



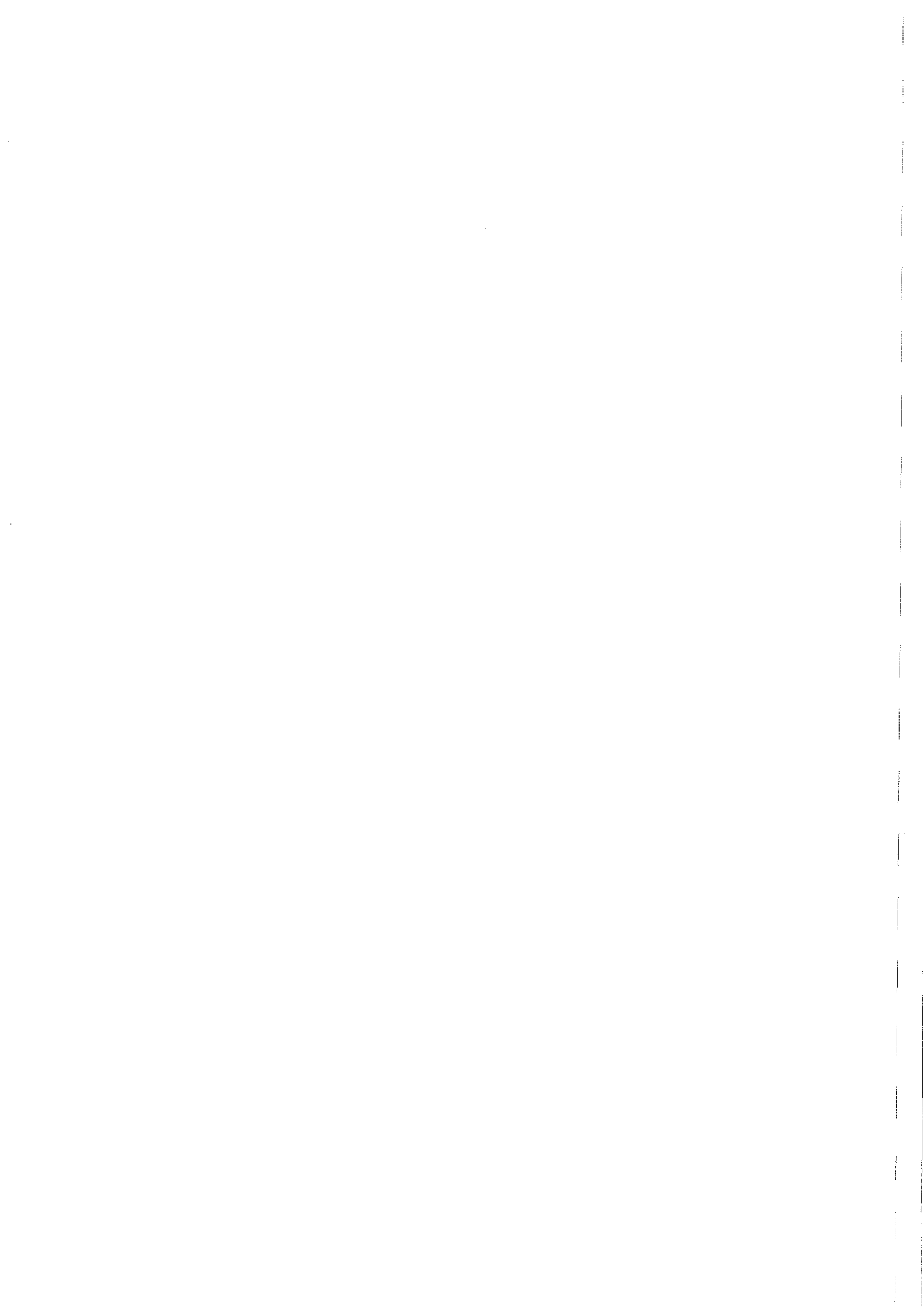
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



CONTRAT DE RURALITÉ

pour le territoire du Pays du Lunévillois







Contrat de ruralité pour le territoire du Pays du Lunévillois

Établi entre

L'État,

et

Le Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays du Lunévillois, représenté par son président, M. Hervé BERTRAND,

ci-après dénommés les porteurs du contrat ;

et

Le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle, représenté par son président, M. Mathieu KLEIN,

Les Communautés de communes :

- du Bayonnais représentée par son président, Jacques BAUDOIN,
- du Lunévillois représentée par son président, Laurent de GOUVION SAINT CYR,
- de la Mortagne représentée par son président, François GENAY,
- du Piémont Vosgien représentée par son président, Philippe ARNOULD,
- du Sânon représentée par son président, Michel MARCHAL,
- du Val de Meurthe représentée par son président, Bruno DUJARDIN,
- des Vallées du Cristal représentée par son président, Christian GEX,
- de la Vezouze représentée par son président, Philippe COLIN

Elles seront substituées au 1^{er} janvier 2017 par les futures communautés de communes conformément au schéma départemental de coopération intercommunale.

ci-après dénommés les partenaires du contrat.

Préambule

Conformément aux dispositions du comité interministériel aux ruralités du 20 mai 2016, un contrat de ruralité est conclu entre les porteurs et partenaires ci-dessus. Cet outil coordonne et structure les politiques publiques territorialisées, à l'échelle du PETR du Pays du Lunévillois.

À partir de la volonté exprimée par les élus locaux, ce contrat accompagne la mise en œuvre du projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné, en fédérant l'ensemble des acteurs institutionnels, économiques et associatifs. Ils inscrivent leurs engagements pluriannuels pour améliorer la qualité de vie, la cohésion sociale et l'attractivité du territoire rural.

Ce contrat permet notamment de soutenir les projets issus des mesures des comités interministériels aux ruralités à l'échelle infra-départementale

Il s'inscrit en cohérence avec les stratégies et outils contractuels établis à l'échelle du Département de Meurthe-et-Moselle : Contrat de Territoire Solidaire 2016-2020 et de la Région Grand Est : Pacte pour la Ruralité (en cours d'élaboration).

La solidarité territoriale, en ce qu'elle implique un travail en synergie reposant sur les atouts des divers territoires à exploiter pour favoriser un développement qui bénéficie à tous, ainsi que la thématique transversale de la promotion des valeurs de la République, sous-tendent plus particulièrement l'ensemble des orientations et des actions du contrat.

À ce titre, la lutte contre le malaise social et démocratique auquel la France fait face réside également dans l'affirmation des valeurs fédératrices de la République en repartant de l'essentiel autour de :

- la citoyenneté, c'est-à-dire l'appartenance à une communauté de destin et l'adhésion à des valeurs partagées ;
- l'égalité, c'est-à-dire le fait de donner à chacun les mêmes opportunités et d'appliquer à tous les règles communes.

Il s'agit du socle commun nécessaire à toute forme de vivre ensemble et de cohésion sociale qui a vocation à être traduit en actes au travers des politiques publiques afin de favoriser le développement équilibré des territoires et l'engagement citoyen.

I) Présentation générale du territoire et diagnostic

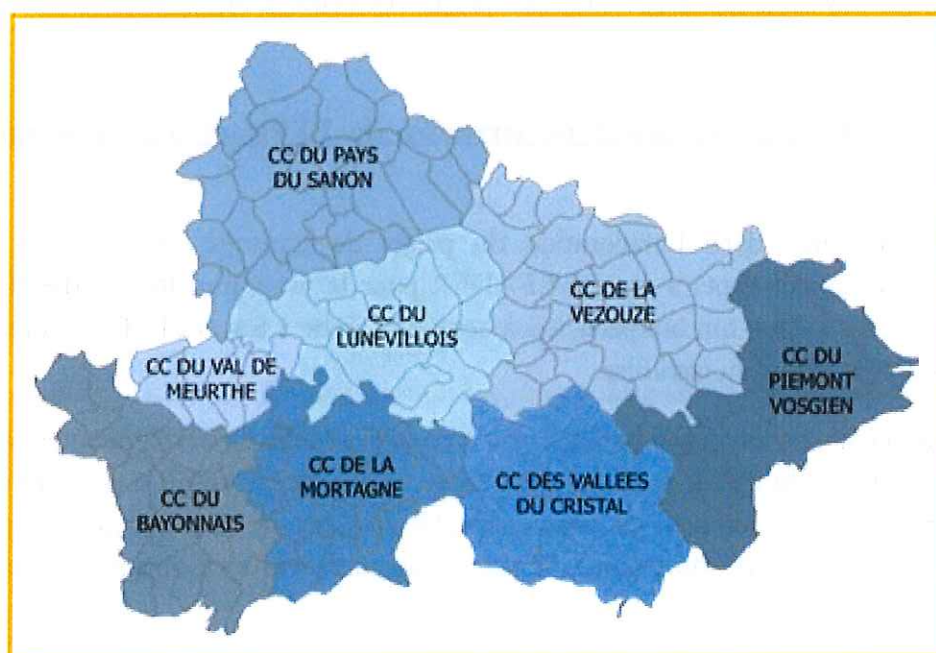
A) Le territoire du contrat



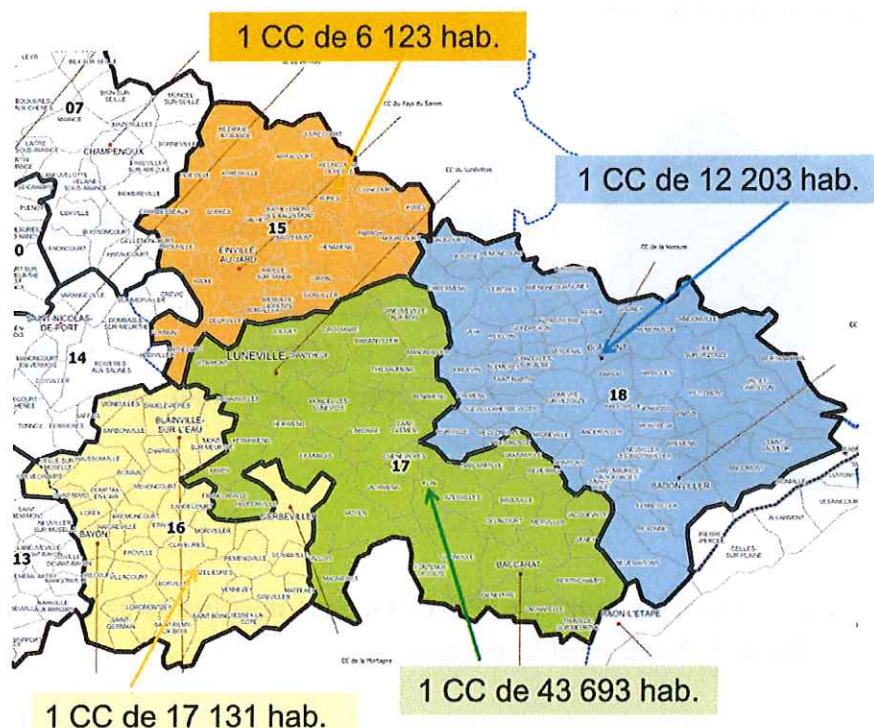
Le Pays du Lunévillois se situe au Sud-Est de l'agglomération nancéienne et à la pointe Sud-Est du département de la Meurthe et Moselle. Il compte 81722 habitants (INSEE 2014), soit 1.47% de la population de la Région Grand Est. Il recouvre 28% du territoire départemental pour seulement 11% de sa population.

En 2016, le Pays du Lunévillois regroupe 162 communes réparties dans 8 communautés de communes du Sud-Est de la Meurthe et Moselle :

- Communauté de communes du Bayonnais
- Communauté de communes du Lunévillois
- Communauté de communes de la Mortagne
- Communauté de communes du Piémont Vosgien
- Communauté de communes du Sânon
- Communauté de communes du Val de Meurthe
- Communauté de communes des Vallées du Cristal
- Communauté de communes de la Vezouze



Au 1^{er} janvier 2017, le Pays du Lunévillois sera formé de quatre EPCI à fiscalité propre issus de la fusion des précédentes intercommunalités constituant le PETR, et recouvrira quasiment le même périmètre, à l'exclusion de trois communes, soit 159 communes pour 79 150 habitants (population DGF 2017).



Le Pays a été créé par arrêté préfectoral en date du 29 décembre 2005, sous la forme d'un syndicat mixte. Suite à l'adoption de la loi MAPTAM en 2014, le Pays du Lunévillois s'est transformé le 13 mars 2015 en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR).

Evolution des missions du Pays et le projet de territoire

La vocation du Pays est de fédérer et mobiliser les forces vives au service du développement du territoire. Le Pays assure l'ingénierie des projets et veille à la mise œuvre du projet de territoire.

● Élaboration du nouveau projet de territoire du PETR et d'un nouveau projet LEADER

Engagé en mars 2015 dans l'élaboration du projet de territoire du PETR et dans sa candidature à un nouvel appel à projets LEADER pour la programmation 2014-2020, c'est plus de 150 acteurs locaux qui ont participé à cette démarche à travers 11 forums territoriaux organisés en divers points du territoire.

À partir d'un diagnostic territorial partagé, une stratégie globale de développement commune au projet de territoire du PETR et au nouveau projet d'actions LEADER a été définie pour le territoire. Elle s'articule autour d'un enjeu préalable transversal, de trois enjeux territoriaux majeurs et de 13 orientations stratégiques qui se déclinent au travers d'objectifs opérationnels.

Enjeu transversal préalable : Veiller au positionnement stratégique du Pays au sein de l'espace régional et par rapport aux territoires voisins

Enjeux territoriaux majeurs	Orientations stratégiques
1. Renforcer l'attractivité territoriale	1. Devenir un territoire de référence dans l'accompagnement et dans l'accueil des entreprises
	2. Anticiper la transition vers de nouvelles formes d'activités et d'économie
	3. Consolider l'économie locale
	4. Développer une politique de l'emploi et de la formation en adéquation avec le développement économique
	5. Valoriser les atouts et l'identité du territoire
2. Valoriser les ressources territoriales	6. Préserver et valoriser les richesses naturelles et patrimoniales
	7. Structurer et promouvoir un tourisme de découverte
	8. Devenir un territoire de référence en matière de transition énergétique
	9. Repenser les modes de déplacement sur le territoire
3. Améliorer le cadre de vie et le bien-être de la population	10. Rendre accessible les hautes technologies
	11. Soutenir et développer le tissu associatif e favorisant la mutualisation, la valorisation des initiatives et l'engagement participatif des habitants
	12. Rendre le citoyen actif de son territoire
	13. Favoriser le maintien de la population sur le territoire

En cohérence avec ces enjeux, le nouveau projet LEADER 2014-2020 a été élaboré autour d'une priorité ciblée : « Un nouvel élan à l'économie locale ». Il s'agit de soutenir le développement d'activités non délocalisables et durables qui répondent aux besoins de la population locale résidente ou de passage : développement de l'économie touristique, des circuits courts, valorisation économique des ressources naturelles et des savoir-faire locaux.

Déposé en juin 2015, le dossier de candidature LEADER a fait l'objet d'une sélection définitive notifiée au Pays en décembre 2015. Le conventionnement avec la Région Grand Est devrait intervenir avant la fin 2016 pour une mise en œuvre du projet LEADER à compter de janvier 2017.

● Plan d'actions prioritaire, pilotage et adoption du nouveau projet de territoire du PETR

Pour une meilleure mise en œuvre du projet de territoire, les 66 projets d'actions contenus dans le projet de territoire ont fait l'objet d'une priorisation s'inscrivant dans un calendrier de 3 ans, correspondant à la durée des contractualisations proposées dans le cadre des politiques territoriales avec la Région et le Département.

20 projets d'actions cadre (avec deux niveaux de priorité) ont été retenus, regroupés autour de 5 chantiers prioritaires :

Chantier n°1 : Développement économique local

Chantier n°2 : Tourisme

Chantier n°3 : Transition énergétique

Chantier n°4 : Mobilité

Chantier n°5 : Services à la population

Pour chaque projet d'actions ont été précisés les pilotes envisagés pour la conduite des actions, les partenaires, le degré de priorité, le rôle du PETR et le lien avec d'autres stratégies territoriales.

Le PETR est pilote des projets dont il assure le portage direct. Le pilotage de certaines actions s'inscrivant dans le cadre du projet de territoire pourra relever de la compétence d'acteurs partenaires de la démarche, chef de file pour leur mise en œuvre. C'est notamment déjà le cas pour la déclinaison de certaines actions assurées par des partenaires associatifs avec lesquels le Pays a engagé un partenariat depuis déjà quelques années.

Les instances de gouvernance du PETR assurent le pilotage de la mise en œuvre du projet de territoire et de son plan d'actions prioritaires. Un dispositif de suivi et d'évaluation est mis en place pour inscrire chaque projet dans un processus d'amélioration continue permettant de mobiliser les acteurs, d'apprécier l'adéquation entre les choix opérés, les moyens mobilisés et les objectifs fixés, d'effectuer en tant que de besoin les ajustements nécessaires.

Le projet de territoire a été adopté le 18 mai 2016 par le comité de Pôle du PETR.

B) Les enjeux du territoire :

B-1) Données générales

Après une longue période de déclin démographique entre 1968 et 1999, un léger regain est observé sur le territoire lunévillois depuis les années 2000 (+ 6,9% d'habitants entre 1999 et 2014). On observe depuis 2014 une inflexion à la baisse de l'évolution globale de la population (- 0,7% entre 2014 et 2016). Les évolutions démographiques restent contrastées sur le Lunévillois avec une fracture Est/ Ouest encore bien présente.

Le Lunévillois est un territoire à dominante rurale avec une densité de 56 habitants au km² contre 100 habitants/ km² au niveau lorrain. Sa partie Ouest à caractère plus périurbain est sous l'influence de l'agglomération nancéienne (35% des communes du Pays) alors que sa partie Est plus rurale est sous l'influence des bassins de Sarrebourg et de St Dié. Cette tendance s'est renforcée depuis 2000 avec l'attractivité croissante du Pôle nancéen et le désenclavement routier du territoire.

Le territoire s'organise autour d'une ville moyenne Lunéville, de trois bourgs à caractère urbain (Baccarat, Blainville-Damelevières) et de six bourgs à caractère plus rural (Einville-au-jard, Blamont, Cirey-sur-Vezouze, Badonviller, Gerbéviller, Bayon). Il s'inscrit dans le Schéma de Cohérence territoriale Sud Meurthe-et-Moselle qui couvre les 2/3 du département de Meurthe-et-Moselle (20 EPCI, 474 communes).

Le territoire compte 35650 actifs pour 22100 emplois qui se répartissent dans les secteurs d'activités suivants (INSEE 2011) :

- Industrie : 14% (contre 13% en Meurthe-et-Moselle)
- Agriculture : 5% (contre 2% en Meurthe-et-Moselle)
- Construction : 8% (contre 6,5% en Meurthe-et-Moselle)
- Commerces, transports, services divers : 33% (contre 41% en Meurthe-et-Moselle)
- Administration publique, enseignement, santé, action sociale : 39% (contre 38% en Meurthe-et-Moselle)

Comme à l'échelle départementale et régionale, l'emploi relève prioritairement du secteur tertiaire même si les secteurs industriel et agricole restent encore mieux représentés dans le Lunévillois qu'à l'échelon départemental.

L'évolution de l'emploi met en évidence un déclin continu de l'emploi salarié dans l'industrie (- 6% entre 2008 et 2012) partiellement compensé par la création d'emplois dans le secteur tertiaire. En lien avec la diminution du nombre d'exploitations agricoles, l'emploi agricole est également en baisse. Avec la dégradation de la situation de l'emploi, le taux de chômage reste à un niveau plus élevé que la moyenne départementale (12% des actifs et progression de +3,4% depuis 2008).

Fin septembre 2014, le bassin d'emploi comptait plus de 6300 demandeurs d'emploi avec des taux de représentativité plus élevés qu'au niveau départemental des catégories les plus fragiles (femmes, seniors, jeunes, chômeurs de longue durée). Les niveaux de formation restent également faibles avec une part de 66,1% de demandeurs d'emploi ayant un niveau infra V (contre 57,9% en Meurthe-et-Moselle et 61,9% en Lorraine). Il est à noter que ces populations les plus fragiles se situent majoritairement soit en milieu urbain (Lunéville), soit sur la partie Est du Lunévillois. La fracture sociale Est/ Ouest observée dans les années 2000 reste encore une réalité en 2015.

• Synthèse du diagnostic territorial du Projet de territoire : grille AFOM

POINTS FORTS	POINTS FAIBLES
<ul style="list-style-type: none"> ■ Positionnement géographique au cœur de la Lorraine et de la Région Grand Est, à proximité de la Métropole nancéienne ■ Infrastructures routières ■ Important tissu de TPE-PME (artisanal) ■ Présence de pôles commerciaux attractifs ■ Des entreprises de pointe dans des secteurs stratégiques (aéronautique...) ■ Héritage industriel avec la présence d'un secteur phare : la cristallerie ■ Présence d'organismes et acteurs accompagnant la création et le développement des entreprises, et proposant des actions en matière d'emploi/formation ■ Un secteur agricole traditionnel bien représenté et diversifié ■ Présence d'une offre de formation diversifiée ■ Présence d'une offre de transports urbains et collectifs avec des actions mises en place à l'échelle Pays (TAD, covoiturage, garage solidaire) ■ Présence d'une offre de services assez dense et bien structurée dans différents secteurs (santé, petite enfance, sports, loisirs, ...) ■ Tissu associatif très dynamique mais ... ■ Présence d'un réseau d'animation/ manifestations culturelles ayant un rayonnement important ■ Un potentiel touristique (3 pôles attractifs, patrimoine naturel et historique) ■ Patrimoine naturel et culturel riche (forêts, eau, prairies) ■ Cadre de vie de qualité et préservé (faible part des espaces artificialisés) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Baisse de l'emploi et de l'emploi industriel en particulier ■ Niveau de chômage parmi les plus élevés de Lorraine et du département. ■ Situation économique plus difficile sur certains territoires (Est lunévillois) ■ Crise de l'agriculture et freins à la reprise ou diversification agricole ■ Faible niveau global de formation de la population et faible proportion de cadres/ professions supérieures ■ Vieillesse de la population et indice de jeunesse en baisse ■ Niveau de revenu global de la population faible avec des poches de précarité sur l'Est et sur Lunéville ■ Couverture inégale du territoire en équipements et services ■ Permanence de zones blanches ou grises au niveau de la couverture numérique ■ Faible mobilité de certains publics captifs ■ Habitat ancien et énergivore ■ ... un manque de renouvellement des bénévoles associatifs (vieillesse) ■ Potentiel touristique insuffisamment valorisé et déficit persistant d'image et de notoriété ■ Présence de friches industrielles avec pollutions des sols

OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement de la Métropole, structuration des espaces urbains au sud et création d'un Pôle Métropolitain ▪ Territoires ruraux classés en zones de revitalisation rurale (ZRR) ▪ Mise à deux fois deux voies de la RN4 (dernier tronçon) ▪ Diversification du tissu économique en direction des services/ tertiaire ▪ Diversification agricole (circuits courts, AMAP...) ▪ De nombreuses initiatives de production d'énergie dans le cadre de la transition énergétique ▪ Structuration d'une Maison du tourisme sur le territoire ▪ Renforcer le positionnement touristique partagé à l'échelle du sud Meurthe-et-Mosellan et avec les territoires Vosgiens (Déodatie) et Mosellans (Pays de Sarrebourg) ▪ Demande d'un tourisme vert et proximité de territoires touristiques attractifs ▪ Structuration et développement des circuits en mobilité douce ▪ Appui du CIPP (Comité Interministériel de Pilotage et de Programmation) Massif des Vosges ▪ Assurer la reprise démographique de façon harmonisée sur le territoire ▪ Démarches mutualisées en matière d'urbanisme, transport à saisir en lien avec la réforme territoriale (PLUI, PLH..) ▪ Prise de compétence « aide à la pierre » au niveau du CD 54 (lutte contre la fracture énergétique et l'habitat indigne) ▪ Mise en œuvre du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP) : appui aux structures mutualisant une offre de services ... ▪ Déploiement du très haut débit et de la fibre (Plan Région – département – France THD) : premiers branchements mi 2018. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accroissement des inégalités socio-spatiales et socio-économiques avec la crise économique ▪ Perte d'attractivité durable de certains territoires en déclin démographique ▪ Risque de transformation des territoires proches de Nancy en cités dortoir ▪ Délocalisations industrielles et baisse de l'emploi ▪ Impact du changement climatique sur les cultures ▪ Développement non maîtrisé de l'éolien ▪ Prix des carburants et de l'énergie : fort risque de développement de la précarité énergétique ▪ Restrictions budgétaires pouvant remettre en cause la pérennité de certains services, équipements ou événements culturels

Le croisement de l'analyse territoriale réalisée par les acteurs du territoire dans le cadre de l'élaboration du projet de territoire du PETR du Pays du Lunévillois, du Contrat Territoire Solidaire (CTS) ou de l'élaboration du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP) a permis de faire émerger les enjeux de développement et d'aménagement prioritaires pour le territoire du Lunévillois. Un travail avec la Région Grand Est, dans le cadre du Pacte pour la ruralité, doit également assurer la cohérence des différents accompagnements à l'échelle du territoire.

Ces enjeux s'inscrivent en cohérence avec les axes prioritaires du contrat de ruralité : accès aux services et aux soins, développement de l'attractivité, revitalisation des bourgs centre, mobilités, transition écologique, cohésion sociale.

Les nombreuses actions à mettre en œuvre à l'échelle du territoire interrogent différentes strates administratives (communes, EPCI, PETR, Département, Région, National), de nombreux partenaires qui nécessitent de la cohérence à l'échelle d'un territoire et des temporalités adaptés. Le PETR du Pays du Lunévillois, avec le travail réalisé pour son Projet de Territoire, mais aussi à travers son Groupe d'Action Local (GAL) est l'outil adapté à l'accompagnement en ingénierie des projets dans la poursuite de ses contractualisations avec la Région et le Département.

Pour chacune de ces thématiques, les éléments présentés ci-après permettent de préciser le contexte territorial et les besoins identifiés sur le Lunévillois, de poser les enjeux repérés et les perspectives d'actions à approfondir.

Ainsi, les actions retenues pourront relever de la compétence de différents partenaires, à différentes échelles de territoires. Le PETR ressort comme le niveau pertinent pour assurer une bonne coordination et une programmation des actions.

B-2) Les enjeux du territoire selon les 6 axes du contrat

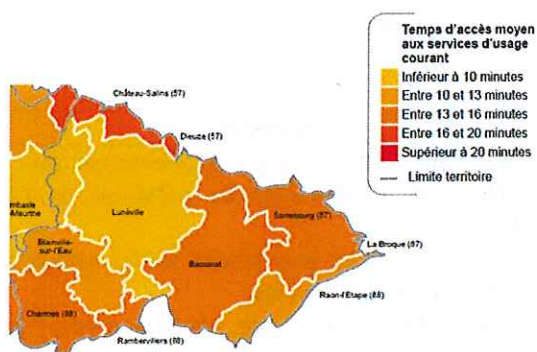
L'ensemble des enjeux et orientations du présent contrat intègrent une dimension transversale visant la promotion de la solidarité territoriale et des valeurs de la République.

Axe 1 : Accès aux services et aux soins

1.1. Accessibilité aux services

Eléments de diagnostic

L'atlas départemental 2015 montre que le territoire lunévillois s'organise autour de 9 bassins de vie, définis comme les plus petits territoires au sein desquels les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants. Le territoire est également doté d'une armature urbaine assez équilibrée, organisée autour de la ville moyenne de Lunéville, du pôle relais de Baccarat et d'un réseau de bourgs centre à vocation rurale ou urbaine.



Carte extraite de l'atlas départemental 2015

Carte extraite du diagnostic SDAASP

Répartition des Maisons des solidarités et des points d'accueil des services départementaux ouverts en 2016



Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> Temps d'accès moyen aux services globalement satisfaisant sur l'ensemble du bassin (situé entre 10 et 15 minutes) Présence équilibrée d'un réseau de maisons de services au public (MSAP) Présence décentralisée des services départementaux Existence d'un service de transport à la demande desservant les pôles de proximité à partir des communes rurales 	<ul style="list-style-type: none"> Couverture numérique inégale du territoire Usages et services dématérialisés à développer Taux élevé de personnes fragiles et peu mobiles sur l'Est lunévillois et dans certains secteurs ruraux Eloignement des pôles de services de certaines communes rurales excentrées

Enjeux

- Faciliter l'accès des services au public et surtout, aux plus fragiles et isolés en milieu rural
- Favoriser une mutualisation des équipements, des ressources pour une meilleure coordination et pérennisation des services publics
- Développer les services dématérialisés, leur accès et leur usage

Etat des lieux des projets et dynamiques locales repérés

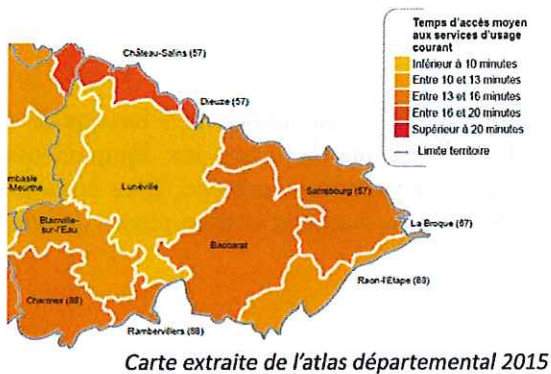
- Renforcement de la territorialisation des services par l'implantation récente de deux Maisons des services et d'antennes décentralisées des services départementaux

Contrat de ruralité du Pays du Lunévillois

- Maillage du territoire par 7 Maisons de services au public (MSAP) sur les territoires ruraux
- Travail en réseau entre MSAP notamment sur l'Est Lunévillois et organisation d'actions communes pour notamment sensibiliser le public à l'usage d'Internet
- Schéma départemental d'accessibilité aux services en cours d'élaboration

1.2. Santé et accès aux soins

Eléments de diagnostic

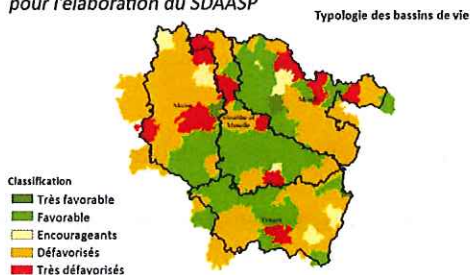


réseau des maisons de santé
Carte extraite du diagnostic SDAASP



Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> ▫ Démographie médicale à un niveau globalement satisfaisant en 2014 pour les professionnels de santé ▫ Bon maillage de structures de santé (centres hospitaliers, maisons de santé) et présence de réseaux d'acteurs organisés ▫ Présence équilibrée d'un réseau de services d'aide à domicile ▫ Capacités d'accueil élevé en matière d'offre d'hébergement pour personnes âgées ▫ Existence d'un service de transport à la demande desservant les communes rurales 	<ul style="list-style-type: none"> ▫ Population vieillissante en augmentation avec un taux élevé de bénéficiaires de l'APA ou de l'aide Handicap ▫ Forte précarité des populations sur les secteurs de Lunéville et de l'Est lunévillois ▫ Surmortalité effective de 4% par rapport à la moyenne régionale liée à la surreprésentation de certaines causes externes ou pathologies ▫ Inégale répartition des professionnels de santé ▫ Baisse attendue du nombre de praticiens et problème de renouvellement posé pour l'avenir ▫ Des bassins de vie repérés comme défavorisés ou très défavorisés dans le Sud et l'Est lunévillois ▫ Selon le Schéma Régional d'Organisation des Soins de l'Agence Régionale de la Santé, deux zones sont identifiées comme étant déficitaires : Blâmont et Cirey-sur-Vezouze.

Carte extraite du diagnostic en cours pour l'élaboration du SDAASP



Dans le cadre du diagnostic départemental d'accessibilité aux services, une typologie des bassins de vie, établie à partir de plusieurs critères (couverture médicale, taux personnes âgées...), fait ressortir comme défavorisés les secteurs Est et Sud-Ouest du Lunévillois et propose de prioriser les efforts sur les territoires et les publics les plus fragiles.

Enjeux

- Maintenir l'autonomie des personnes âgées ou fragiles en milieu rural par un accompagnement adapté à leurs besoins et l'usage des nouvelles technologies

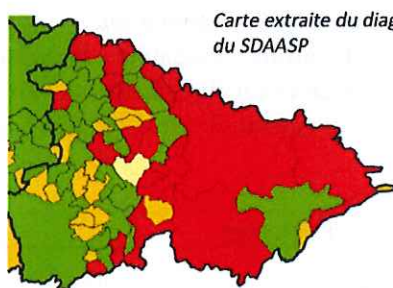
- Renforcer l'attractivité des structures de santé et leur mise en réseau à l'échelle du Pays pour renforcer leur efficacité
- Disposer d'une offre de logements adaptée et de structures d'accueil diversifiées adaptés à tous les niveaux de dépendance/ autonomie
- Conforter le réseau des maisons de santé, leur coordination et les projets de chaque structure
- Anticiper l'effet ciseau posé pour l'avenir avec le vieillissement de la population, des besoins de soins accrus et une baisse prévisionnelle de la démographie médicale

Etat des lieux des Projets et dynamiques locales repérés

- Schéma départemental d'accessibilité aux services de santé en cours de définition
- La définition d'un schéma cohérent d'offre de soins est inscrit dans le plan prioritaire d'actions du projet de territoire du PETR, à définir en articulation avec les autres politiques de santé portées par le Département ou l'Agence régionale de santé
- Développement de divers réseaux d'acteurs de la santé (Conseil de santé mentale, dispositif MAIA, Autrement...)
- Réflexion engagée sur l'avenir et la modernisation des centres du groupe hospitalier 3 H santé sur l'Est lunévillois

1.3. Services petite enfance

Eléments de diagnostic



Lunévillois :
 ZP1 : 24 communes + 3 EPCI
 ZP2 : 17 communes
 ZP3 : 1 commune
 non prioritaire : 29 communes + 2 EPCI

Au 31 décembre 2014, le Pays du Lunévillois compte 690 assistants maternels pour 2133 places d'accueil pour des enfants de - 3 ans.

Toutes offres confondues et en tenant compte d'un ensemble de critères (potentiel fiscal/ habitant, taux de couverture en accueil, revenu moyen des ménages), **plusieurs secteurs géographiques ont été classés comme zones d'intervention prioritaires par la CAF** qui apporte son soutien aux équipements sous conditions de gestion et de définition d'un projet de structure. C'est le cas des territoires

de l'Est lunévillois et d'une partie importante du Sânon.

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> ▫ Taux de couverture en assistants maternels de 66,1 au-dessus de la moyenne départementale (55,2). ▫ Présence de Relais d'Assistants Maternels sur la partie Ouest du territoire ▫ Présence de lieux d'accueil parents-enfants sur l'ensemble du territoire ▫ Réseau d'échange structuré et animé par la CLEF 	<ul style="list-style-type: none"> ▫ Offre d'accueil moins diversifiée sur la CC du Sânon ▫ Cout de fonctionnement des structures et pérennisation de certaines structures sur le long terme ▫ Forte précarité des populations sur les secteurs de Lunéville et de l'Est lunévillois ▫ Secteurs d'intervention repérés comme prioritaires sur l'Est lunévillois par la CAF

Enjeux

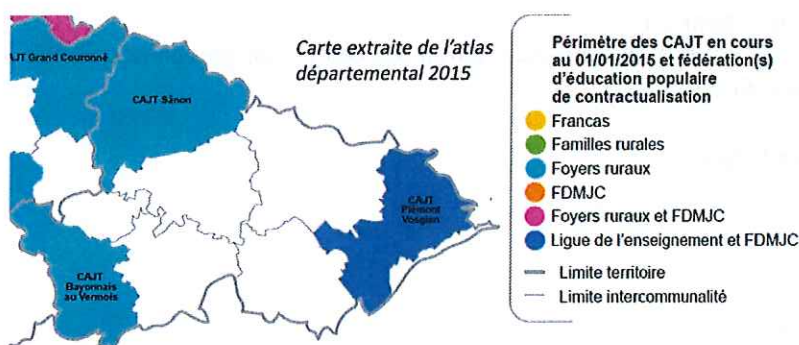
- Offrir une offre d'accueil en matière de petite enfance adaptée aux besoins de la population et assurer la pérennisation du fonctionnement des structures
- Favoriser l'accès à une offre attractive et diversifiée sur l'ensemble du territoire pour attirer de nouvelles populations

- Mieux connaître l'état de l'offre et des besoins pour notamment mieux anticiper le renouvellement des personnels
- Poursuivre en réseau les acteurs, coordonner leurs actions pour une offre de service plus qualitative
- Renforcer le soutien à la parentalité

Etat des lieux des projets et dynamiques locales repérés

- Travail de partenariat étroit entre structures d'accueil et collectivités locales, certaines assurant en régie la gestion de certaines crèches
- Travail d'animation et d'échanges en réseau entre les structures et acteurs locaux à travers le dispositif de Coordination Lunévilloise Enfance Famille (CLEF), projet de maison des Familles envisagé par l'Etat en 2012

1.4. Services à la jeunesse



Un grand nombre d'associations, affiliées aux trois principales fédérations d'éducation populaire : MJC, foyers ruraux, Familles rurales, maillent le Lunévillois et concourent à l'animation socio-culturelle ou socio-éducative des territoires, notamment à travers l'animation des « Contrats animation Jeunesse

et Territoires » (CAJT) proposés sur les CC du Sânon, du Piémont vosgien et du Bayonnais en 2016. Certaines CC portent en régie des politiques d'actions en direction de la jeunesse. C'est notamment le cas sur la CC de la Vezouze.

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> ▫ Forte couverture associative avec une représentation des 3 mouvements de l'éducation populaire ▫ Indice de jeunesse égal à 1, à hauteur de celui de la moyenne départementale 	<ul style="list-style-type: none"> ▫ Couverture inégale du territoire en centres de loisirs et en politiques d'animation Jeunesse ▫ Faible mobilité et autonomie de certains jeunes ▫ Dynamiques d'évolution démographique contrastées entre l'Est et l'Ouest

Enjeux

- Soutenir et pérenniser les politiques locales en faveur de la jeunesse et renforcer leur coordination
- Favoriser une implication des jeunes dans la vie associative et valoriser le bénévolat
- Soutenir la vie associative locale et les échanges intergénérationnels
- Soutenir les initiatives culturelles et citoyennes portées par les jeunes

Projets et dynamiques locales repérés

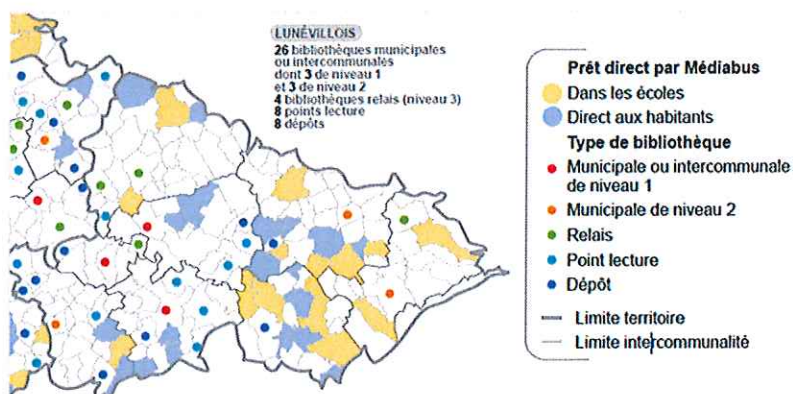
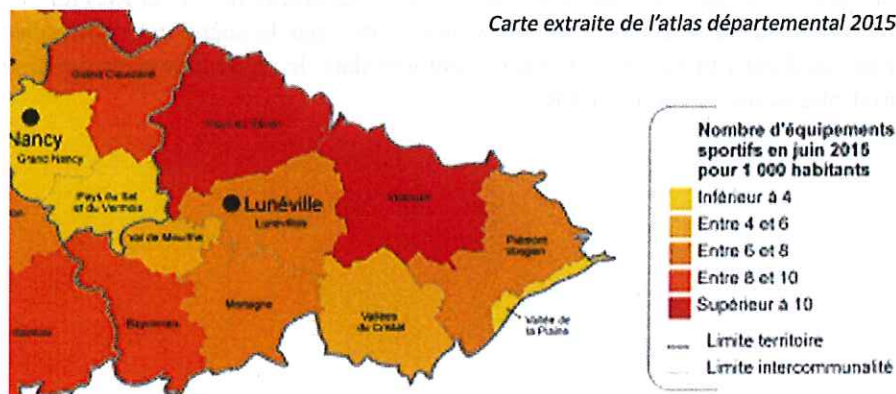
- Trois contrats CAJT en cours sur le territoire en 2016 permettent de proposer une offre d'activités plus riche, diversifiée et de dynamiser la vie associative locale
- Plusieurs initiatives locales ayant conduit à l'organisation d'événements culturels rayonnant à l'échelle du Pays ont été portés ces dernières années par des jeunes

1.5. Loisirs culturels et sportifs

Eléments de diagnostic

Le territoire est bien doté en matière d'équipements culturels avec 4 cinémas sur les 17 du département, dont un cinéma d'art et d'essai à Blainville-sur-l'eau. Les équipements ont réalisé le passage au numérique.

Cinq écoles de musique, représentant un effectif de 726 élèves, sont réparties sur le territoire. 4 structures sont associatives, l'école de Lunéville est labellisée par le département.



Dans le domaine de la lecture publique, la médiathèque départementale développe un travail en réseau avec les bibliothèques, dépôts et points lecture du territoire. Des actions d'animation ont été portées localement et un projet de coopération a notamment été engagé entre la médiathèque de l'Orangerie à Lunéville et la bibliothèque de Gerbéviller.

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> ▫ Territoire doté d'un bon maillage d'équipements culturels diversifiés et modernisés (4 cinémas, médiathèques, bibliothèques, 5 écoles de musique...) ▫ Présence d'équipements culturels/ pôles de loisirs sportifs structurants, attractifs et rayonnant à l'échelle Pays ▫ Programmation d'événements culturels ou populaires annuels rayonnant à l'échelle du PETR, voire à celle de l'agglomération nancéienne ▫ Taux élevé d'équipements et de licenciés sportifs 	<ul style="list-style-type: none"> ▫ Dotation parfois inégale du territoire en équipements et en offre d'activités ▫ Faible mobilité et accessibilité de certains publics fragiles à l'offre culturelle ou de loisirs sportifs ▫ Fragilité de certaines structures associatives portant une offre d'activités culturelles ou sportives

Enjeux

- Soutenir et pérenniser les événements concourant au maintien de la richesse de la vie culturelle sur le territoire

Contrat de ruralité du Pays du Lunévillois

- Encourager la pratique d'activités sportives à tous les âges en lien avec une politique de promotion de la santé
- Soutenir les actions collectives inter-associatives pour favoriser les coopérations et mutualisations entre structures
- Développer et valoriser l'offre culturelle et de loisirs sportifs en lien avec le développement d'un tourisme vert

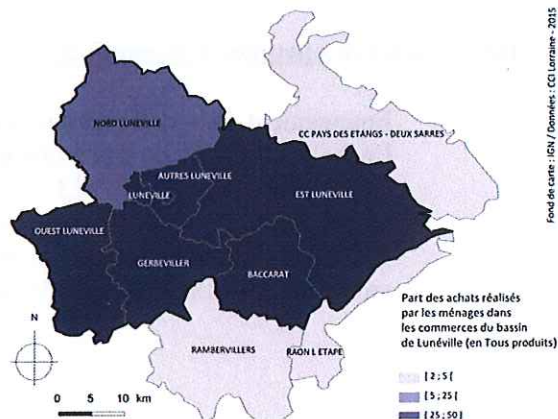
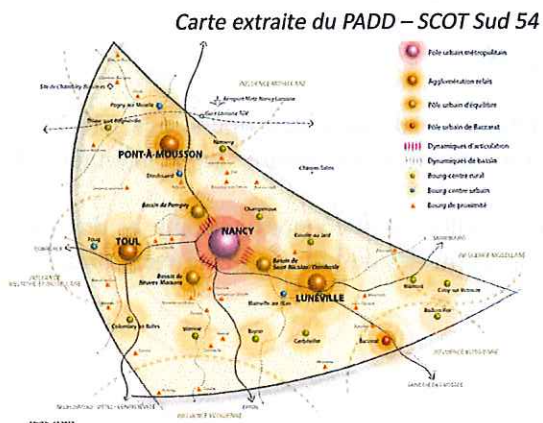
Projets et dynamiques locales repérés

- Projets en cours renforçant le développement de l'offre de loisirs sportifs en lien avec le tourisme vert : aménagement de vélo-routes, développement d'un réseau de circuits pédestres et cyclotouristiques (travail partenarial entre Département, CC et PETR)
- Politique de diffusion théâtrale vers les territoires portée par la scène conventionnée de la Méridienne depuis plusieurs années, notamment dans le cadre d'une convention de partenariat pluriannuel avec le PETR

Axe 2 : Revitalisation des bourgs centres

Armature urbaine, redynamisation des bourgs centre, soutien au commerce de proximité et à l'artisanat

Eléments de diagnostic



L'artisanat occupe une place importante en milieu rural sur le Lunévillois. Le territoire est bien couvert en établissements artisanaux représentant 40% de la part du nombre d'entreprises sur 7 des 8 EPCI du Pays en 2013, soit le taux le plus élevé du département, où la moyenne se situe à 32%. Ces taux dépassent 50% sur les CC de

la Mortagne (53%) et du Piémont vosgien (52%).

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> ▫ Une armature urbaine équilibrée autour d'une ville moyenne (Lunéville), d'un pôle relais (Baccarat) et d'un réseau de bourgs centre à vocation urbaine ou plus rurale ▫ Une majorité de résidents effectue leurs achats sur le bassin lunévillois ▫ Attractivité des zones commerciales situées en périphérie de Lunéville ▫ Place importante de l'artisanat avec le taux de représentativité le plus élevé du département ▫ Présence d'une offre de services de proximité dans chaque bourg centre : supérette locale, marchés à Cirey, Baccarat, Lunéville et autres commerces ▫ Présence d'un service de transport à la demande permettant d'accéder aux bourgs centre au moins 2 fois par semaine 	<ul style="list-style-type: none"> ▫ Influence des pôles urbains extérieurs dont l'attractivité de l'agglomération nancéienne et de ses grandes surfaces ▫ Poids croissant des achats en grandes et moyennes surfaces face au commerce de proximité plus traditionnel dont le poids (16%) reste à un niveau inférieur à la moyenne départementale (17%) ▫ Maintien du commerce de proximité concurrencé par le développement d'autres formes d'achats (vente à distance, drive...) ▫ Faible mobilité des personnes fragiles isolées en milieu rural

Enjeux

- Maintenir un tissu artisanal dynamique, modernisé et un réseau de commerces de proximité dans les bourgs centre pour éviter un phénomène de cités dortoirs sur la partie Ouest et un déclin démographique sur la partie Est
- Renforcer et renouveler l'attractivité résidentielle des bourgs au cœur des territoires ruraux
- Anticiper et accompagner les actions de reprise et de transmission des entreprises
- Veiller à un équilibre de l'offre commerciale à l'échelle du bassin lunévillois.

Etat des lieux des projets et dynamiques locales repérés

- Engagement des collectivités locales depuis 2010 dans des opérations FISAC à l'échelle de 6 CC, de Lunéville et Baccarat ; coordination assurée par l'antenne de la CCI à Lunéville depuis 2013
- Projet leader 2014-2020 avec une priorité ciblée sur l'économie locale et des axes d'intervention visant à soutenir le développement des circuits courts alimentaires et la valorisation des savoir-faires locaux

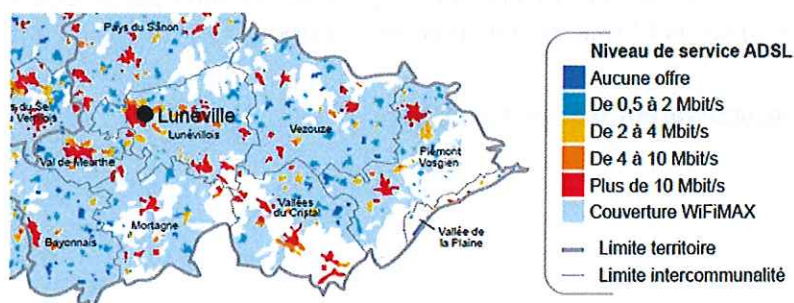
Axe 3 : Attractivité du territoire

Les besoins suivants sont ressortis comme prioritaires pour renforcer l'attractivité économique du Lunévillois dans le cadre du projet de territoire du PETR :

- Un accès au Haut débit sur l'ensemble du territoire
- Une stratégie d'accueil et d'accompagnement des entreprises
- Le développement de l'économie touristique
- La consolidation d'une économie locale qui valorise ses ressources territoriales (volet transition écologique)

3.1. Couverture et accès aux services numériques

Eléments de diagnostic



Carte extraite de l'atlas départemental 2015

Avec un réseau câblé ou une offre ADSL classique qui alimente en très haut débit principalement les secteurs urbains et les zones d'activité et avec la mise en place du réseau hertzien Wifimax sur le reste du département, la quasi totalité de la population est éligible à Internet.

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> ▫ Eligibilité de la quasi-totalité de la population du département à Internet grâce au réseau hertzien Wifimax ▫ 63% de la population bénéficie d'un débit d'accès > à 10 Mbits ▫ Forte augmentation des usages (+70% en un an) ▫ Schéma départemental d'aménagement numérique (SDANT) adopté en 2014 ▫ Engagement de la Région Grand Est dans une couverture régionale par la fibre optique prévue à l'horizon 2025 	<ul style="list-style-type: none"> ▫ Couverture inégale du territoire avec des zones blanches sur le Lunévillois ▫ Risques de saturation observés ou accès limités au haut débit en certains points du territoire ▫ Problèmes qualitatifs d'accès au réseau de téléphonie 3G en certains endroits

Enjeux

- Couvrir l'ensemble du territoire lunévillois par une couverture numérique en très haut débit
- Rendre accessible à tous le haut débit par un développement des usages
- Développer les services dématérialisés et accompagner le développement des activités économiques liées au numérique

Projets et dynamiques locales repérés

- La couverture numérique est un axe prioritaire du projet de territoire du PETR du Pays du Lunévillois

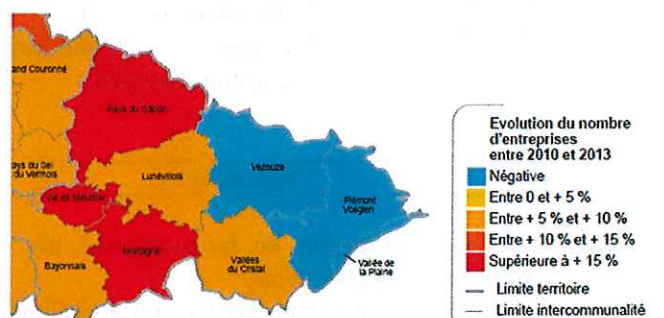
- Engagement des collectivités locales aux niveaux départemental et régional dans une couverture numérique totale de l'ensemble de l'espace régional par la fibre optique et l'accès au très haut débit
- Mobilisation de certains EPCI (dont CC du Lunévillois) dans le déploiement d'un réseau d'Initiative publique

À noter : le Conseil Régional a proposé par délibération dès le 25 janvier 2016 au titre du Pacte pour la ruralité d'engager une démarche conjointe avec les Départements volontaires afin **de coordonner pour un maximum d'efficacité l'aménagement numérique à l'échelle de la totalité du territoire régional**, en mutualisant les volumes de prises à déployer ce qui est de nature à susciter l'appétence des opérateurs, en veillant à une durée de déploiement réduite et en mobilisant au mieux les possibilités de cofinancements public et privé, via une concession.

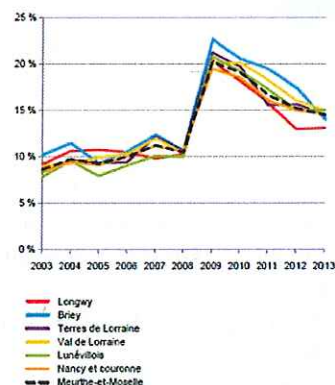
Le Département de la Meurthe et Moselle s'est déclaré intéressé par la démarche proposée de coordination régionale. La Région conduira en 2017 la consultation pour une DSP concessive visant à déployer un réseau 100% FTTH sur l'ensemble du territoire, à destination des particuliers, entreprises, et bâtiments publics. Le déploiement est prévu sur 6 ans à compter de fin 2018 (2017 année de la procédure de DSP et 18 études). Les communes/EPCI prioritaires (priorités définies par le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle) seront fibrées les deux premières années.

3.2. Accueil et accompagnement des entreprises

Eléments de diagnostic



Carte extraite de l'atlas départemental 2015



Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> ▫ Présence du secteur industriel par une entreprise phare et des entreprises de pointe dans certains secteurs ▫ Taux de création d'entreprises de 14,9% supérieur à la moyenne départementale en 2013 ▫ Existence de dispositifs d'accompagnement et d'équipements structurants (pépinière d'entreprise) ▫ Potentialités d'accueil importantes dans les zones d'activités ▫ Présence de réseaux d'acteurs et d'une offre de services à valoriser 	<ul style="list-style-type: none"> ▫ Déclin industriel observé depuis plus de 20 ans et marqué par une baisse de l'emploi de 6% entre 2008 et 2012 ▫ Perte d'emplois dans le secteur industriel partiellement compensé par la création d'emplois dans le tertiaire ▫ Démographie des entreprises contrastée selon les territoires (positive à l'Ouest, négative à l'Est) ▫ Manque de lisibilité de la politique d'accueil et d'accompagnement des entreprises

Enjeux

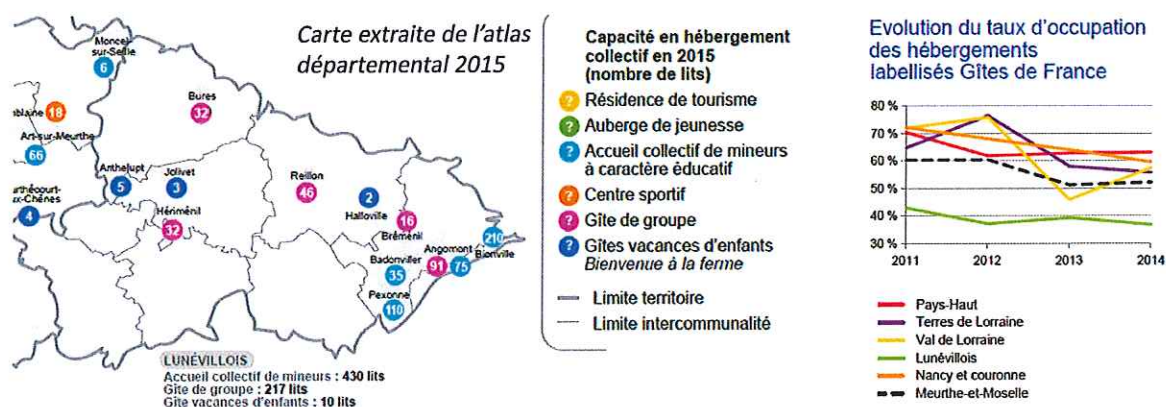
- Construire une stratégie d'accueil et de promotion économique attractive à l'échelle du SCOT Sud 54, en articulation avec une politique d'animation et d'accompagnement des entreprises à l'échelle du bassin lunévillois
- Soutenir le développement d'une économie de proximité dynamique sur les bassins de proximité, reposant notamment sur une politique d'accueil, d'accompagnement des porteurs de projets et sur une politique d'animation lisible et coordonnée à l'échelle du PETR

Etat des lieux des projets et dynamiques locales repérés

- Définition d'une stratégie de développement économique en cours à l'échelle du SCOT Sud 54
- Ambition économique affirmée au sein du projet de territoire du PETR. Décliner une stratégie d'accueil et d'accompagnement en articulation avec celle du SCOT est l'un des projets d'actions prioritaires du projet de territoire du PETR
- Chaque CC anime une politique d'accueil, de services et d'orientation des porteurs de projets
- L'antenne de la CCI à Lunéville accueille et oriente les porteurs de projets
- L'intervention régionale se fera dans le cadre des futurs Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) et Pacte pour la ruralité, celui-ci veillant tout particulièrement à soutenir les activités économiques de proximité en milieu rural.

3.3. Développement de l'économie touristique

Eléments de diagnostic



Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> ▫ Cadre de vie naturel de qualité avec des forêts et des ressources en eau et de nombreuses activités de loisirs ▫ Trois pôles majeurs d'attractivité font la réputation du Lunévillois : château des Lumières de Lunéville, lacs de Pierre Percée et Baccarat ▫ Un patrimoine culturel riche en matière d'art et d'histoire (vestiges de différentes époques, lieux de mémoire...) : démarche de labellisation « Pays d'arts et d'histoire » ▫ Pays doté depuis 2015 d'une Maison du tourisme fédérant les points d'accueil du territoire et portant une politique de promotion touristique concertée 	<ul style="list-style-type: none"> ▫ Prédominance d'une clientèle touristique majoritairement d'origine lorraine ▫ Faible capacité hôtelière (9 hôtels, 187 chambres en 2015) et faible poids du marché de l'hôtellerie (5% du marché départemental) ▫ Un taux d'occupation en deçà des moyennes départementales pour toutes les catégories d'hébergement ▫ Prédominance de structures d'hébergement de moyenne gamme

▫ Des capacités d'hébergement importantes en matière de meublés de tourisme (462 lits), d'hébergements de plein air (319 lits), 7 campings) ou d'hébergements collectifs	
--	--

Enjeux

- Définir et mettre en œuvre une stratégie de développement touristique concertée avec les territoires voisins et les acteurs touristiques (Comité régional du Tourisme...)
- Développer une politique d'accueil et de promotion attractive pour le Lunévillois avec une offre de produits et de services en mesure de fidéliser les touristes et de les inciter à séjourner plus longtemps
- Faire monter en gamme la qualité de l'offre d'hébergements pour améliorer leur taux d'occupation

Etat des lieux des projets et dynamiques locales repérés

- Travail de partenariat engagé avec les territoires voisins pour une politique de promotion concertée et réciproque
- Création en 2015 d'une Maison du Tourisme à l'échelle du Pays du Lunévillois fédérant les différents points d'accueil et portant une politique de promotion commune au territoire
- Développement des potentialités du tourisme vert par l'aménagement de voies vertes par les CC, le développement d'un réseau de circuits pédestres et de boucles cyclotouristiques (action du département)
- Nouveau programme Leader 2014-2020 dont le développement de l'économie touristique sera l'une de ses priorités

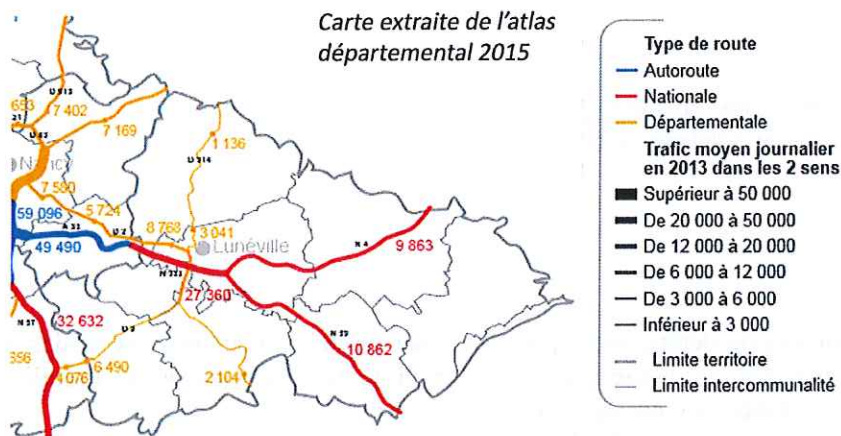
Axe 4 : Mobilités

Eléments de diagnostic

Le contexte territorial du Lunévillois, sa structuration et ses dynamiques socio-économiques ont des influences sur les enjeux et sur les besoins de mobilités.

Le territoire lunévillois est un territoire vaste, à dominante rurale et peu dense au sein duquel les flux de mobilité sont diffus, non massifiés et potentiellement plus longs. L'accès aux différents services et activités proposés par Lunéville et le réseau de bourgs centre constitue le principal générateur de mobilités.

C'est un territoire à l'insertion métropolitaine différenciée avec différents sous-ensembles présentant des disparités démographiques et socio-économiques au sein desquels les besoins de mobilité et les profils des usagers peuvent diverger significativement. La partie Ouest est sous l'influence de l'agglomération nancéenne alors que sa partie Est reste plus éloignée de la dynamique métropolitaine.



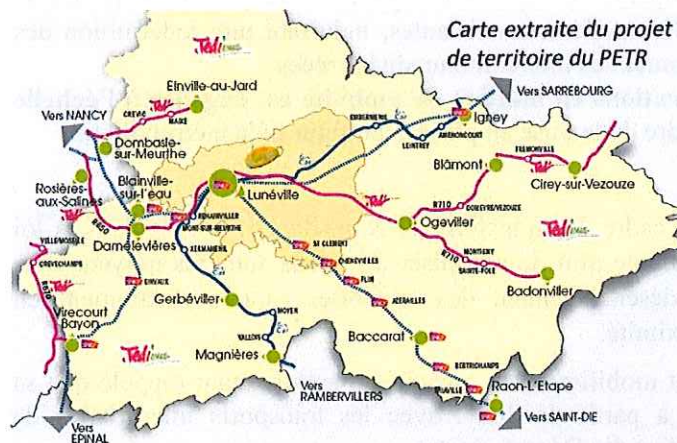
> Desserte routière

Le territoire est aujourd'hui doté d'une infrastructure routière performante avec deux voies rapides (RN4) et RN9 (2010) qui facilitent les liaisons avec Nancy et Saint Dié. Un tronçon de voie rapide reste cependant encore à aménager pour finaliser la 2x2 voies entre Lunéville et

Strasbourg. La place de la voiture reste prépondérante en milieu rural avec notamment des flux de déplacement interne et des déplacements domicile-travail qui se sont accrus ces dernières années vers les pôles d'emploi extérieurs ou internes. Cependant il y a un très fort développement du co-voiturage avec l'existence de nombreuses aires aménagées.

> Réseaux de transports collectifs

Quatre réseaux de transports en commun desservent le territoire lunévillois comprenant :



- Une desserte ferroviaire structurante composée de 3 lignes desservant 13 gares sur le territoire

- Le réseau de transport urbain LUNEO sur la CC du Lunévillois composé de 2 lignes de bus régulières, de 5 lignes scolaires et d'un service de transport à la demande zonal

- Le réseau départemental interurbain TED avec deux lignes structurantes (R650 et R 670) relie Lunéville et Bayon à

Nancy. Une ligne régulière relie l'Est lunévillois à Lunéville.

- Le service de transport à la demande en milieu rural, le TEDIBUS

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> ▫ Une desserte routière performante permettant des liaisons rapides vers les principaux pôles urbains extérieurs (à l'exception de Sarrebourg) ▫ Des réseaux de transports en commun offrant une desserte structurante en matière de lignes TER, TED <ul style="list-style-type: none"> ▫ Services de transports à la demande desservant la CC du Lunévillois et le reste du PETR ▫ Pratique de l'intermodalité occasionnelle possible à partir de toute commune rurale grâce au service de rabattement proposé par le TEDIBUS ▫ Réseau d'aires de covoiturages ▫ Service de location de véhicules et de réparation automobiles proposés par un garage solidaire aux personnes en difficulté sociale 	<ul style="list-style-type: none"> ▫ Secteur de 2x2 voies restant à aménager entre Blamont et Sarrebourg ▫ Faible mobilité des publics captifs en milieu rural et généralement des populations en situation de précarité <ul style="list-style-type: none"> ▫ Fonctionnement de l'offre de transports collectifs à adapter aux besoins des différents bassins de mobilité ▫ Faible pratique de l'intermodalité et modalités d'interconnexion complexes sur certains points

Enjeux

- Repenser les modes de déplacement pour favoriser un développement des modes de transport alternatifs à un usage individuel de la voiture (modes doux, mobilités actives, électromobilité, covoiturage...)
- Développer une politique intégrée de mobilité avec une offre de transports collectifs plus attractive et adaptée aux bassins de vie
- Sensibiliser le public pour faire évoluer les comportements

Etat des lieux des projets et dynamiques locales repérés

- **Redistribution des compétences « Transport » en cours en lien avec la réforme territoriale**
- A compter du 1er janvier 2017, le Département transfère la compétence « Transport » à la Région « Grand Est » qui assurera notamment la gestion du transport interurbain selon des modalités restant à préciser.
- **Nouvelle organisation intercommunale**
- Le Pays du Lunévillois regroupera, à compter du 1er janvier 2017, 4 communautés de communes par rapport aux 8 actuellement existantes, induisant une redéfinition des compétences à l'échelle des nouvelles intercommunalités créées.
- **Une réflexion sur les coopérations en matière de mobilité est engagée à l'échelle du SCOT Sud 54, dans le cadre de la mise en place d'un futur pôle métropolitain.**

À noter : D'une manière générale, et dans le cadre des transferts de compétences prévus dans la loi NOTRe, la Région sera particulièrement vigilante afin de mobiliser au mieux tous les moyens à sa disposition pour concourir à un meilleur désenclavement des territoires ruraux, notamment en favorisant leur accès aux pôles urbains de proximité.

Dans ce cadre, elle apportera son expertise et mobilisera ses capacités d'action, étant rappelé que sa compétence dans le domaine sera étendue à partir de 2017, avec les transports interurbains de voyageurs et les transports scolaires, par transfert des Départements.

Contrat de ruralité du Pays du Lunévillois

Une attention renforcée sera portée aux relations régionales « moyenne – grande distances » et leurs connexions avec les relations régionales, l'optimisation de l'effet réseau étant essentielle pour maximiser le trafic en correspondance, avec une alimentation des relations inter-villes par les TER régionaux et périurbains et pour **doter le territoire d'une armature ferroviaire avec des liaisons renforcées entre zones rurales et grandes villes et au niveau local.**

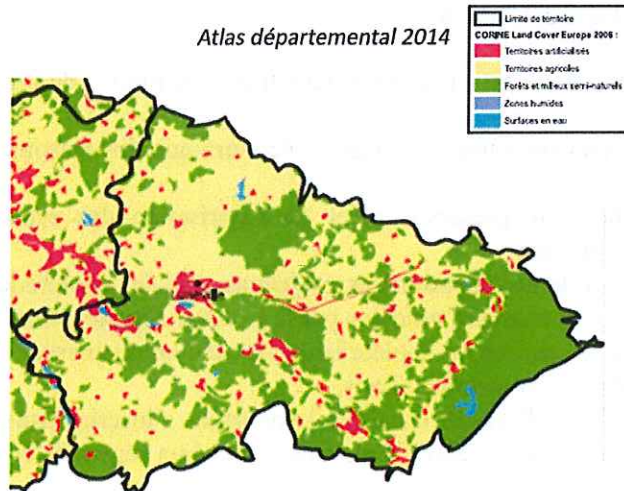
Les réseaux de transports régionaux alsacien, champardennais et lorrain proposent aujourd'hui des tarifications avantageuses en faveur de l'insertion sociale, selon des modalités diverses entre les territoires. L'harmonisation de ces tarifs sur le nouveau périmètre régional Grand Est permettra par ailleurs de faciliter équitablement l'accès aux transports régionaux pour les personnes en difficulté : usagers disposant de faibles ressources, en formation professionnelle ou bien à la recherche d'un emploi.

La Région favorisera également le développement des transports alternatifs (co-voiturage, auto-partage, systèmes de transports à la demande) et pourra mettre en place à cet effet des agences locales de la mobilité pour favoriser le développement de ces transports collaboratifs et l'intermodalité avec les transports publics.

Le PETR sollicitera le soutien et l'accompagnement de la Région dès lors que les projets initiés correspondront aux priorités arrêtées par le Conseil régional ou relèveraient de ses compétences.

Axe 5 : Transition écologique

Eléments de diagnostic



Le Pays du Lunévillois est majoritairement constitué de territoires agricoles (56%) et de forêts (39%). Les espaces artificialisés ne représentent que 4% du territoire. 29 sites sont classés Espaces naturels sensibles et gérés par le Département et les communes. Sur le territoire, il existe aussi des sites gérés par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine dont les actions sont cofinancées par la Région. faire mention du SRCE (schéma régional de cohérence écologique), du SRCAE (Schéma régional climat air énergie) et de la Convention Interrégionale de Massif.

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> ▫ Un cadre de vie de qualité basé sur un patrimoine naturel riche et diversifié ▫ Couverture forestière importante avec le taux de boisement le plus élevé du département ▫ Faible taux d'espaces artificialisés ▫ Territoire pionnier en matière de production d'énergies renouvelables (parc éolien, unités de méthanisation, équipements hydrauliques...) ▫ Filière Bois-Energie représentée à travers la présence de 7 chaufferies Bois ▫ Faible exposition aux risques miniers et pollution de l'air 	<ul style="list-style-type: none"> ▫ Ressources en bois insuffisamment exploitées et valorisées au sein des forêts privées ▫ Ressources en eau abondantes mais fragiles (état des cours d'eau de moyen à dégradé, faible taux de communes équipées en matière d'assainissement) ▫ Risques d'inondations dans les vallées de la Meurthe et de la Vezouze ▫ Parc de logements ancien et plutôt énergivore ▫ Politiques de gestion des déchets différentes selon les bassins de vie

Enjeux

- Valoriser le patrimoine forestier en améliorant la gestion des forêts privées et en soutenant la filière Bois (projet soutenu dans le cadre du CIPP Massif des Vosges pour une partie du territoire)
- Valoriser les ressources en énergies renouvelables et structurer le développement de filières énergétiques
- Valoriser les ressources naturelles et développer des filières éco-locales (éco-matériaux...)
- Soutenir les potentialités de diversification des activités agricoles (agritourisme...) et affirmer le rôle de l'agriculture en valorisant ses savoir-faire et en l'ouvrant à de nouveaux débouchés
- Préserver la qualité environnementale des espaces naturels et paysagers tout en prenant appui sur ces atouts pour développer un tourisme vert
- Lutter contre la précarité énergétique et promouvoir un habitat économe en énergie
- Développer les coopérations avec l'ANAH sur le territoire du PETR du Lunévillois à travers les diverses possibilités de contractualisation : opérations programmées (OPA), projets d'intérêts généraux (PIG), protocoles.

Contrat de ruralité du Pays du Lunévillois

- Faire évoluer les comportements vers plus d'écocitoyenneté et d'éco-responsabilité
- Préserver et améliorer la gestion des ressources en eau
- Poursuivre une politique de prévention et gestion des déchets favorisant les filières de recyclage
- Identifier le patrimoine naturel remarquable afin d'alimenter la réflexion sur les enjeux.

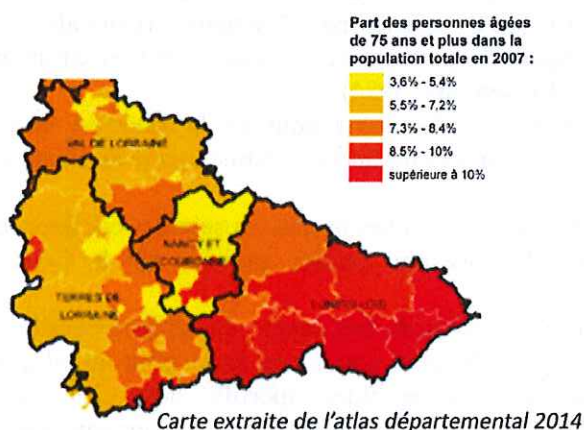
Etat des lieux des projets et dynamiques locales repérés

- Le chantier de la transition énergétique est l'une des orientations prioritaires du projet de territoire du PETR
- Projet LEADER 2014 – 2020 soutenant une valorisation économique des ressources naturelles locales
- Politique de gestion des déchets, de préservation et de valorisation des espaces naturels coordonnée par le Département
- Réseau d'échange entre acteurs et de coordination des projets au sein des conférences territoriales thématiques sur l'environnement, animées par le Conseil départemental
- la Région poursuit son soutien à la création de la plateforme de rénovation énergétique de l'habitat à hauteur de 25 000 € par an pendant 3 ans.
- Les projets engagés par le PETR du Pays du Lunévillois pourront s'inscrire dans le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) et dans le Schéma régional climat air énergie (SRCAE).

Axe 6 : Cohésion sociale et promotion des valeurs de la République

La recherche de la promotion et de l'adhésion aux valeurs de la République est l'objectif recherché dans chaque action à mettre en œuvre.

Eléments de diagnostic



Les évolutions démographiques restent contrastées sur le Lunévillois avec une fracture Est/ Ouest encore bien présente. Les communes ayant connu le plus fort accroissement démographique se situent en périphérie de Lunéville ou sur la partie Ouest.

Plusieurs indicateurs sociaux montrent la fragilité socio-économique des secteurs ruraux de l'Est lunévillois et de certains quartiers urbains de Lunéville

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> ▫ Une dynamique démographique globale positive à l'échelle de la zone d'influence de la métropole. ▫ Tissu associatif riche et vecteur essentiel pour le maintien du lien social et à l'échelle du Lunévillois <ul style="list-style-type: none"> ▫ Présence décentralisée des services publics accompagnant les populations en difficulté ▫ Réseaux d'acteurs organisés en matière de soutien à la parentalité, à l'insertion des jeunes ou adultes en situation sociale difficile, en matière d'adéquation emploi/ formation 	<ul style="list-style-type: none"> ▫ Forte précarité et taux de pauvreté élevé des populations dans certains quartiers de Lunéville et sur l'Est lunévillois (faibles revenus, indice de pauvreté élevé...) ▫ Fracture territoriale Est/ Ouest ▫ Population vieillissante avec le taux le plus élevé de personnes âgées du département, de bénéficiaires de l'APA et de prestations liées au handicap ▫ Taux élevé d'habitat dégradé ▫ Taux de chômage élevé par rapport aux territoires voisins et touchant certaines catégories avec une sur-représentation des jeunes, des femmes et des chômeurs longue durée. ▫ Niveau de formation globalement inférieur à la moyenne départementale ▫ Taux élevé de jeunes suivis par la Mission locale ou en situation de décrochage scolaire

Enjeux

- Réduire les inégalités territoriales au niveau socio-économique
- Prévenir et anticiper les situations de rupture sociale
- Dynamiser et valoriser le tissu associatif, soutenir les initiatives locales en faveur d'un engagement citoyen des habitants et contribuant à un mieux vivre ensemble
- Développer une politique de l'emploi et de la formation en adéquation avec le développement économique local
- Accompagner les publics jeunes dans leur première installation (recherche de logement, démarches administratives, etc.) lors d'un contrat de formation ou d'un premier emploi
- Soutenir le développement des clubs et l'emploi sportif structurant pour favoriser l'accès à une pratique sportive équilibrée sur l'ensemble du territoire

Etat des lieux des projets et dynamiques locales repérés

- Partenariat existant depuis plusieurs années entre le PETR et la Mission locale du Lunévillois pour accompagner l'insertion socio-professionnelle des jeunes du territoire (convention annuelle)
- Partenariat existant depuis plusieurs années entre le PETR et le CIDFF pour accompagner les personnes en situation sociale difficile (situation de conflits, violence...) (convention annuelle)
- Renforcement de la présence et de l'accompagnement décentralisé des bénéficiaires du RSA par les services départementaux
- Observatoire, réseau d'échange et plan d'actions favorisant la relation emploi/formation porté par le CCTEFP animé par l'antenne régionale ; le développement social (CTDS regroupant 80 partenaires des solidarités), et enfin sur l'insertion avec le pacte territorial de l'insertion (CD54).
- Réseau d'échange d'information et de coordination autour de la situation socio-économique du bassin lunévillois réalisé au sein du Service Public locale de l'Emploi (SPEL) animé par l'Etat
- Réseau d'échange entre acteurs et de coordination des projets au sein des conférences territoriales thématiques en matière de cohésion sociale, animées par le Conseil départemental
- Afin de développer la pratique sportive, vecteur de lien social, de manière équilibrée sur le territoire, le contrat de ruralité peut s'inscrire comme un cadre pour impulser le développement des qualifications et des emplois sportifs dans les clubs (professionnalisation des clubs) ou au sein des structures liées au tourisme sur le territoire. Cette action pourrait s'appuyer sur les groupements d'employeurs et sur les aides à l'emploi et à la professionnalisation des clubs du centre national de développement du sport (CNDS).
- Une réflexion peut être menée également pour développer dans le cadre du contrat un fond territorial sport dédié pour soutenir les projets structurant des clubs sportifs sur le Lunévillois, notamment sur les axes prioritaires du centre national de développement du sport (CNDS) en matière de sport santé et de sport pour tous.

6.1. Population

La question sociale se caractérise sur le lunévillois non seulement par une expansion de la vulnérabilité économique mais aussi par le développement d'une vulnérabilité relationnelle (fragilité des liens sociaux et repli sur soi) et d'une vulnérabilité identitaire (déficit de repères partagés par tous). Fort de ce constat et d'une concertation élargie et récurrente sur le territoire, il est apparu une profonde volonté des acteurs du territoire de favoriser la mise en œuvre d'une dynamique de développement social local.

Contrat de ruralité du Pays du Lunévillois

Les associations d'éducation populaires réalisent de nombreuses actions, activités et projets culturels. Elles développent la mobilisation des acteurs et des citoyens à vocation culturelle, de solidarité, et anime sur le territoire les Contrats d'Animation Jeunesse (CAJT). Chaque année, un nombre important de projets ou initiatives sont soutenus par les acteurs locaux tels le département et intercommunalités ainsi que des projets d'investissements.

L'ambition collective de ce développement propose de consolider la solidarité de droits par le développement d'une citoyenneté actives et la revitalisation des solidarités naturelles (familiales et/ou de voisinages). Ce qui passe par le développement d'initiatives culturelles, éducatives, festives et sportives.

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">▫ Regain démographique a l'ouest du territoire du à la métropolisation et périurbanisation▫ Forte présence des fédérations d'éducation populaire sur le territoire▫ Forte mise en œuvre de démarches en direction des publics fragiles et permettre l'intégration aux actions collectives	<ul style="list-style-type: none">▫ Problématiques d'isolement des personnes accentuées par le phénomène rural▫ Une population peu mobile favorisant le repli sur soi et de fatalité▫ Un clivage marqué opposant des secteurs ruraux ou anciennement industriels à l'est du territoire à des secteurs périurbains à l'ouest du territoire▫ Manque de confiance/estime de soi

Etat des lieux des projets et dynamiques locales repérés

- Dispositif porté par le département de Meurthe et Moselle Egalité, Fraternité Agissez !
- Village à bascule : Expérience à pérenniser sur le territoire et soutenir l'investissement de matériel mutualisé (exemple chapiteau) afin de réduire le soutien en fonctionnement

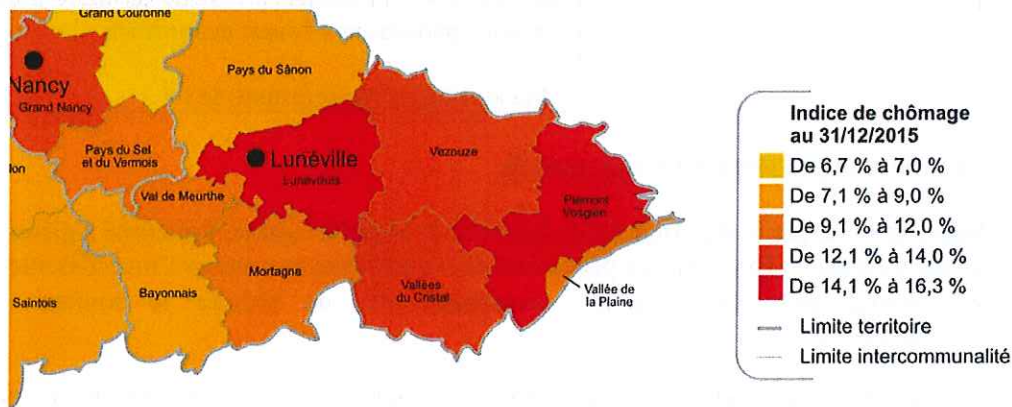
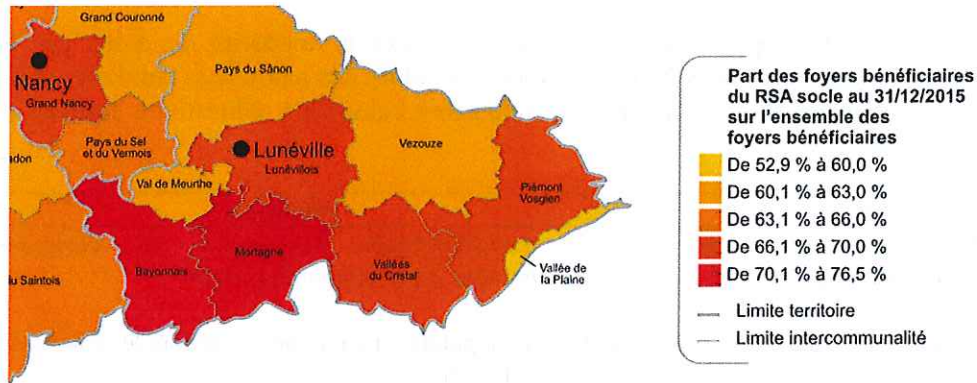
Le Village à Bascule est une association qui porte un projet fédérateur à l'échelle du Pays Lunévillois (54), et dont les quatre objectifs principaux sont les suivants : créer du lien social ; agir dans une démarche de co-construction avec les acteurs locaux (associations, habitants, élus, etc.) ; développer l'accès à la culture pour tous ; soutenir la création artistique locale.

Cœuvrant dans le domaine de l'Économie Sociale et Solidaire, le Village à Bascule se construit avec les acteurs locaux, se nourrit de leurs expériences, dans une logique d'enrichissement mutuel qui passe par le développement et la valorisation des compétences de chacun. Le Village à Bascule défend des valeurs humaines, par la diversité des publics, le partage, les rencontres, hérités d'événements culturels passés. Les actions de l'association sont le résultat de réunions publiques régulières dans lesquelles chacun avance des idées et les concrétise. Cette démarche de co-construction a ainsi permis d'établir – de manière collective et participative – toutes les orientations de l'association.

- Développer réseau de parrainage pour compléter accompagnement des publics en mobilisant notamment le réseau d'entreprises, ainsi que sur la protection de l'enfance en s'appuyant sur la diversification des activités des exploitations agricoles (ex séjour de gîte à la ferme pour les enfants suivis par l'aide sociale à l'enfance.
- Appui à la mise en œuvre d'actions de mise en valeur et de connaissance du territoire pour tout public : reportages radio, expo photos, vidéo permettant à des publics en démarche d'insertion de découvrir leur territoire autrement, de développer leurs compétences et capacités et de visibilité les richesses du territoire. (Ce type d'action a été initié ponctuellement (groupe ATAL), il serait intéressant de l'inscrire dans une démarche plus globale et durable dans le temps.

6.2. Emploi et formation

Eléments de diagnostic atouts /faiblesses



Quelques chiffres :

- Taux de chômage de 11.7 % (zone d'emploi de Lunéville au 4^{ème} trimestre 2015 source Insee)
- 6439 demandeurs d'emploi (catégorie ABC) en mars 2016, dont 52.7 % de chômeurs longue durée (plus d'un an d'inscription), dont 32.1 % de chômeurs de très longue durée (plus de 2 ans). Une part de CLD et CTLD plus importante sur le Lunévillois que dans moyenne départementale
- Niveau de formation des publics plus bas sur le Lunévillois : 65.2 % des DE ont un niveau BEP/CAP ou infra
- Problématiques de mobilité et de garde d'enfant pour les personnes en démarche d'insertion
- Manque de confiance/estime de soi
- Importance du public féminin avec enfant dans les publics en insertion (31 % des BRSA sont seuls avec enfants sur le Lunévillois, ils ne représentent que 24 % sur le 54)
- 2567 bénéficiaires du RSA au 31/12/2015, dont 29 % moins de 30 ans (26 % sur le 54), 56 % des BRSA sont des femmes pour 52 % sur le 54

Contrat de ruralité du Pays du Lunévillois

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> ▫ Des composantes favorables au développement économique de certains secteurs d'activité ▫ Une démarche de diversification des activités agricoles et création d'un pôle de tourisme lunévillois ▫ Un tissu de PME / PMI dans des secteurs de pointe 	<ul style="list-style-type: none"> ▫ Pertes d'industries et taux de chômage élevé ▫ 67,5% des demandeurs d'emploi ont un niveau infra BAC ▫ Une baisse du niveau d'investissement du secteur tertiaire ▫ Des zones d'attractivité tournée vers l'extérieur du territoire ▫ Problématiques de mobilité et de garde d'enfant pour les personnes en démarche d'insertion ▫ Importance du public féminin avec enfant dans les publics en insertion

Enjeux

- Prendre appui sur des projets territoriaux structurants pour développer un volet cohésion sociale, visant à développer des actions de redynamisation, promotion, voire formation
- Veiller à l'accès aux services de tous les publics dont les personnes en situation de précarité (aller vers, axe de travail spécifique...)

Etat des lieux des projets et dynamiques locales repérés

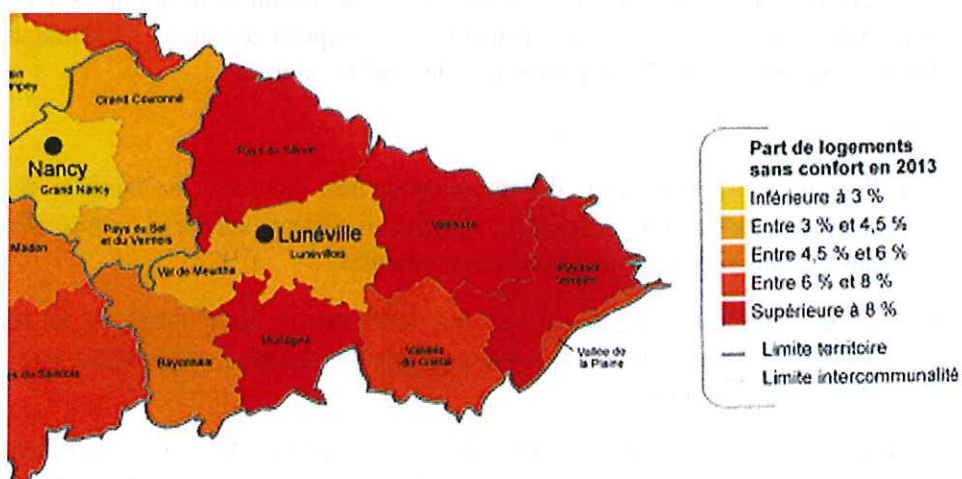
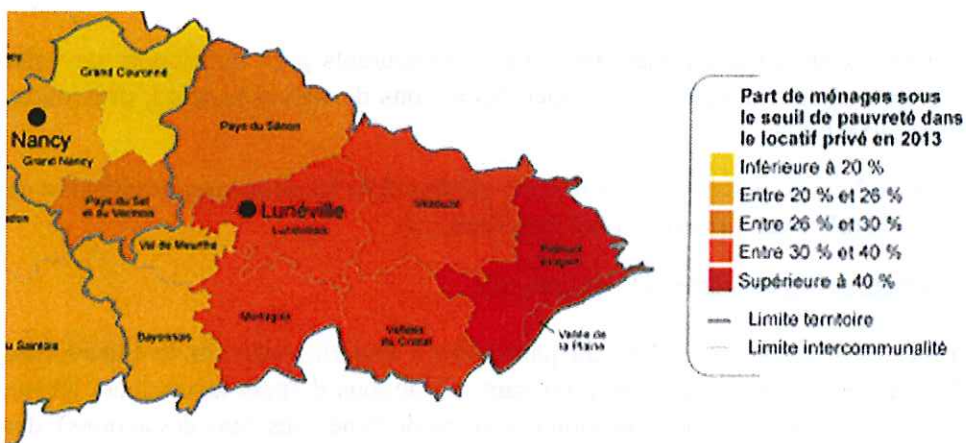
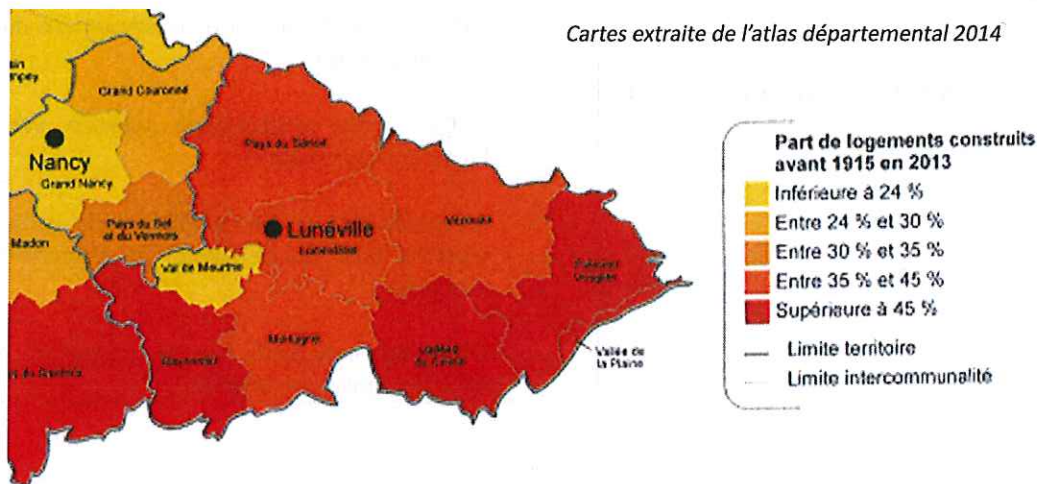
- A l'image de l'action « éveilleur du patrimoine » expérimentée sur le Lunévillois, développer des actions de ce type proposant des actions d'appui aux acteurs locaux (rénovation, remise en état de patrimoine, soutien de bénévoles dans des actions), des ateliers de développement de compétences, de remises à niveau et de travail sur le projet. Ce type d'action vise développement de compétences mais également inscription dans le territoire et développement de la confiance en soi

En lien avec les thématiques développées ci-dessus :

- poursuivre l'accompagnement et le développement des réponses en matière de mobilité pour les publics en démarche d'insertion garage solidaire, autoécole solidaire, appui à la mise en place de covoiturage solidaire.
- Plateforme de rénovation énergétique en lien les réflexions de développement de la silver économie : développer partenariat avec entreprises locales, articulation avec insertion par l'activité économique.
- Prendre appui sur les espaces de vie envisagés pour favoriser la connaissance de l'offre de services, l'action des associations et collectivités, accompagner les publics vers ces réponses, favoriser leur engagement associatif. (Lien avec portail de l'insertion pour favoriser connaissance des actions proposées).
- Appui au développement de démarches de type ESS (circuits courts, groupement d'employeur temps partagé pour les sites touristiques, accompagner l'accès aux financements...) Soutien aux initiatives de type coopérative d'activité sécurisant la création.

6.3. Habitat logement

Eléments de diagnostic



Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> un territoire bien couvert par des programmes locaux d'habitat 	<ul style="list-style-type: none"> Forte précarité et taux de pauvreté élevé des populations

Contrat de ruralité du Pays du Lunévillois

<ul style="list-style-type: none">- Des capacités en établissements pour adultes et familles en difficultés supérieures au taux d'équipement au niveau régional et national. <p>Potentiel économique dans l'amélioration de l'habitat décent</p>	<ul style="list-style-type: none">- Parc des résidences principales ancien avec un faible taux d'occupation et un fort taux de vacance <p>Faibles revenus des propriétaires et locataires freinent les initiatives et projets collectifs</p>
--	--

Etat des lieux des projets et dynamiques locales repérés

- D'ores et déjà il est possible de s'appuyer sur **des structures existantes**, telles que l'Eco Apart, la plateforme Log'Toit à vocation d'information et de sensibilisation du public. Leur déploiement sur l'ensemble du territoire, notamment sur l'Est Lunévillois, reste à construire.
- **Le repérage et le traitement des situations d'habitat indigne et non décent** nécessitent une convergence des circuits de signalement. La sensibilisation des acteurs locaux (élus, travailleurs médico-sociaux, services d'aide à domicile) sera à amplifier. Pour ce faire des rencontres avec l'Agence Régionale de Santé seront proposées.

Afin de répondre aux situations déjà repérées, un projet d'auto réhabilitation accompagné est en cours sur le périmètre de la MDS de Blamont. Il a vocation à aider à la résorption de la précarité énergétique, à lutter contre l'habitat indigne et non décent, voire à adapter le logement à des besoins spécifiques. La participation des usagers aux travaux d'amélioration de leur habitat s'inscrit dans une double dynamique de développement social et/ ou d'insertion professionnelle avec le soutien des opérateurs locaux, tels SOLEFOR ou INES. La DDT et l'ANAH favorisent d'ailleurs ce type d'actions. Le programme « Habiter Mieux » pourra être mobilisé pour cette opération.

- **L'adaptation des logements aux personnes en perte d'autonomie** : de la même manière que pour l'habitat indigne et non décent et dans certains cas concomitamment le repérage des situations constitue le préalable. L'Opération Programmée de l'Habitat sur la Communauté de Communes du Sânon « Bien vieillir en pays du Sânon » répond à cette double préoccupation.

En parallèle un repérage de publics potentiels pourra s'effectuer par l'analyse des demandes de FSL Energie.

- **L'accession à la propriété** : des actions d'information et de sensibilisation en direction des primo accédants seront organisées en 2017 via un forum pluri partenarial (ADIL, CAF, CCL, CD, Chambre des notaires, Eco Apart).

Contrat de ruralité du Pays du Lunévillois

C) État des lieux des démarches en cours en matière de développement local, de cohésion sociale et d'attractivité

• Bilan des principales mesures des comités interministériels aux ruralités

L'État s'attache à valoriser les atouts des espaces ruraux dans le souci de promouvoir une politique d'aménagement du territoire équilibrée visant à garantir le développement de chaque territoire. Par leurs ressources et aménités naturelles, la diversité des activités qui y sont implantées, la qualité du lien social, leurs richesses culturelles ou encore leur potentiel d'innovation, ces espaces sont une force et une chance pour la France.

À la suite des Assises des ruralités en 2014 et lors de trois comités interministériels aux ruralités (C.I.R), l'État a adopté de nombreuses mesures concrètes concernant tous les aspects de la vie quotidienne : accès aux soins et aux services ; éducation ; logement ; tourisme ; transition énergétique ; numérique.

La déclinaison locale de cette politique s'est traduite par la mise en place d'un comité de suivi départemental des mesures des CIR afin de valoriser et de recenser l'état d'avancement de la déclinaison départementale des mesures adoptées en mars et septembre 2015, et en mai 2016.

Ainsi s'agissant des principales mesures des CIR, dont l'élaboration des contrats de ruralité fait partie, le territoire du PETR du Pays du Lunévillois est concerné par :

- L'élaboration conjointe entre l'État et le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle en association avec les EPCI, du Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public qui vise à diagnostiquer les besoins de maintien et de renforcement de l'offre de services et à y répondre par le biais d'un programme d'actions partenarial.
- L'implantation de 5 maisons de santé pluridisciplinaires à Badonviller, Bayon, Cirey-sur-Vezouze, Einville-au-Jard et Magnières, afin de maintenir une présence médicale pluri-professionnelle au service de la population.
- La présence de 7 Maisons de services au public reconnues comme telles en 2016 dont certaines portées par des Communautés de communes, l'association Familles rurales ou La Poste, qui garantissent un accueil de proximité et un accompagnement des usagers dans leurs démarches administratives et d'accès aux droits.
- La labellisation d'un territoire à énergie positive pour la croissance verte, valorisant les initiatives de progrès environnemental et énergétique par la stimulation de projets ainsi que par le développement économique favorisant une croissance durable et des emplois pérennes sur des filières d'avenir. Le périmètre actuel de cette opération qui couvre la communauté de communes du Lunévillois a vocation à être étendu.

- Le raccordement au très haut-débit, alors que le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle est engagé dans le Plan France Très Haut débit depuis le dépôt de son dossier fin 2015 qui prévoit d'équiper l'intégralité du territoire. En parallèle, le déploiement de son réseau fibré en direction des sites prioritaires se poursuit. Par ailleurs, le Conseil Régional Grand Est a proposé en 2016 de coordonner au niveau régional le déploiement du très haut-débit en direction de l'ensemble des usagers en une seule opération sur 7 départements. De ce fait, le déploiement en Meurthe-et-Moselle devrait s'effectuer à compter de 2018.

- La résorption des zones blanches de téléphonie mobile alors que 36 nouvelles communes du département ont été recensées en 2016 comme devant être testées afin de vérifier si elles sont également à classer en zone blanche. Dans ce cadre, le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle s'est porté volontaire pour assurer la maîtrise d'ouvrage de la construction des pylônes devant recevoir les équipements techniques de téléphonie, avec une participation financière assurée par l'État.

- La rénovation de logements anciens dégradés via le programme « Habiter mieux », financé sur les crédits de l'agence nationale pour l'habitat (ANAH), qui vise à lutter contre la précarité énergétique en soutenant la rénovation de l'habitat. Sur l'ensemble du territoire Meurthe-et-Moselle, depuis début 2011, ce sont 3 707 logements qui ont été subventionnés, en majorité relevant de propriétaires occupants.

Enfin, d'autres initiatives relevant des mesures des C.I.R sont par ailleurs en projet sur le territoire du PETR du Pays du Lunévillois comme le bénéfice d'un contrat de structuration des pôles touristiques territoriaux.

• **Stratégie de l'État sur le territoire**

La stratégie de l'État en Meurthe-et-Moselle s'attache à mobiliser l'ensemble des leviers des politiques publiques mises en œuvre par ses services déconcentrés, articulés avec les axes de développement nationaux, régionaux et territoriaux.

En matière économique :

Les enjeux prioritaires de l'État en Meurthe-et-Moselle sont les suivants :

- accompagner les territoires et les acteurs économiques en mutation ou en développement
- mettre en œuvre une stratégie de développement économique durable
- renforcer l'accompagnement des demandeurs d'emplois les plus éloignés du marché du travail
- soutenir l'insertion professionnelle des jeunes

Afin de répondre à ces enjeux, la stratégie économique de l'État s'appuie sur les orientations suivantes :

- resserrer le Schéma de Services Publics de l'Emploi de Proximité sur les bassins d'emploi en difficulté

Contrat de ruralité du Pays du Lunévillois

- accompagner les filières « phare » du territoire (agriculture, bois et forêt, industrie, santé, logistique) dans leur transition énergétique et numérique
- animer au niveau départemental le Service Public de l'Emploi : SPED
- appliquer, au niveau départemental, les mesures de la politique nationale de l'emploi en faveur de la reprise d'une activité salariée pour les personnes qui en sont le plus éloignées (à travers les contrats aidés et le soutien à l'insertion par l'activité économique).

En matière de cohésion sociale et de cohérence territoriale :

Le département de Meurthe-et-Moselle présentant des disparités, du point de vue démographique et social, il convient de renforcer le maillage territorial afin de lutter contre les inégalités et d'éviter l'exclusion de certains territoires et populations. Il s'agit de valoriser les atouts des espaces ruraux, tout en soutenant les logiques de coopérations avec les territoires urbains.

Les enjeux prioritaires relèvent de l'amélioration de l'accessibilité des services au public, la résorption des inégalités et le développement de l'attractivité des territoires.

Pour répondre à ces enjeux, sont privilégiés :

- l'élaboration du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, conjointement avec le conseil départemental
- la mise en place de contrats de ruralité, permettant de mobiliser l'ensemble des acteurs locaux autour d'un projet de territoire
- la structuration du réseau des MSAP (Maisons de Services au Public)
- l'implémentation des politiques nationales en faveur du numérique et de la téléphonie ainsi que l'accompagnement pour l'apprentissage des usages liés au numérique
- l'appui aux atouts du territoire, à travers le tourisme d'histoire, patrimonial, culturel, et le développement du tourisme vert

Il est à noter enfin que le présent contrat à vocation à s'articuler avec le volet territorial du Contrat de plan État Région 2015-2020 et le futur schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public.

• **Partenariats avec les acteurs publics et privés**

Dans la continuité de ses engagements antérieurs, le Pays a renouvelé en 2016 ses partenariats avec des acteurs privés et publics contribuant à la déclinaison de politiques publiques structurantes en matière de développement économique, de cohésion sociale, de développement culturel ou de transition écologique et ainsi à la mise en œuvre de certains volets du projet de territoire :

- Partenariat avec Initiatives en Pays du Lunévillois pour soutenir les créateurs d'entreprises
- Partenariat avec la Mission locale du Lunévillois pour accompagner l'insertion socio-professionnelle des jeunes
- Partenariat avec le CIDFF pour contribuer à une meilleure insertion des femmes en situation de précarité

Contrat de ruralité du Pays du Lunévillois

- Partenariat avec l'association Lorraine Energies renouvelables pour soutenir les actions en faveur de la maîtrise de l'énergie et de la rénovation énergétique de l'habitat
- Partenariat pluriannuel sur 3 ans avec la Scène conventionnée du théâtre de la Méridienne pour soutenir les actions de diffusion théâtrale vers les territoires
- Nouveau partenariat établi en 2016 avec la mise en place d'un Contrat local de santé mental permettant d'optimiser l'organisation des soins aux personnes souffrant de troubles psychiques

Le Pays a également passé un nouveau contrat de partenariat avec le Conseil départemental « le Contrat Territoire solidaire » qui précise la déclinaison territoriale des politiques publiques départementales, la mobilisation des crédits dédiés, et le soutien à l'ingénierie mobilisée au service des projets. Trois priorités ont été ciblées : l'accessibilité des publics aux services, la transition écologique, la solidarité, le lien social et la citoyenneté. Un prochain contrat de partenariat sera passé avec la Région Grand Est.

II) Objectifs et plan d'actions opérationnel

Dans une logique de projet de territoire, le contrat définit des objectifs qualifiés au regard des enjeux présentés dans le diagnostic pour les 6 thématiques prioritaires identifiées :

- **AXE 1 - Accessibilité aux services et aux soins**
- **AXE 2 - Développement de l'attractivité**
- **AXE 3 - Redynamisation des bourgs-centre, renforcement des centralités et soutien au commerce de proximité**
- **AXE 4 - Mobilités**
- **AXE 5 - Transition écologique**
- **AXE 6 - Cohésion sociale et promotion des valeurs de la République**

Afin de répondre à ces enjeux, le PETR du Pays du Lunévillois propose les premières fiches actions en ANNEXE au présent contrat, sans préjudice de l'émergence d'autres actions au cours de la durée de vie du contrat.

Le tableau synoptique ci-après présente le plan d'action sur la durée du contrat.

Contrat de ruralité du Pays du Lunévillois

A) Tableau synoptique des actions prioritaires sur la durée du contrat

Piste d'actions 2017		Partenaires	Liens avec dispositifs
AXE 1 : ACCES AUX SERVICES ET AUX SOINS			
ACCES AUX SOINS			
<p>Extension du conseil local en santé mentale (CLSM) du Lunévillois à l'ensemble du Pays Lunévillois Action n°1</p>	<p>Développer une politique territoriale de santé mentale adaptée aux besoins de l'ensemble du PETR, de toucher les zones à caractères plus rurales. Un ½ ETP de coordonnateur, mis à disposition par le CPN au pays Lunévillois, a pour mission première de faciliter cette extension.</p> <p>Résultats attendus : communication auprès des relais + actions dans la semaine santé mentale</p>	<ul style="list-style-type: none"> - CPN (secteurs adulte, infant-juvénile et département prévention) - ARS - Conseil départemental - 1 médecin généraliste 	<ul style="list-style-type: none"> - PETR avec 1 représentant de chaque communauté de communes - GEM « Le Fil d'Ariane » - UNAFAM <p>Convention signée entre le PETR, l'ARS et le Centre psychothérapeutique de Nancy-Laxou</p>
<p>Améliorer l'accès à l'offre de soin de premier recours Action n°2</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer l'exercice coordonné - Accessibilité aux soins de premiers recours - Accessibilité aux soins d'urgence <p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Installation de médecins sur le territoire - Réflexion contrat local de santé 	<ul style="list-style-type: none"> - ARS Grand Est - CPAM 54 - Préfecture 54 - Conseil régional - Conseil départemental 54 	<ul style="list-style-type: none"> - Elus du territoire du Pays du Lunévillois - CDOM 54 - FEMALOR - SDIS - les URPS <p>Mise en œuvre du SDAASP</p> <ul style="list-style-type: none"> - Crédits FIR - Rémunérations complémentaires du Règlement Arbitral - Signatures de contrats PTMG ou PTMA
ACCES AUX SERVICES			
<p>Les actions de l'axe 6 sont transversales à cet axe d'accès aux services : lecture publique, constructions bibliothèques/tiers lieux</p> <p>L'axe 4 Mobilités permet également d'apporter des réponses à cet axe.</p>			
AXE 2 : REVITALISATION DES BOURGS CENTRES			
<p>Bourg centre Action n°1</p>	<p>Requalification de l'espace public Accompagnement des propriétaires pour une redynamisation commerciale et/ou culturelle, et de l'habitat.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - L'État, le PETR, les CC en relation avec les propriétaires, et divers partenaires (CCI ANAH, bailleurs sociaux) 	

AXE 3 : ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

<p>Jalonnement et mise en Tourisme du schéma d'itinéraires touristiques cyclables du Lunévillois (Lien avec axe 4 Mobilités) Action n°1</p>	<p>Jalonnement des circuits et création d'une carte touristique</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Conseil départemental - Communautés de Communes - Maison du Tourisme 	<p>Label Accueil Vélo</p>
<p>Musée du flacon et du parfum à Baccarat (Lien avec axe 2 Revitalisation bourgs centres) Action n°2</p>	<p>Création d'un musée dédié à la mise en valeur d'une collection de flacon en cristal de Baccarat.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Porteur du projet : Ville de Baccarat - Massif des Vosges, Fondation Baccarat, Etat, Région, Département, PETR, CC, Partenaires privés 	
<p>Lacs de Pierre Percée station écotouristique Développer les retombées économiques des courtes visites en constituant un effet levier avec la création d'une station écotouristique Action n°4</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la découverte piétonne - Créer une piste de découverte VTC et vélos électriques en site propre - Gérer les circulations et les stationnements - Créer une trentaine de points de découverte écotouristique autour du lac - Valoriser la découverte écotouristique interne au lac - Développer l'hébergement autour du lac de Pierre-Percée renforcer ceux qui existent - Renforcer la dimension pittoresque et patrimoniale des villages 	<ul style="list-style-type: none"> - Porteur du projet : SMA - EDF, ARS, DDJCS, Agence de l'Eau, PETR, Comm d'agglomération de Saint-Dié, Fédération de Pêche 	
<p>Création d'un site de baignade base de Loisirs de Bures Action n°3</p>	<p>Créer un espace de baignade pour conforter l'offre existante sur le site. Elaborer un cahier des charges des besoins et contraintes pour permettre en 2017 de valider les scénarii possibles avec une mise en œuvre en 2018</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Porteur de projet Ville de BURES - ARS, DREAL, DDCS, DEPARTEMENT, PETR, Maison du Tourisme, Agence de l'eau, Fédération de Pêche 	

AXE 4 : MOBILITES

<p>Réflexion sur un schéma de mobilité Action n°1</p>	<p>Lancement étude AMO dans le cadre de la création AOMD, Coordonner l'offre de mobilité, Développer les aires de co-voiturage, Développer l'inter-modalité, déplacement domicile-travail</p>	<p>Région (Département le temps du transfert compétence) SCoT Sud 54 (Pole Métropolitain) Communautés de Communes</p>	<p>Lien avec l'appel à projet TEPCV Lien Axe 1 Action n°2</p>
--	---	---	---

<p>Complément d'aménagement de la voie verte du Sânon Action n°2</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Complément d'aménagement de tronçon de la voie verte intégrant les itinéraires Paris Strasbourg et Paris/Prague - Linéaire intégrant le schéma national de développement des itinéraires de véloroutes voies vertes - Valorisation des modes de déplacements doux - Valorisation et développement économique du territoire par un projet structurant 	<p>- Porteur de projet : Communauté de Communes du Sânon</p> <p>ETAT REGION DEPARTEMENT</p> <p>PETR – Maison du Tourisme aspect de promotion</p>	<p>Lien éventuel avec l'appel à projet TEPCV</p>
<p>Axe 5 : TRANSITION ECOLOGIQUE</p>			
<p>Lutter contre la fracture énergétique au niveau de l'habitat Action n°1</p>	<p>Mise en œuvre de la plateforme de rénovation énergétique</p>	<p>DREAL + DDT, ADEME, Conseil Régional, Conseil Départemental, Chambres des Métiers / CAPEB, Fédération des Banques</p>	<p>AMI ADEME Région Grand Est Appel à projet TEPCV</p>
<p>Développement des circuits courts et valoriser et développer la production locale Action n°2</p>	<p>Elaboration d'un Plan d'Alimentation Territorial</p> <p>Mise en place d'une épicerie sociale itinérante (axe 6 action 7)</p>	<p>DDT / DDCCS, Agence de l'eau, Conseil Régional, Conseil Départemental, Chambres des Métiers / Chambre Agriculture, Banque Alimentaire /Producteurs</p>	<p>Lien avec l'Appel à projet Programme National de l'Alimentation et la démarche du Conseil départemental</p>
<p>Territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) Action n°3</p>	<p>Dans le cadre du schéma de mobilité (AOMD), mise en avant du développement de la mobilité électrique et acquisition de véhicules 100% électrique avec réseau de bornes de recharges imaginés ; Système de gestion et d'éclairage public optimisé. Rénovation énergétique de bâtiment / Fonds travaux pour les particuliers. Réflexion dans le cadre de la création d'une AOMD à l'échelle du PETR, Sensibilisation à la rénovation / économie énergétique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Etat, - Communautés de communes - ADEME, - Lorraine Energies Renouvelables - LEADER 	<p>Appel à projet TEPCV Dossier envoyé à la DDT</p>

Axe 6 : COHESION SOCIALE et VALEURS DE LA REPUBLIQUE

<p>Contrat Lecture Publique Action n°1</p>	<p>Mise en œuvre d'un programme d'actions dédiées au livre et au numérique sur tout le territoire, en liaison avec l'équipement central que constitue la grande médiathèque du Lunévillois</p>	<p>DRAC (conseiller livre), DDCS, ARS, Conseil Départemental (Médiathèque départementale), Communautés de Communes ou Communes en fonction des compétences, Education Nationale</p>	
<p>Essaimage d'actions de promotion de l'engagement des jeunes à partir d'un chantier autour du patrimoine du Château de Blamont Action n°6</p>	<p>Château de Blamont installation de l'association Etude et Chantier</p>	<p>DDCS + DRAC, Conseil Départemental, PJJ SPIP, Communauté de Communes de la Vezouze, Ville de Blamont, Association Clé de Voûte</p>	
<p>Valoriser les équipements de Pierre Percée Pays des Lacs auprès des Fédérations sportives Action n°3</p>	<p>Proposer une offre adaptée aux fédérations sportives ciblées et participer au rayonnement du site</p>	<p>DDCS, CROS, Acteurs locaux</p>	
<p>Fabrique d'initiatives citoyennes Action n°4</p>	<p>-Appui sur des lieux d'accueil du public existant -Projet en co-construction avec les partenaires impliqués -Articulation avec les actions mises en œuvre sous l'égide du Commissariat général à l'Egalité des territoires (CGET) et du Comité Interministériel Egalité Citoyenneté (CIEC) -Prévoir un co-financement pour la mise en œuvre des projets d'actions produits par la fabrique.</p>	<p>- Porteur de projet Fédération départementale des Foyers Ruraux - PÉTR, Communautés de Communes et Communes, DDCS, Partenaires associatifs</p>	<p>Labellisation dans le cadre d'un appel à projet</p>
<p>Mise en place d'une épicerie sociale itinérante Action n°7 (En lien avec l'axe 5 action n°2)</p>	<p>L'épicerie sociale itinérante a pour ambition de permettre un accompagnement alimentaire, non stigmatisant, aux habitants du territoire qui conjuguent besoin d'aide pour se nourrir à faible coût et envie de participer à des actions de lien social</p>	<p>- Porteur de projet : A définir (il pourrait s'agir de la Banque alimentaire de Nancy et sa région) - DDCS, Département, Maison des solidarités, Collectivités territoriales / EPCI</p>	<p>Programme national de l'alimentation</p>

Piste d'actions à court terme 2018		Moyen terme 2019- 2020
Axe 1 : ACCES AUX SERVICES ET AUX SOINS		
<p>Mettre en œuvre le SDAASP</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer l'accès aux droits - Assurer l'existence d'équipements de proximité (santé, éducation) 	<p>Appui à la structuration d'espaces de services mutualisés avec création d'espaces « lieux de vie » ouverts aux habitants et à certaines actions portées par les acteurs locaux : par ex autour de la parentalité, éveil de l'enfant ... ou encore sur les usages du numérique (accès à, utilisation des plateformes ...)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Création de maisons ou d'espaces mutualisés de santé, pluridisciplinaires - Accompagner la mutualisation et le regroupement des offres de services dans le rural, y compris dans le domaine de l'éducation
	<p>PLAN TERRITORIAL D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE</p>	
	<p>CRÉATION DE BIBLIOTHÈQUES ET TIERS LIEUX</p> <p>Action n°2</p>	
Axe 2 : REVITALISATION DES BOURGS CENTRES		
	<ul style="list-style-type: none"> - Recherche d'identité par centre bourg / village à valoriser - Projet « bistrots de pays » 	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer (après diagnostic) des espaces de co-working - Dynamique d'investissement autour de l'engagement citoyen pour la réhabilitation des centralités de bourg-centre (notamment par l'insertion et l'immersion professionnelle) – cf « <i>Eveilleurs du patrimoine</i> »
Axe 3 : ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE		
<p>Accompagner le développement du numérique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au niveau des infrastructures (en lien avec le CD et la Région) - Au niveau de son usage 	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir financièrement l'achat de matériel déclinant le débit internet dans les zones blanches rurales - Sensibiliser aux usages du numérique 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser aux usages du numérique
<p>Mise en valeur du patrimoine local dans les villages :</p>	<p>Dossier « Pays d'art et d'histoire ». Travailler sur l'unité architecturale des villages, Valoriser le patrimoine « remarquable », Coordonner l'embellissement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement des initiatives locales de valorisation du patrimoine : lavoirs, peintures murales églises, portes... 	

<p>Développer et harmoniser l'offre touristique Identifier des « destinations » et des circuits à thèmes Développer l'éco-tourisme Valoriser les espaces naturels et les animer Valoriser la création artistique et les métiers d'art</p>	<p>- Faciliter l'installation d'entreprises en lien avec l'éco-tourisme et la valorisation des productions locales</p>	<p>- Développer et diversifier l'offre d'hébergement touristique</p>
<p>Axe 4 : MOBILITES</p>		
	<p>- Déploiement de l'offre de mobilités à la suite du schéma de mobilités – mises en service des nouveaux de transport</p>	
<p>Axe 5 : TRANSITION ECOLOGIQUE</p>		
<p>Créer un « plan habitat » à l'échelle du territoire - Lutter contre l'habitat indigne - Accompagner la perte d'autonomie et le maintien de la population vieillissante dans les villages</p>	<p>- Identifier les besoins au niveau de l'habitat et coordonner les projets de réhabilitation et de développement - Accompagner les initiatives locales sur l'habitat partagé</p>	<p>- Proposer (après diagnostic) des espaces de co-working</p>
<p>Axe 6 : COHESION SOCIALE ET VALEURS DE LA REPUBLIQUE</p>		
<p>Lutter contre la fracture sociale et les situations de rupture - Développer les actions autour de la parentalité - Développer l'accès à la culture - Faciliter les démarches participatives des habitants</p>	<p>- Appuyer l'investissement en infrastructures pour la mise en place d'actions culturelles et/ou favorisant l'engagement et la participation des habitants. En organiser la mutualisation. - Mise en œuvre d'un Bus Infos Jeunesse - Action n° 5</p>	

Nb. Caisse des dépôts et consignations, partenaire transversal du contrat

B) Moyens financiers

L'État mobilisera des moyens spécifiques constituant un véritable levier pour la bonne mise en œuvre du contrat au titre de l'enveloppe spécialement dédiée aux contrats de ruralité du Fonds de soutien à l'investissement local (FSIL 2017).

Ainsi, il sera alloué au PETR du Pays du Lunévillois une somme de 767 186,75 € FSIL dédié pouvant être mobilisée au titre de l'année 2017 (sous réserve de validation des crédits en Loi de finances, de leur délégation et des instructions d'application relatives au FSIL), dont il est prévu qu'une part concourt au financement de l'ingénierie.

Des redéploiements au sein de l'enveloppe départementale pourront être opérés annuellement en fonction de l'effectivité des projets présentés afin d'éviter le dégageant des crédits.

Par ailleurs, le PETR du Pays du Lunévillois et ses composantes ainsi que les maîtres d'ouvrage d'opérations mobiliseront des moyens propres. Outre les crédits dédiés dans le cadre du FSIL, ils solliciteront auprès des différents financeurs, pour mettre en œuvre le plan d'actions, l'ensemble des moyens de droit commun mobilisables :

- Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)
- Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) dont crédits du volet territorial du Contrat de Plan État-Région (CPER)
- Crédits ministériels gérés par les directions départementales et régionales de l'État
- Crédits des opérateurs :
 - Caisse des dépôts et consignations (cf. également *III – B. Autres moyens d'ingénierie*)
 - ADEME, Agence de l'Eau, ANAH, etc.
- Crédits des Fonds Européens, du Conseil Régional, du Conseil Départemental

A titre d'information, l'État a consenti au profit du territoire du PETR du Pays du Lunévillois les montants suivants au titre de la DETR, du FNADT et du FSIL 2016 :

Au titre de l'année 2016 :	Au titre de l'année 2015 :	Au titre l'année 2014 :
- DETR : 1 713 150 €	- DETR : 1 768 355 €	- DETR : 1 831 022 €
- FNADT : 53 606 €	- FNADT : 140 880 €	- FNADT : 146 195 €
- FSIL : 2 155 829 € (non spécialement fléché ruralité)		

Une convention de financement est à établir annuellement afin de formaliser les engagements de l'ensemble des partenaires au contrat. Établie chaque année lorsque les budgets des financeurs sont validés et délégués, cette convention expose les types de financements, les formes de l'apport, la source et le montant des crédits à mobiliser pour chacune des actions nécessitant un financement, étant entendu que les actions inscrites dans le contrat n'ont pas systématiquement toutes vocation à être soutenues financièrement par l'ensemble des cofinanceurs, État y compris.

Contrat de ruralité du Pays du Lunévillois

III) Modalités de pilotage et partenaires du contrat

A) La gouvernance

Le **comité de pilotage plénier**, coprésidé par le Préfet ou son représentant et le Président du PETR du Pays du Lunévillois ou son représentant, devra réunir les porteurs du contrat et y associer les partenaires et financeurs :

- o Composition : le Préfet ou son représentant assisté par les services de l'État et opérateurs compétents, le Président du PETR du Pays du Lunévillois ou son représentant, le Président du Conseil départemental ou son représentant, et les Présidents des communautés de communes ou leurs représentants. Par ailleurs, les représentants des différents autres financeurs et contributeurs y participent également.
- o Son rôle : assure le suivi collégial de la mise en œuvre du contrat et fixe chaque année les objectifs pour l'année suivante.
- o Le comité de pilotage se réunira a minima semestriellement.

B) Autres moyens d'ingénierie

Le PETR du Pays du Lunévillois mobilisera sa directrice, la directrice de la Maison du Tourisme et ses chargés de missions y compris l'animateur LEADER. Il conventionnera avec les Communautés de Communes sur des compétences particulières (mobilités, rénovation énergétique...) autant que de possible. Il pourra également conventionner dans le cadre de l'EPA d'ingénierie porté par le Conseil départemental. Le PETR se laisse la possibilité de faire appel à des compétences extérieures comme des bureaux d'étude.

Des **comités techniques** en fonction des actions à mettre en œuvre seront mobilisés. Ces derniers rendront compte de leur travail au comité de pilotage. Les directeurs des Communautés de Communes signataires seront associés à ces comités techniques, ainsi que toute personne jugée utile parmi les partenaires et les membres du comité de pilotage plénier.

L'État, outre le financement par le biais du FSIL dédié au contrat de ruralité d'une partie de l'ingénierie, apportera également son concours pour l'accompagnement, la mise en œuvre et le suivi du contrat de ruralité ; seront mobilisés dans leurs champs d'intervention les services de la sous-préfecture de Lunéville, les services de la préfecture, les services départementaux et régionaux de l'État et les opérateurs de l'État.

Enfin, le présent dispositif pourra s'articuler avec la plateforme territoriale d'ingénierie en cours de création entre le Conseil départemental et l'État.

Engagement de partenariat de la Caisse des Dépôts et Consignations

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays. Le groupe Caisse des Dépôts a réaffirmé sa mobilisation financière au service de la relance de l'investissement public et sa volonté d'accompagner les pouvoirs publics, les collectivités locales et tous les acteurs économiques dans les profondes mutations que connaît le pays. Le Groupe souhaite désormais renforcer ses interventions dans quatre domaines prioritaires :

- la transition territoriale, pour les projets de développement notamment pour le financement des entreprises et immobilier tertiaire, la production de logements, les infrastructures et la mobilité, le tourisme et les loisirs ;
- la transition écologique et énergétique, pour les projets d'efficacité énergétique des bâtiments et des entreprises, la production d'énergie et réseaux de distribution, la valorisation du patrimoine naturel ;
- la transition numérique, en soutien au développement de l'économie numérique dans toutes ses composantes ;
- la transition démographique, pour accompagner et protéger les personnes tout au long de la vie et contribuer au développement de la silver économie.

La Caisse des dépôts peut intervenir selon différentes modalités :

- Prêts long terme sur Fonds d'épargne, pour favoriser la réalisation de projets de territoire, en particulier la rénovation thermique des bâtiments publics ;
- Consignations de fonds sur décision administrative, judiciaire ou environnementale.
- Mobilisation des ressources internes du groupe Caisse des Dépôts et cofinancement d'ingénierie pour établir des stratégies territoriales et/ou analyser la faisabilité amont des projets ;
- Investissement en fonds propres dans les outils d'aménagement, dans les sociétés d'économie mixte, et dans les sociétés de projet structurant pour la collectivité, aux côtés d'investisseurs privés et suivant un modèle économique dont la viabilité est assurée par l'activité réalisée par le locataire ;

Elle assure notamment pour le compte de l'Etat :

- L'animation nationale du réseau des Maisons de services au public
- La gestion du financement des dispositifs TEPCV
- La gestion financière et opérationnelle ainsi que le cofinancement du fonds dédié aux PTCE.

Selon l'avancement des actions et après instruction des sollicitations qui lui seront adressées, la Caisse des Dépôts pourra mettre à disposition du projet de contrat de ruralité des ressources financières, sur fonds propres ou fonds d'épargne, et d'ingénierie, dans le respect des règles de la

Contrat de ruralité du Pays du Lunévillois

commande publique, sous réserve d'accord de ses comités d'engagement compétents et du maintien par les pouvoirs publics des différentes lignes de prêts susceptibles d'être mobilisées.

Les modalités de chaque intervention seront précisées, après accord explicite de la Caisse des dépôts, dans des conventions d'application à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents maîtres d'ouvrage concernés.

Plus particulièrement, la Caisse des Dépôts pourra mobiliser, en appui du contrat de ruralité du PETR du Pays du Lunévillois, les dispositifs suivants :

- Conventions « centres bourgs de demain » pour la revitalisation des centres-bourgs,
- Accompagnement méthodologique de Mairie-conseils
- Co-financement d'ingénieries

La plupart des interventions de droit commun de la CDC peuvent être mobilisées dans le cadre des thématiques inscrites aux contrats de ruralités. On peut notamment citer pour mémoire :

- L'accès aux services et aux soins,
 - Maisons de Services Aux Publics (MSAP) : CDC mandatée par l'Etat pour assurer l'animation du réseau des Maisons de services au public autour de quatre missions principales : 1) L'ingénierie de mise en place et d'évaluation du programme, 2) L'accompagnement des porteurs de projets dans le déploiement, 3) L'animation du réseau, 4) La communication, nationale et locale.
 - Investissement dans les Maisons de Santé Pluridisciplinaires (MSP) ou centre de santé structurants.
 - Investissement dans les résidences services pour personnes âgées et investissement et/ou prêt dans le secteur médico-social, ...
- La revitalisation des centres-bourgs,
 - Apport d'ingénierie aux lauréats et cibles de l'AMI ainsi qu'aux bourgs centres des aires urbaines de moins de 20 000 habitants
- L'attractivité du territoire (Numérique, économique, touristique, ...),
 - Touristique : Apport en ingénierie par Atout France, Fonds TSI, Investissement dans des places de marché de destination, la dématérialisation des pass et forfaits, la valorisation des données, ...
 - Economique : Financement des associations de prêt d'honneur pour l'aide à la création et à la reprise d'entreprises (Initiative France, ADIE, Réseau entreprendre, Entreprenariat féminin), Investissement dans l'immobilier d'entreprises, l'immobilier commercial, ...
 - Accompagnement méthodologique de Mairie-conseils pour des stratégies territoriales de circuits-courts (Alimentaires, Filière bois, Ressources énergétiques, économie circulaire)
 - Numérique : Mise en contact et facilitation du déploiement en tant qu'actionnaire de la Cordée ; « entreprise solidaire » qui développe un réseau d'espaces de coworking présents en milieu urbain comme rural.

Expérimentations avec des départements sur la e-santé (Télémédecine, téléconsultation, ...)
Investisseur et prêteur avec les départements pour le déploiement de la fibre.

- La mobilité,

- Mise en relation et facilitation du déploiement en tant qu'actionnaire de MOPeasy ;
opérateur français d'écomobilité. Son offre repose sur des plateformes d'autopartage de véhicules
électriques et de covoiturage (pendulaire, hub, rabattement).

- La transition écologique,

- Financement pour le compte de l'Etat de l'ingénierie des Territoires à énergie positive et
pour la croissance verte (TEPCV).

- Investissement dans la production d'énergies renouvelables

- Prêts pour l'efficacité énergétique des bâtiments publics

- La cohésion sociale.

- Micro crédit personnel et professionnel

- Soutien au milieu associatif via les Dispositifs Locaux d'Accompagnement (DLA)

- Fonds France Active

C) La participation des habitants et des acteurs de la société civile

Le Conseil de développement territorial du PETR réunit au sein d'une association les représentants
des acteurs économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques et associatifs du territoire. A ce
titre, il est l'interlocuteur permanent du comité de pôle et peut être consulté sur toute question
relative à l'aménagement et au développement du Pays du Lunévillois.

Pour nourrir ses réflexions et ses avis, le conseil de développement cherche en permanence à être à
l'écoute des attentes et des aspirations des acteurs locaux (entreprises, associations, réseaux socio-
économiques) et des citoyens du Lunévillois.

En tant que représentant de la société civile locale, le conseil de développement se donne les
moyens de valoriser la diversité des points de vue en son sein.

En outre, il assure des missions d'information et de formation des citoyens sur les enjeux et projets
du territoire.

Le conseil de développement est informé régulièrement des différentes actions engagées ou en pro-
jet sur le Pays et peut faire remonter de sa propre initiative des avis ou propositions au comité de
pôle sur tout sujet intéressant le développement du territoire.

Le conseil de développement aura pour missions de participer au suivi et à la mise en œuvre du
contrat de ruralité.

VI) Le suivi et l'évaluation

Le comité de pilotage du contrat, défini ci-avant, assure le suivi collégial de la mise en œuvre du contrat.

Un tableau de bord du plan d'actions est élaboré et tenu à jour par les porteurs du contrat.

VII) La durée du contrat

Le présent contrat entre en vigueur le 1^{er} janvier 2017

Il porte sur la période 2017 – 2020 (4 années budgétaires).

Un bilan d'exécution des actions du contrat sera établi en 2021 et validé par les porteurs et les partenaires qui ont contribué.

VIII) Modification du contrat

A la fin 2018, un premier bilan global des actions sera établi, en complément du tableau de bord de suivi présenté au comité de pilotage à chacune de ses réunions. Ce bilan pourra conduire à réajuster si nécessaire le plan d'actions.

En cas de désaccord des parties prenantes sur les modalités de mise en œuvre des actions du contrat, au cours de sa mise en œuvre, ou si des modifications substantielles étaient demandées par une ou plusieurs des parties, le comité de pilotage sera réuni pour débattre et proposer une modification du contrat.

En cas de modification des périmètres des EPCI ou du PETR, ou de prise de compétences de ces derniers, le contrat sera modifié en conséquence.

Contrat de ruralité du Pays du Lunévillois

Contrat de ruralité du Pays du Lunévillois

Contrat établi à Nancy, le 02 décembre 2016

En présence du

Premier ministre



Manuel VALLS

Ministre de l'aménagement du territoire,
de la ruralité et des collectivités locales



Jean-Michel BAYLET

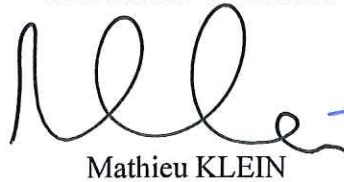
ooo

Le préfet de Meurthe-et-Moselle



Philippe MAHÉ

Le président du conseil départemental
de Meurthe-et-Moselle



Mathieu KLEIN

Le président du PETR du Pays
du Lunévillois



Hervé BERTRAND

Le président de la communauté
de communes du Bayonnais



Jacques BAUDOIN

Le président de la communauté de
communes du Lunévillois



Laurent de GOUVION SAINT CYR

Le président de la communauté
de communes de la Mortagne



François GENAY

Le président de la communauté
de communes du Piémont
vosgien



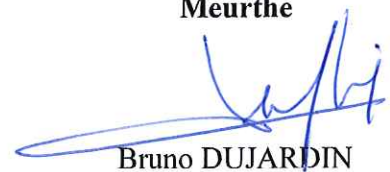
Philippe ARNOULD

Le président de la communauté de
communes du Sânon



Michel MARCHAL

Le président de la communauté
de communes du Val de
Meurthe



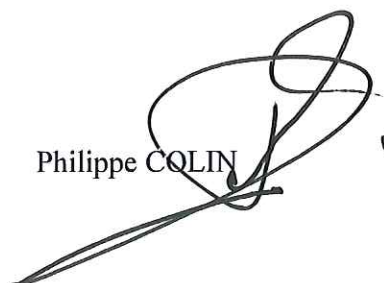
Bruno DUJARDIN

Le président de la communauté
de communes des Vallées
du Cristal



Christian GEX

Le président de la communauté de
communes de la Vezouze



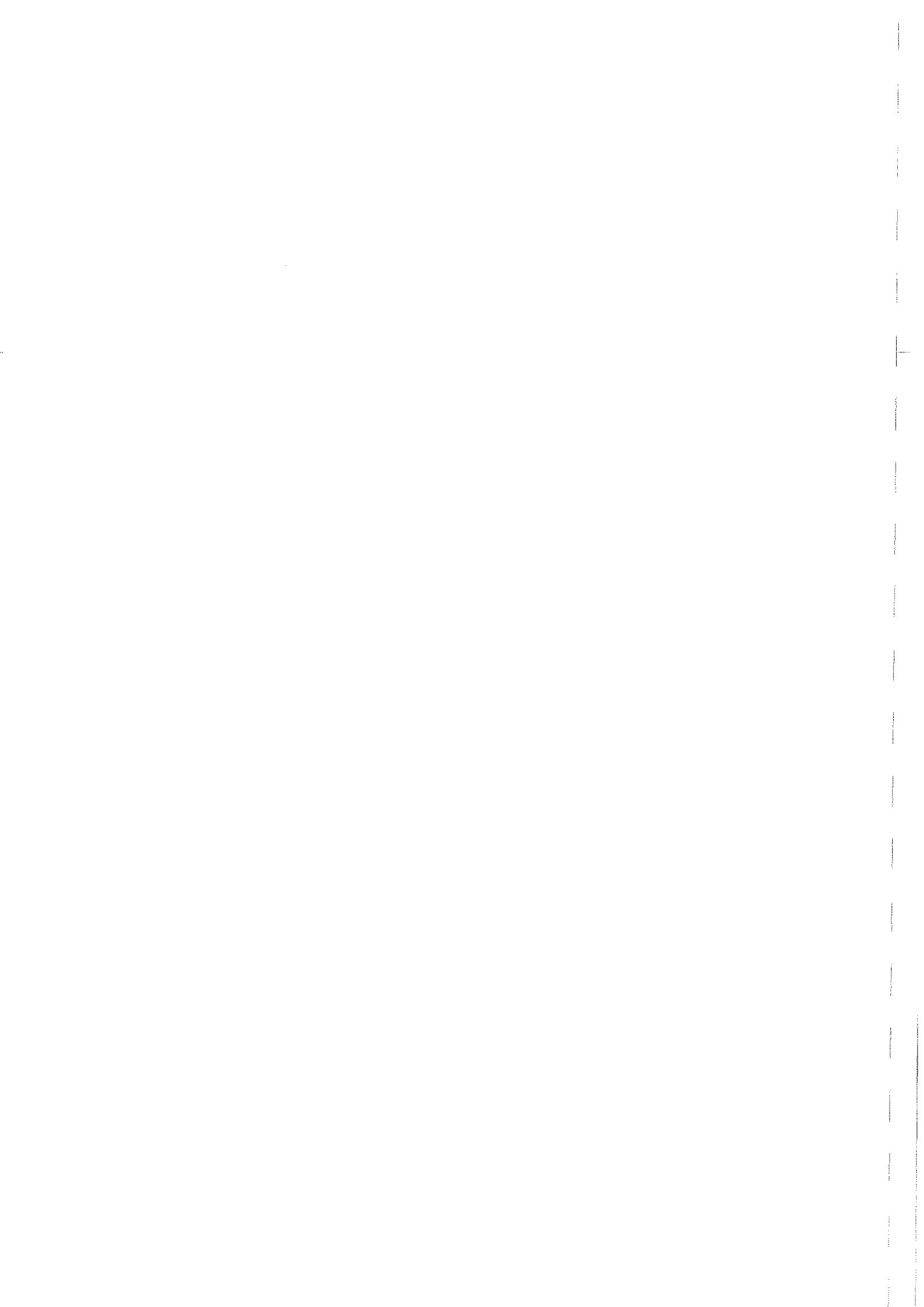
Philippe COLIN

Contrat de ruralité du Pays du Lunévillois

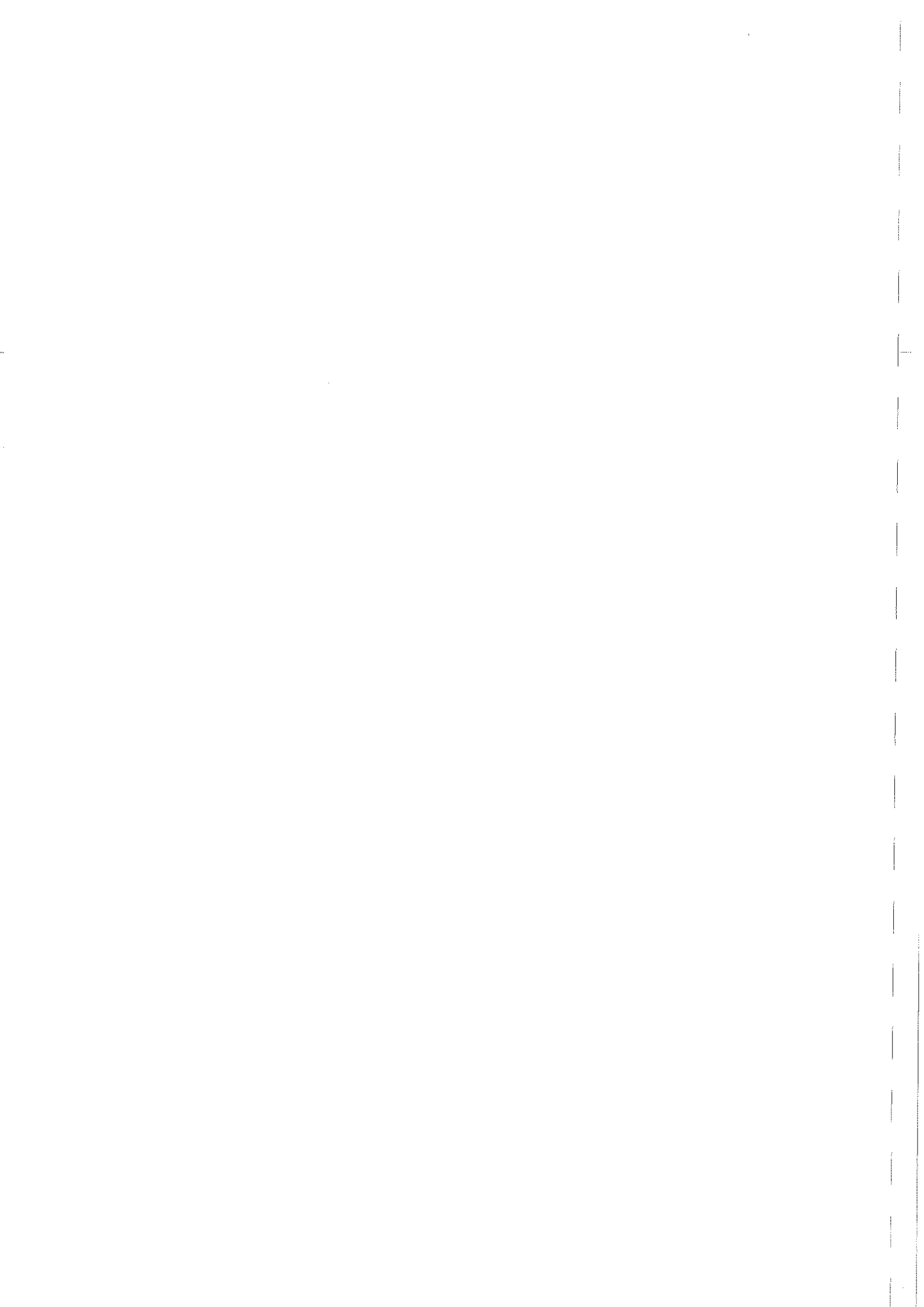
Contrat de ruralité du PETR du Pays du Lunévillois

ANNEXE

Plan d'actions opérationnel



**AXE 1 : ACCÈS AUX SERVICES ET AUX
SOINS**



N° AXE 1	Extension du conseil local en santé mentale (CLSM) du Lunévillois à l'ensemble du Pays Lunévillois
N° ACTION 1	
<i>Diagnostic - Constat</i>	
<p>La santé mentale englobe la promotion du bien-être, la prévention des troubles mentaux, le traitement et la réadaptation des personnes atteintes de ces troubles.</p> <p>« En France, les pathologies relevant de la psychiatrie se situent au troisième rang des maladies les plus fréquentes, après le cancer et les maladies cardio-vasculaires. On estime qu'entre un dixième et un cinquième de la population risque d'être atteint par un trouble mental à un moment quelconque de la vie. » Rapport de la Cour des Comptes, Décembre 2011.</p> <p>La Communauté de Communes du Lunévillois a mis en place officiellement en mars 2012, le Comité Local de Santé Mental sur son périmètre. IL est le fruit d'une démarche progressive de coopération sur près de 15 ans, impulsée par le CPN et soutenue par des élus sensibilisés aux questions de santé mentale.</p> <p>Son champ d'action initial s'étendait jusqu'alors sur la communauté de communes du Lunévillois, représentant près de 29 000 habitants pour 15 communes, soit 14 rurales regroupées autour d'une ville-centre : Lunéville comprenant 2 quartiers prioritaires de la politique de la ville (Centre Ancien et Niederbronn-Zola).</p> <p>Le CLSM, présidé par un élu est structurée par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un comité de pilotage co-présidé par le président du CLSM et un représentant de la psychiatrie publique - 3 groupes de travail autour du logement, des situations complexes et de l'information/communication, coordonnés chacun par un élu ou un représentant des usagers - Une assemblée plénière. <p>Parmi les réalisations concrètes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La création du Réseau d'Evaluation de Situations d'Adultes et d'Adolescents en difficultés (RESAAD), qui se réunit régulièrement autour de situations complexes. Il vient compléter le Réseau d'Alerte Pluri-Professionnel (RAPP) lunévillois, sollicité lors de situations de crise ; - une convention entre le CCAS de Lunéville, la ville et le CPN concernant la mise à disposition de logement (foyer St Jacques du CCAS) à des personnes suivies par le secteur psy de Lunéville ; - l'organisation des semaines d'information en santé mentale (SISM). 	
<i>Description de l'action</i>	
<p>Le projet d'extension à l'ensemble du Pays Lunévillois permettra de développer une politique territoriale de santé mentale adaptée aux besoins de l'ensemble du PETR, de toucher les zones à caractères plus rurales.</p> <p>Un ½ ETP de coordonnateur, mis à disposition par le CPN au pays Lunévillois, aura pour mission première de faciliter cette extension.</p> <p>Le comité de pilotage et les groupes de travail mis en place fonctionnent déjà avec des personnes responsables, professionnels ou non, dont le territoire d'intervention est celui du Pays Lunévillois et pas seulement celui de la Communauté de communes du Lunévillois. Ils s'enrichiront cependant de l'apport de quelques personnes ressources des autres communautés de communes identifiées et sollicitées par le coordinateur, notamment pour repérer et inclure les besoins spécifiques de ces nouveaux territoires.</p>	

Objectif - résultat attendu				
Communication sur l'ensemble du territoire auprès des relais (médecins, élus, enseignants, responsables associatifs...) des différents dispositifs existants - évaluation du nombre de fois où les dispositifs sont sollicités Installation des groupes de travail logement, situations complexes A l'occasion de la semaine sur la santé mentale réalisation de support de communication, temps de conférence, programme d'actions à développer toute l'année				
Pilote(s) - Maître(s) d'ouvrage				
PETR				
Partenaires				
<ul style="list-style-type: none"> - CPN (secteurs adulte, infanto-juvénile et département prévention) - 1 représentant de chaque communauté de communes du pays Lunévillois - ARS - Conseil départemental - GEM « Le Fil d'Ariane » - Eco appart (dans lequel la mission locale, la CAF des CCAS adhèrent) - UNAFAM - Médecin généraliste 				
Début de l'opération				
2017				
Délai de réalisation				
2017 - 2020				
Coût prévisionnel de l'action en 2017				
Postes de dépenses	Montant HT	Ressources attendues¹	Montant HT	%
Support de communication, d'exposition et frais de déplacements liés au conférencier	10 000,00 €			
Total	10 000 €	Total		

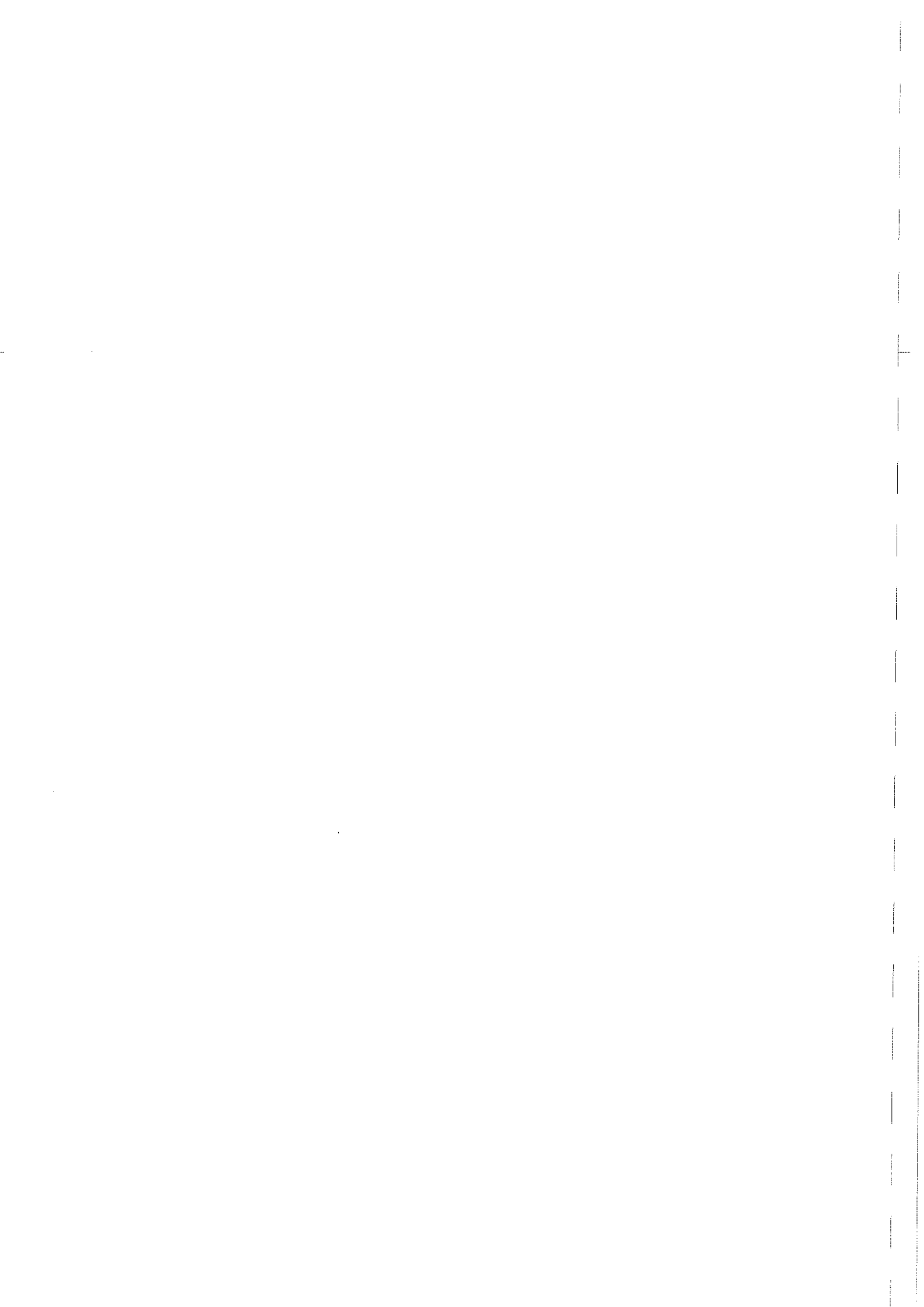
N° AXE 1	Améliorer l'accès à l'offre de soins de premier recours
N° ACTION 2	
<i>Diagnostic - Constat</i>	
<p style="text-align: center;">1. <u>Renforcer l'exercice coordonné</u></p> <p>Actuellement, 4 MSP sont en fonctionnement sur les communautés de communes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • MSP d'Einville au Jard sur la CC du Pays de Sanon • MSP de Badonviller sur la CC du Piémont Vosgien • MSP de Magnières sur la CC des vallées du cristal • MSP de Bayon sur la CC du Bayonnais. <p>Toutefois, les MSP de Magnières et d'Einville au Jard ne fonctionnent plus qu'avec un seul médecin. Leviers pour l'arrivée d'un second médecin.</p> <p style="text-align: center;">2. <u>Accessibilité aux soins de premiers recours :</u></p> <p>Le Pays du Lunévillois n'est pas une zone déficitaire en Médecin Généraliste. Sur le secteur de Lunéville, le nombre de médecins généralistes est supérieur à 160 pour 100 000 habitants. Pour la vallée du cristal et le piémont vosgien, le nombre de médecins généralistes est de 90 à 130 pour 100 000 habitants. Sur le secteur de Vezouze, le nombre de médecins généralistes est de 60 à 90 pour 100 000 habitants.</p> <p style="text-align: center;">3. <u>Accessibilité aux soins d'urgence :</u></p> <p>Pour la CC du Bayonnais, 12 communes, 3458 habitants, le temps d'accès à une structure d'urgence est de plus de 34 minutes. A Badonviller, l'expérimentation d'un VLI a été mise en place (infirmier protocolé à la caserne du SDIS de Badonviller). La convention arrive à expiration.</p>	
<i>Description de l'action</i>	
<p style="text-align: center;">1. <u>Renforcer l'exercice coordonné</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - transformation de la MSP de Magnières en MSP Universitaire - contrat PTMG ou PTMA sur Magnières et Badonviller (la commune est située en zone de revitalisation rurale jusqu'en juin 2017). <p>Mesures du pacte territoire santé 2 : équipes de soins primaires, communautés professionnelles territoriales de santé</p> <p style="text-align: center;">2. <u>Accessibilité aux soins de premiers recours</u></p> <p>Intégrer l'accessibilité aux soins de premier recours à l'AOMD de 2018 sur les transports. (fiche mobilité)</p> <p style="text-align: center;">3. <u>Accessibilité aux soins d'urgence</u> : Renouvellement de la convention</p> <p>Intégrer l'accessibilité aux soins d'urgence à l'AOMD de 2018 sur les transports (fiche mobilité)</p>	

Objectif - résultat attendu				
Permettre à des médecins de s'installer sur le territoire Entamer une réflexion sur la mise en place d'un Contrat local de santé à l'échelle du PETR				
Pilote(s) - Maître(s) d'ouvrage				
PETR en lien étroit avec l'ARS				
Partenaires				
<ul style="list-style-type: none"> - ARS - CPAM 54 - Préfecture 54 - Conseil régional - Conseil départemental 54 - Elus du territoire du Pays du Lunévillois - CDOM 54 - FEMALOR - SDIS - les URPS 				
Début de l'opération				
2017				
Délai de réalisation				
2017 - 2020				
Coût prévisionnel de l'action en 2017 à compléter				
Postes de dépenses	Montant HT	Ressources attendues²	Montant HT	%
Total		Total		

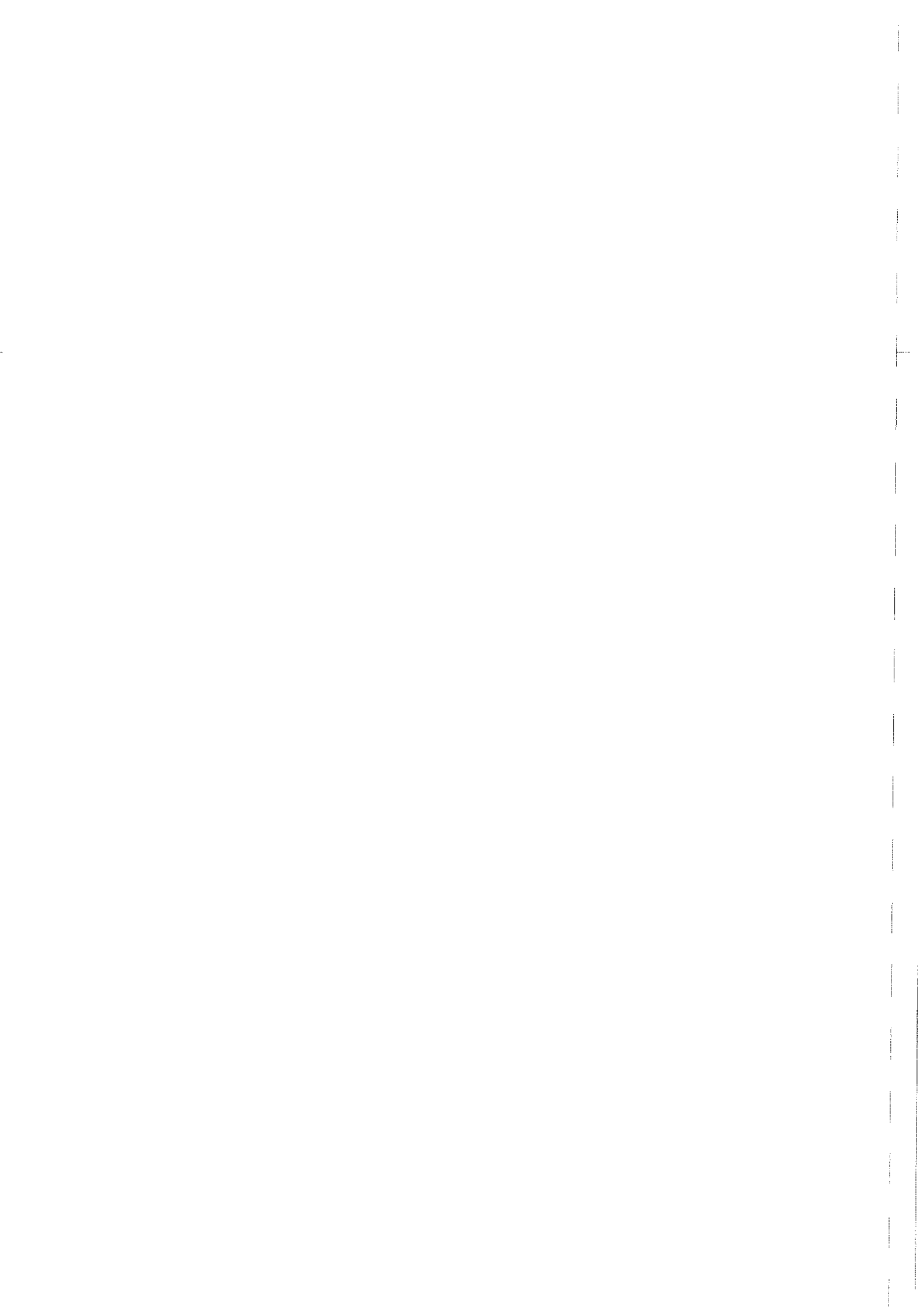
- Crédits FIR (logiciel, matériel informatique, mobilier hors équipement médical, temps de secrétariat partagé)
 - Rémunérations complémentaires du Règlement Arbitral
- Signatures de contrats PTMG ou PTMA

² Sous réserve de l'instruction de la demande et des règles spécifiques d'éligibilité

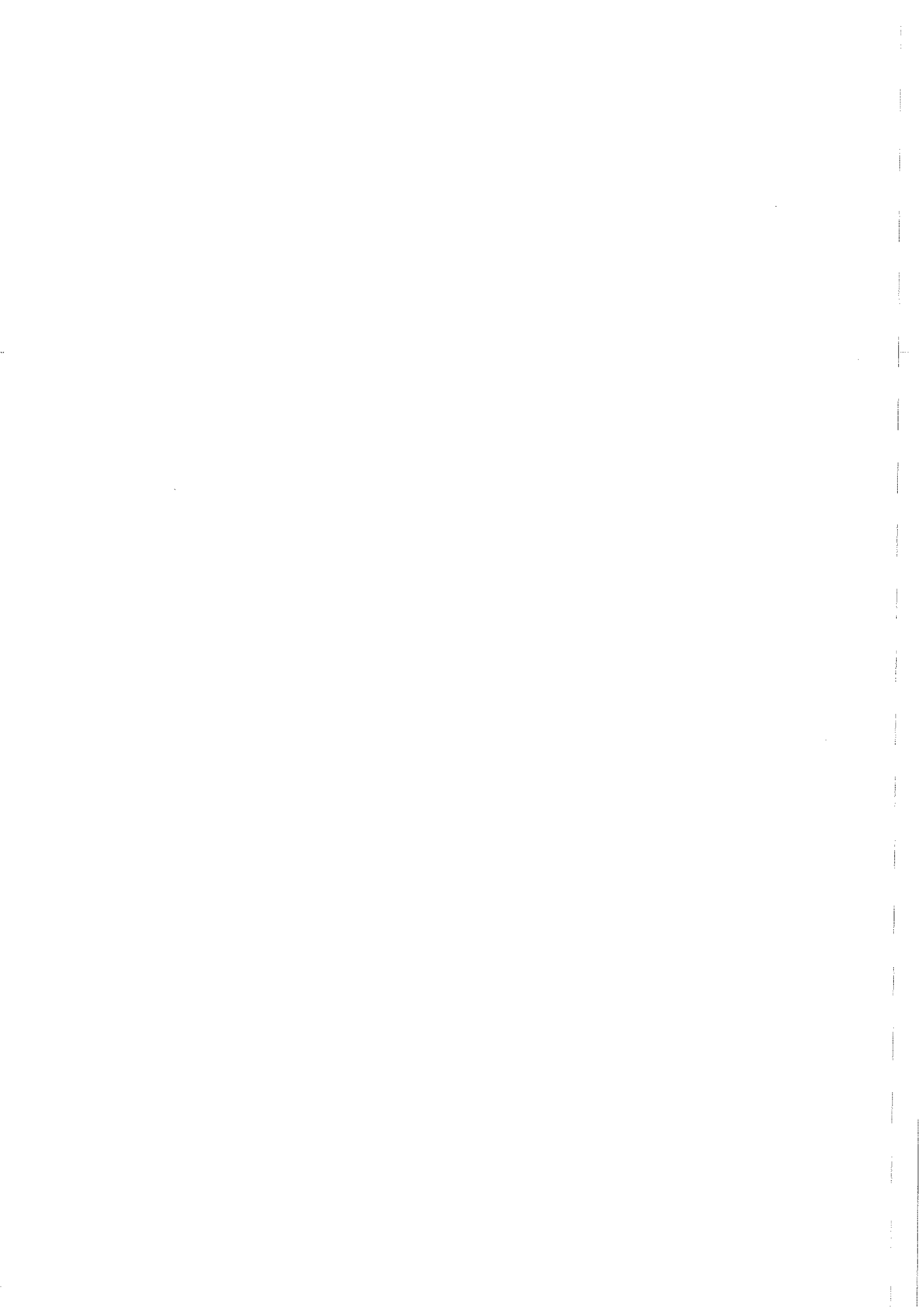
**AXE 2 : REVITALISATION DES BOURGS-
CENTRES**



N° AXE 2	REVITALISATION DES BOURGS CENTRES
N° ACTION 1	
<i>Diagnostic - Constat</i>	
<p>Fragilité de certains bourgs centres (vacance de logement, perte d'attractivité économique et sociale, habitat dégradés). Le Fonds de soutien à l'investissement local sera mobilisé pour les communes éligibles en 2017.</p>	
<i>Description de l'action</i>	
<p>Requalification de l'espace public Accompagnement des propriétaires pour une redynamisation commerciale et/ou culturelle, et de l'habitat.</p>	
<i>Objectif - résultat attendu</i>	
Réaffirmer la centralité des bourgs centre et générer un nouveau dynamisme	
<i>Pilote(s) - Maître(s) d'ouvrage</i>	
Communes	
<i>Partenaires</i>	
L'État (DDT), le PETR, les Communautés de communes en relation avec les propriétaires et divers partenaires (CCI ANAH, bailleurs sociaux)	
<i>Début de l'opération</i>	
2017	



AXE 3 : ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE



N° AXE 3	Jalonnement et mise en tourisme du schéma d'itinéraires touristiques cyclables du Lunévillois
N° ACTION 1	
Diagnostic - Constat	
<p>Le tourisme à vélo est une des principales composantes de l'économie du vélo en France</p> <ul style="list-style-type: none"> • 5,6 Md€/an de dépenses dont un minimum de 1,9 Md attribuables directement au vélo • 480 M€ de recettes fiscales pour l'Etat, 20000 emplois créés • Le vélo est la seconde activité physique des touristes devant le ski ou la baignade • L'attractivité patrimoniale, la qualité et la variété des paysages font de la France la première destination internationale du tourisme à vélo <p>Fort de ce constat, dans le cadre de la convention « Tourisme » entre le PETR du PAYS du Lunévillois et le Conseil Départemental, un accompagnement en ingénierie a été engagé depuis mars 2016 afin d'élaborer un schéma cohérent sur le territoire.</p>	
Description de l'action	
<p>Ainsi, des itinéraires structurants ont été élaborés afin de relier sans discontinuité les pôles touristiques du territoire. Des boucles locales ont également été constituées permettant une découverte plus fine du patrimoine de chacun des secteurs selon leur spécificité : historique, paysagère, environnementale, industrielle et économique avec la découverte de produits du terroir ou artisanats locaux.</p> <p>Ces itinéraires étant maintenant finalisés, un schéma directeur de jalonnement et de signalisation a été mis en œuvre et comprend environs 250 panneaux pour les itinéraires structurants du territoire.</p> <p>Ces panneaux prévus par le code de la voirie doivent être implantés selon la réglementation en vigueur.</p> <p>S'agissant du jalonnement des boucles, les panneaux réglementaires ne seront pas pertinents mais une signalétique plus simple et ludique (comme pour les sentiers de randonnées) pourra être imaginée.</p> <p>La Maison du Tourisme élaborera une carte touristique des itinéraires pour assurer la promotion de ce projet.</p>	
Objectif - résultat attendu	
<p>Installation du jalonnement sur les itinéraires Création et pose de panneaux d'itinéraires vélo pour les boucles et pose Création d'une carte touristique consultable sous forme numérique et papier</p>	
Pilote(s) - Maître(s) d'ouvrage	
PETR et Communautés de Communes	
Partenaires	
Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle, DDT	

<i>Début de l'opération</i>				
2017				
<i>Délai de réalisation</i>				
2017-2018				
<i>Coût prévisionnel de l'action</i>				
Postes de dépenses	Montant HT	Ressources attendues³	Montant HT	%
Panneaux de jalonnement et de signalisation	18 000	LEADER		
		Département		
Création d'une carte touristique	2 000	Communautés de Communes		
Intégration site web des données géolocalisées	5 000	Fonds propres PETR budget annexe MT		
Total	25 000	Total		

³ Sous réserve de l'instruction de la demande et des règles spécifiques d'éligibilité

N° AXE 3	Musée du flacon et du parfum
<i>N° ACTION 2</i>	
<i>Diagnostic - Constat</i>	
<p>Suite à une étude de faisabilité et de programmation, forte de son patrimoine industriel et touristique, la ville de Baccarat a l'opportunité de créer une Musée du flacon et du parfum valorisant les métiers d'art.</p> <p>L'objectif est de proposer un équipement qui s'intègre, qui renouvelle et dynamise le territoire et plus largement la Région Grand Est. Il se veut en réseau avec les lieux et circuits touristiques comme la Route du Feu pour s'inscrire pleinement dans les objectifs de la Maison du Tourisme.</p>	
<i>Description de l'action</i>	
<p>Le projet est conçu comme un lieu de vie, de créativité, un lieu évolutif appelé à devenir une référence et un must de sorte que sa visite devienne incontournable.</p> <p>Ce projet s'intègre dans la politique touristique locale et régionale en s'appuyant sur les métiers d'art, le luxe et la création, filières stratégiques pour renforcer l'attractivité du territoire du Lunévillois et développer l'activité économique liée au tourisme (augmentation des nuitées).</p> <p>Le fonctionnement sera assuré par la Fondation Baccarat, fondation reconnue d'utilité publique. Une association des amis du musée, composée notamment d'anciens verriers et tailleurs dont beaucoup de MOF (Meilleur Ouvrier de France) de la cristallerie, apportera bénévolement son concours au fonctionnement.</p>	
<i>Objectif - résultat attendu</i>	
<i>Pilote(s) - Maître(s) d'ouvrage</i>	
Ville de Baccarat	
<i>Partenaires</i>	
<p>Massif des Vosges DRAC Région Département Fondation Baccarat PETR et CC Partenaires privés</p> <p>Il est prévu qu'un comité de pilotage dédié, réunissant a minima l'État, la CC concernée, le PETR et le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle, suive spécifiquement cette action.</p>	
<i>Début de l'opération</i>	
2017 (choix du lauréat)	

<i>Délai de réalisation</i>				
2017-2020				
<i>Coût prévisionnel de l'action</i>				
Postes de dépenses	Montant HT	Ressources attendues⁴	Montant HT	%
Travaux sur les bâtiments	5 500 000,00	Fonds Européens		
Muséographie	1 785 000,00	Etat		
Espaces extérieurs (terrasses, jardins...)	176 000,00	Région		
Traitement des espaces publics aux accès aux bâtiments	158 000,00	Département		
Frais divers	2 666 650,00	Autres financeurs publics (ADEME...)		
Tranches conditionnelles	91 000,00	Fonds privés		
Espaces et environnement urbains parking	465 000,00	Fonds propres Ville		
Total	10 841 650,00	Total		

⁴ Sous réserve de l'instruction de la demande et des règles spécifiques d'éligibilité

AXE N°3	Création d'un site de baignade : Base de Loisirs de Bures			
<i>ACTION N°3</i>				
Diagnostic - Constat				
<p>Aujourd'hui, un séjour touristique en espace rural réclame la présence d'eau ou plus précisément de loisirs liés à l'eau. On peut effectivement lier à la baignade toutes les activités nautiques mais également la notion de plage et donc toutes les activités qui pourront s'y pratiquer : lecture, promenade, jeux, bronzette, etc. Cette notion est très importante si l'on prend en compte le fait qu'une part des plagistes ne se baigne pas.</p> <p>La Base de Loisirs de Bures bénéficie d'un cadre naturel exceptionnel : 75 hectares de plaines et forêts verdoyantes entourant l'étang de Parroy et offre tout au long de l'année un panel d'activités nautiques et de plein air.</p> <p>Une offre diversifiée d'hébergement est proposée sur le site (hébergement pour accueil collectif, bungalow, salle commune...)</p>				
Description de l'action				
<p>Créer un espace de baignade pour conforter l'offre existante sur le site. Elaborer un cahier des charges des besoins et contraintes pour permettre en 2017 de valider les scénarii possibles avec une mise en œuvre en 2018</p>				
Objectif - résultat attendu				
<p>Création d'un lieu de baignade Augmentation de l'offre touristique et valorisation du site</p>				
Pilote(s) - Maître(s) d'ouvrage				
Communes la maîtrise d'ouvrage / DDCS ET ARS pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage				
Partenaires				
ARS DDCS PETR - Maison du Tourisme Agence de l'eau Fédération de Pêche				
Début de l'opération				
2017				
Délai de réalisation				
2017-2019				
Coût prévisionnel de l'action à compléter				
Postes de dépenses	Montant HT	Ressources attendues⁵	Montant HT	%
- Aménagement des berges				
- Poste de surveillant de Baignade sur 3 mois (10 000€)		Autofinancement		
Total		Total		

⁵ Sous réserve de l'instruction de la demande et des règles spécifiques d'éligibilité

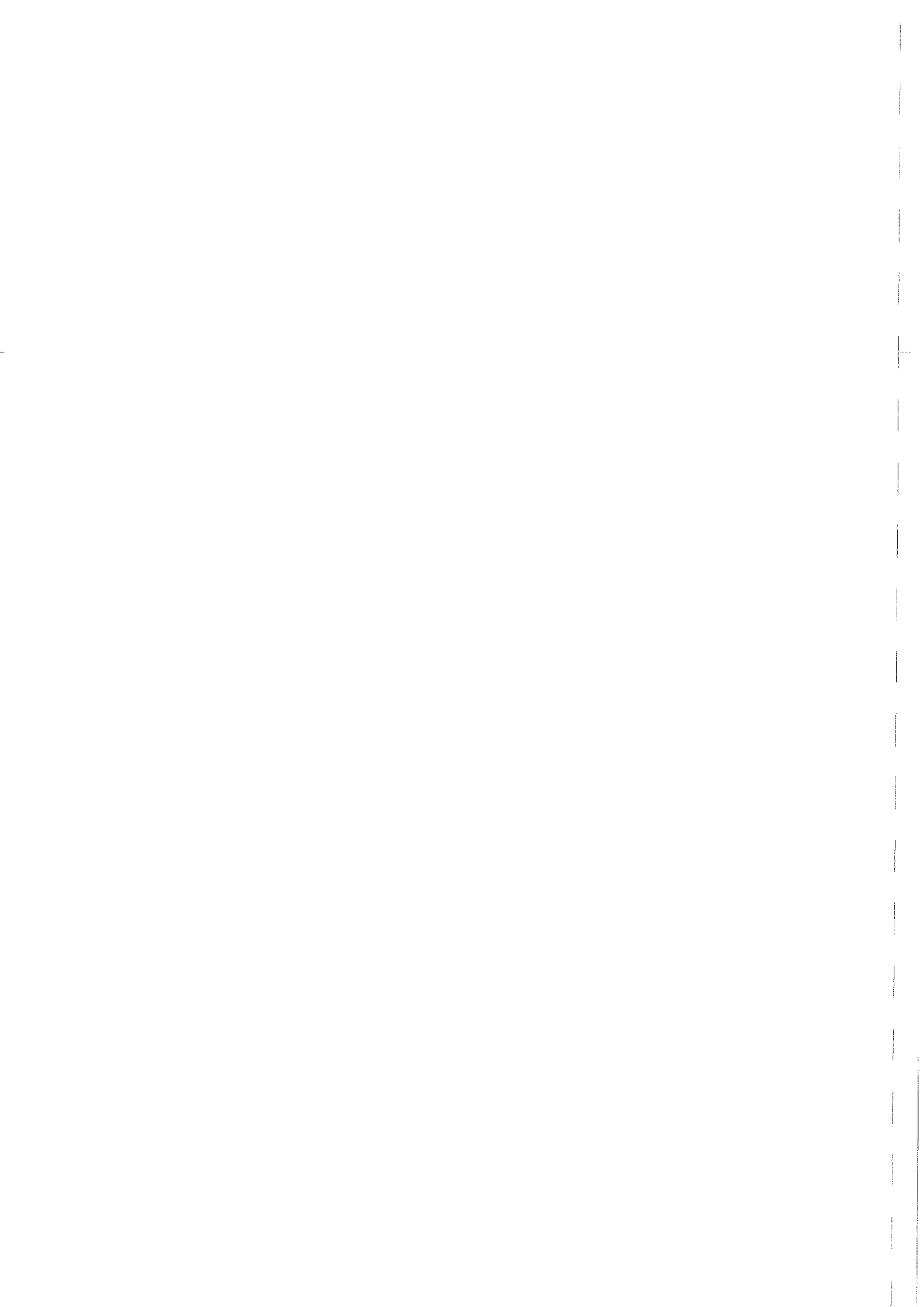


AXE N°3	Lacs de Pierre Percée : Station Ecotouristique
ACTION N°4	
Diagnostic - Constat	
<p>Le Syndicat Mixte d'Aménagement des lacs de Pierre Percée et de la Plaine (SMA) souhaite aujourd'hui aller plus loin, en valorisant encore davantage le potentiel de ce site et en le faisant progressivement évoluer vers une station touristique de séjour, capable de proposer des prestations et notamment des hébergements de qualité et ainsi d'être attractif pour des clientèles plus lointaines. Le concept de station écotouristique est choisi comme fil conducteur de ce projet.</p> <p>Dans l'état actuel des choses, une valorisation touristique de ces attraits est assez facile à mettre en œuvre pour la belle saison (printemps/été). Mais si on souhaite faire des lacs de Pierre-Percée un pôle touristique majeur, il faudra que le site soit également attractif pendant les 5 mois de la « mauvaise » saison.</p> <p>Ceci est beaucoup plus difficile à réaliser et implique de jouer et mettre en valeur ce qui fait l'originalité même du site et lui donne son caractère vraiment unique : l'aspect « scandinave » du lac, son découpage en fjords, et la sitologie du village de Pierre-Percée, situé en promontoire au dessus du lac et dominé par un vieux château.</p> <p>Les acteurs locaux souhaitent que le rayonnement des lacs de Pierre-Percée et l'effet levier sur le territoire soient plus importants. Ils souhaitent que les lacs de Pierre Percée évoluent progressivement vers une station touristique, en développant les retombées économiques des courtes visites. Afin de se distinguer des autres grands sites touristiques et d'être attractif pour des clientèles plus lointaines et plus exigeantes, un positionnement clair et très qualitatif est nécessaire. L'écotourisme, qui implique un grand respect des ressources et des populations locales, peut être le fil conducteur de cette ambition.</p>	
Description de l'action	
<p>Sur la base de l'étude réalisée en 2010, mettre en œuvre les actions permettant de créer une vraie station écotouristique de séjour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la découverte piétonne • Créer une piste de découverte VTC et vélos électriques en site propre • Gérer les circulations et les stationnements • Créer une trentaine de points de découverte écotouristique autour du lac • Valoriser la découverte écotouristique interne au lac • Développer l'hébergement autour du lac de Pierre-Percée renforcer ceux qui existent • Renforcer la dimension pittoresque et patrimoniale des villages 	
Objectif - résultat attendu	
Augmentation de l'offre touristique et valorisation du site	
Pilote(s) - Maître(s) d'ouvrage	
Syndicat Mixte d'Aménagement des lacs de Pierre Percée et de la Plaine	

Partenaires				
Commissariat du Massif des Vosges, DDT, DIRECCTE, Région, Départements, PETR, Communautés de Communes, Ademe, Agence de l'eau, ONF, EDF				
Début de l'opération				
2017				
Délai de réalisation				
2017-2022				
Coût prévisionnel de l'action à compléter				
Postes de dépenses	Montant HT	Ressources attendues ⁶	Montant HT	%
Découverte piétonne	50 000,00	Fonds Européens Massif des Vosges et LEADER		
Piste VTC et vélos électriques en site propre	790 000,00	ETAT		
Gérer les circulations et les stationnements	200 000,00	Région		
Créer une 30taine de points découvertes	70 000,00	Département		
Valoriser la découverte écotouristique	60 000,00	EDF		
Développer l'hébergement	250 000,00	Agence de l'eau		
Renforcer la dimension pittoresque	10 000,00 /an	ADEME		
		Autofinancement SMA		
Total		Total		

⁶ Sous réserve de l'instruction de la demande et des règles spécifiques d'éligibilité

AXE 4 : MOBILITÉS



N° AXE 4	Réflexion sur un schéma de mobilité
N° ACTION 1	
Diagnostic - Constat	
<p>Afin de poursuivre la réflexion sur une mise en œuvre de la compétence Mobilité à l'échelle du PETR du Pays du Lunévillois, il est nécessaire qu'une étude de définition, pour le réseau de transport urbain, à la demande et les services de mobilités associés, soit menée pour une mise en service sur l'ensemble du territoire ou sur le territoire de la nouvelle intercommunalité composée de la Communauté de Communes du Lunévillois, de la Communauté de Communes des Vallées du Cristal, des 9 communes de la Mortagne et de Rehainviller au 1er juillet 2018.</p>	
Description de l'action	
<p>Pour préparer au mieux cette échéance, il est proposé de confier à un organisme extérieur une mission d'assistance et d'expertise technique, financière et juridique pour le renouvellement des contrats d'exploitation des transports publics urbains de personnes, réguliers et à la demande, et de l'ensemble des services de mobilités.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans les missions confiées à l'Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO), il s'agit entre autres : • D'une proposition de scénarii (évolution de l'offre, complémentarité avec les autres réseaux, estimation financière, mode juridique de gestion). • D'une présentation technique détaillée du scénario retenu (types de services, itinéraires, kilométrages, arrêts, grille horaire, matériels roulants nécessaires...) permettant la réalisation de la consultation. • D'une assistance juridique afin de préparer les relations avec les autres autorités organisatrices de transport et de mobilité, la rédaction des pièces nécessaires à la consultation, le choix du mode de gestion, l'analyse des offres et la conduite des négociations éventuelles ainsi que le contrôle de la première année d'exploitation. 	
Objectif - résultat attendu	
<p>Proposition concrète de solution de mobilité pour les habitants du territoire Suite au rendu : achat matériels roulants, créations de nouvelles aires de covoiturage, développement de l'électromobilité...</p>	
Pilote(s) - Maître(s) d'ouvrage	
PETR (ou CC)	
Partenaires	
<p>DDT Communautés de communes Région (et Département en 2016) ARS lien (avec la fiche 2 axe 1) Conseil de Développement</p>	
Début de l'opération	
2017	

Délai de réalisation				
2017				
Coût prévisionnel de l'action en 2017 à compléter suite au rendu de l'AMO				
Postes de dépenses	Montant HT	Ressources attendues⁷	Montant HT	%
Ingénierie interne	10 000 €	ETAT		
Bureau extérieur AMO	120 000 €	REGION		
Sous-total	130 000 €	AUTOFINANCEMENT		
Suite rendu AMO				
Achat matériel				
Création aires covoiturage				
Electromobilité				
Total		Total		

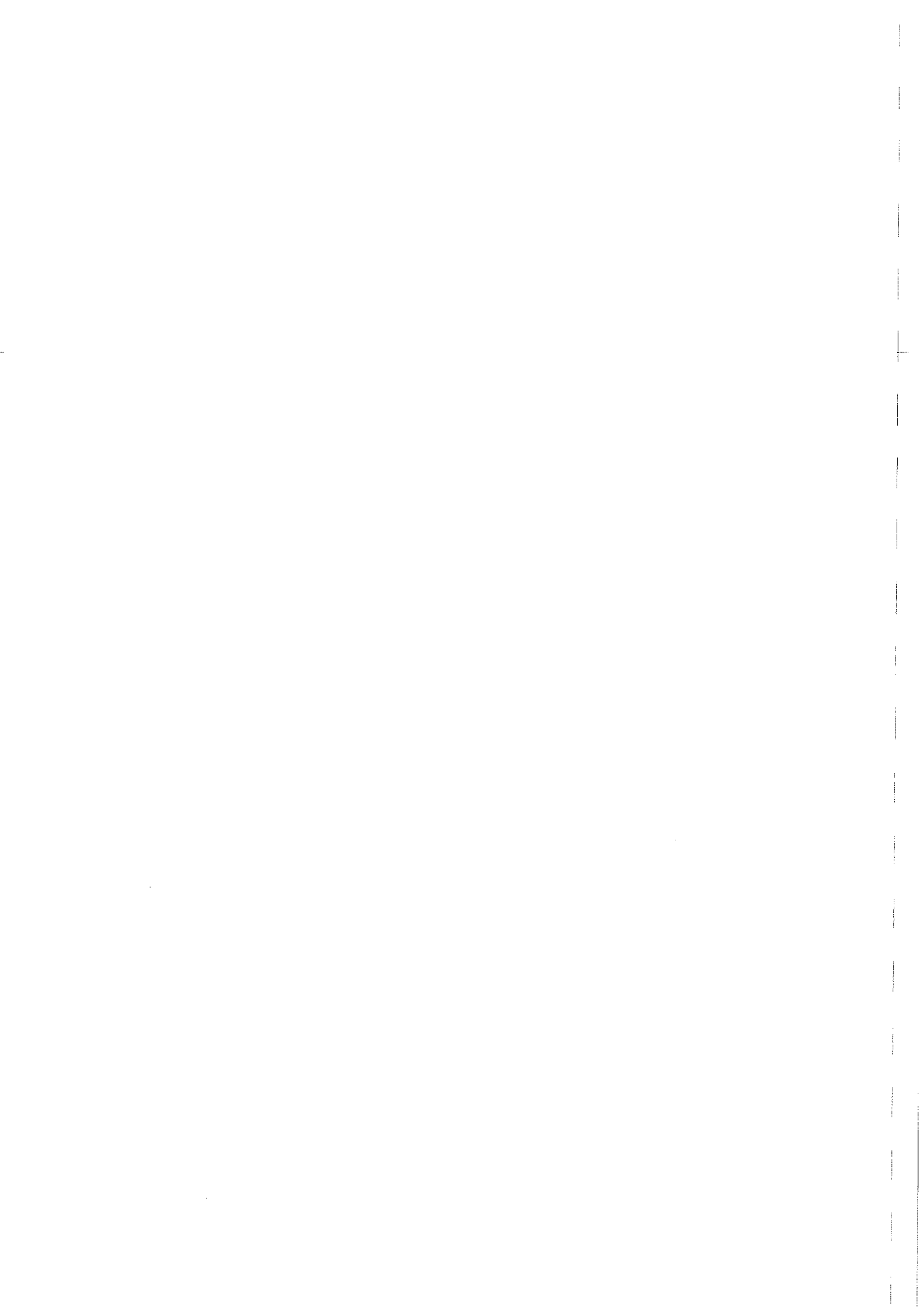
⁷ Sous réserve de l'instruction de la demande et des règles spécifiques d'éligibilité

N° AXE 4	Complément d'aménagement de la voie verte du Sânon
N° ACTION 2	
Diagnostic - Constat	
<p>Complément d'aménagement de tronçon de la voie verte intégrant les itinéraires Paris Strasbourg et Paris/Prague</p> <p>Linéaire intégrant le schéma national de développement des itinéraires de véloroutes voies vertes</p>	
Description de l'action	
<p>Afin de compléter la voie verte qui traverse la CC Sânon du Xures à Maixe, ce projet prévoit la réalisation des deux tronçons manquants à l'aménagement : un premier tronçon de 1 km, de l'écluse de Xures à la limite départementale 54/57 et un second de 1.730 km du pont de la D2 à Parroy à l'écluse de Mouacourt.</p>	
Objectif - résultat attendu	
<p>Valorisation des modes de déplacements doux Valorisation et développement économique du territoire par un projet structurant Valorisation touristique du territoire en lien avec les objectifs du PETR -Maison du Tourisme</p>	
Pilote(s) - Maître(s) d'ouvrage	
Communauté de communes du Sânon	
Partenaires	
<p>ETAT REGION DEPARTEMENT PETR – Maison du Tourisme aspect de promotion</p>	
Début de l'opération	
Mars 2017	

Délai de réalisation				
Fin des travaux : avril 2017				
Coût prévisionnel de l'action				
Postes de dépenses	Montant HT	Ressources attendues⁸	Montant HT	%
tronçon 1	117 720	Etat	129 792 €	37
tronçon 2	205 200	Région	70 992 €	20
signalisation d'itinéraire	1 560	Département	70 992 €	20
divers et ingénierie	30 480	Autofinancement	83 184€	23
Total	354 960 €	Total	354 960,00 €	

⁸Sous réserve de l'instruction de la demande et des règles spécifiques d'éligibilité

AXE 5 : TRANSITION ÉCOLOGIQUE



N° AXE 5	Mise en place d'une plate-forme locale de rénovation énergétique dans l'habitat privé à l'échelle du PETR
N° ACTION 1	
Diagnostic - Constat	
<p>La rénovation énergétique des bâtiments constitue une action prioritaire du plan d'actions du nouveau projet de territoire du PETR adopté en 2016. La valorisation de filières économiques locales est également l'une des priorités ciblées du nouveau programme LEADER 2014-2020</p> <p>Ce projet s'inscrit en cohérence avec les politiques de l'habitat portées par les communautés de communes depuis 2005. Trois CC se sont engagées dans des protocoles « Habiter mieux » avec l'ANAH pour soutenir la rénovation énergétique des logements des ménages modestes : la CC du Sânon dans le cadre d'une OPA, ainsi que la CC de la Vezouze et la CC du Piémont Vosgien dans le cadre de protocoles « Habiter mieux ». La CC du Lunévillois porte enfin une politique d'action incitative pour la rénovation énergétique de pavillons sur deux communes tests depuis 2015.</p> <p>Le territoire présente un potentiel de rénovation énergétique important dans l'habitat privé avec un parc de logements ancien (65% date d'avant 1975) et plutôt énergivore.</p> <p>Le territoire comprend aussi des populations aux revenus modestes exposées à un potentiel risque de précarité énergétique notamment sur l'Est lunévillois ou à Lunéville.</p>	
Description de l'action	
<p>Dans le cadre d'un appel à projets lancé par l'ADEME et la Région en faveur de la mise en place de plate-forme de rénovation énergétique de l'habitat privé, le dossier déposé par le Pays en juin 2016 a été retenu.</p> <p>Pour répondre à des objectifs ambitieux en matière de rénovation énergétique, la plate-forme locale de rénovation vise à répondre à deux objectifs principaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Inciter les ménages à réaliser un projet de rénovation énergétique global et performant de leur habitat et faciliter leur passage - Accompagner la montée en compétences des entreprises et l'organisation d'une filière économique locale en matière de rénovation énergétique <p>Pour atteindre ces objectifs, la plate-forme proposera un guichet unique d'accueil et un accompagnement technique, administratif et financier renforcé auprès des particuliers tout au long du parcours de rénovation de leurs logements. Une visite technique gratuite sera notamment systématiquement proposée en amont de ce parcours pour les inciter à s'engager dans un projet global et performant de rénovation.</p> <p>La plate-forme accompagnera aussi une montée en compétence des entreprises et la structuration d l'offre à l'échelle du PETR.</p>	
Objectif - résultat attendu	
<p>Accompagnement de 200 particuliers/ an dans leur parcours de rénovation énergétique de leurs logements Rénovation énergétique de 150 logements / an dont 54 avec un niveau de performance énergétique BBC Augmentation du nombre d'entreprises labellisées RGE dans le domaine de la rénovation énergétique</p>	
Pilote(s) - Maître(s) d'ouvrage	
<p>PETR du Pays du Lunévillois</p>	
Partenaires	
<p>EPCI, ADEME, Région, Département, ANAH, DDT et acteurs socio-professionnels de la rénovation énergétique</p>	
Début de l'opération	
<p>2017</p>	

Délai de réalisation				
2017 - 2020				
Coût prévisionnel de l'action en 2017				
Postes de dépenses	Montant HT	Ressources attendues⁹ (prévisionnel)	Montant HT	%
Animation et coordination de la plate- forme	45 560	ADEME	45 000	35%
		Région	12 500	10%
		EPCI/ PETR	82 280	55%
Accompagnement technique renforcé auprès des particuliers	60 360			
Communication/ animation/ formation	22 500			
Total	129 780	Total		100%

⁹ Sous réserve de l'instruction de la demande et des règles spécifiques d'éligibilité

N° AXE 5	
N° ACTION 2 <i>en interaction avec action 7 axe 6</i>	Définition et mise en œuvre d'une démarche de Projet alimentaire territorial à l'échelle du PETR
Diagnostic - Constat	
<p>Le développement des circuits courts alimentaires constitue une action prioritaire du plan d'actions du nouveau projet de territoire du PETR adopté en 2016. C'est l'une des priorités ciblées du nouveau programme LEADER pour la période 2014-2020 dont l'enjeu majeur sera d'apporter un élan à l'économie locale de proximité reposant sur le développement d'activités non délocalisables.</p> <p>Une étude sur potentialités de diversification agricole conduite en partenariat avec la chambre d'agriculture entre 2011 et 2013 a permis de dresser un premier état des lieux du développement des circuits courts alimentaires à l'échelle du Pays. On compte ainsi en 2014 une cinquantaine d'exploitations pratiquant les circuits courts, principalement à travers une vente directe à la ferme ou sur les marchés. Certains combinent vente directe et indirecte à travers les AMAP, à travers un point de vente collectif mutualisé entre producteurs sur Lunéville ou des dispositifs de vente à distance par Internet. Un site Internet et des points de distribution ont notamment été mis en place par la Chambre d'agriculture.</p> <p>De nombreuses initiatives locales sont portées sur le Lunévillois par des collectivités ou des associations. Elles ont conduit par exemple au développement de jardins ou de vergers partagés, à la mise en place d'actions de lutte contre le gaspillage alimentaire sur un site pilote (collège de Gerbéviller)... Une structure d'insertion ayant développé une activité de maraîchage et de livraison de paniers souhaite expérimenter la permaculture sur 1 ha de terrain en périphérie de Lunéville.</p> <p>Le Pays a également participé depuis 2012 aux nombreux travaux de réflexion conduits à une échelle interterritoriale par la Chambre d'agriculture, le Carrefour des Pays lorrains, le Département ou le SCOT Sud 54.</p> <p>Le Pays pourra notamment bénéficier du retour d'expériences conduites à d'autres échelles de territoire, sur d'autres territoires voisins sur le Sud 54 ou en Lorraine (augmentation de la part d'approvisionnement en produits locaux au sein des cantines scolaires ou d'établissements collectifs..).</p>	
Description de l'action	
<p>Elaboration et mise en œuvre d'un projet alimentaire territorial visant à soutenir les initiatives locales permettant de structurer et de valoriser l'offre existante, de repérer les besoins et d'accompagner les initiatives locales pour répondre aux enjeux principaux d'un « Bien manger » et d'un « Bien produire » localement sur le Lunévillois.</p> <p>A partir d'un diagnostic partagé sur le fonctionnement du système alimentaire territorial dans le cadre d'une approche transversale, il s'agira de sensibiliser les acteurs locaux, de créer du lien entre différentes catégories autour d'enjeux communs qui guideront l'élaboration d'une stratégie territoriale autour d'un plan alimentaire global pouvant</p> <p>A partir d'objectifs partagés, il s'agira notamment de définir les leviers d'actions contribuant notamment à lutter contre le gaspillage, à favoriser l'accessibilité de tous à une alimentation de qualité et à innover dans la relation producteurs-consommateurs.</p> <p>A titre d'exemples, les actions suivantes pourraient être déclinées à l'échelle du PETR :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en valeur et promotion des circuits courts existants - Fédération des acteurs locaux autour d'une charte commune de développement des circuits de proximité - Valorisation de recettes locales et organisation d'ateliers culinaires pour sensibiliser différentes catégories de populations - Développement d'une filière locale de production ou de transformation permettant de réduire le gaspillage ou d'augmenter la part des produits locaux dans différents circuits de restauration individuelle ou collective - Développement et structuration d'une filière d'approvisionnement locale pour la restauration individuelle ou collective 	
Objectif - résultat attendu	
<p>Elaboration d'une stratégie territoriale et soutien au développement des initiatives locales. Mise en œuvre de leviers d'actions spécifiques au territoire</p>	
Pilote(s) - Maître(s) d'ouvrage	
PETR et ECPI	

Partenaires				
Producteurs locaux, AMAP, transformateurs, associations locales, collectivités locales, écoles... Chambre d'agriculture, Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle (en lien avec sa démarche dans le cadre du Programme national de l'alimentation), DDT, DRAAF, Carrefour des Pays lorrains, territoires voisins et ruraux portant des démarches similaires.				
Début de l'opération				
2017				
Délai de réalisation				
2017 - 2020				
Coût prévisionnel de l'action en 2017				
Postes de dépenses	Montant HT	Ressources attendues¹⁰	Montant HT	%
Ingénierie Prestations externes d'animation/ communication	5 000 30 000	Etat	10 000	29%
		Europe	20 000	57%
		Autofinancement	5 000	14%
Total	35 000	Total	35 000	

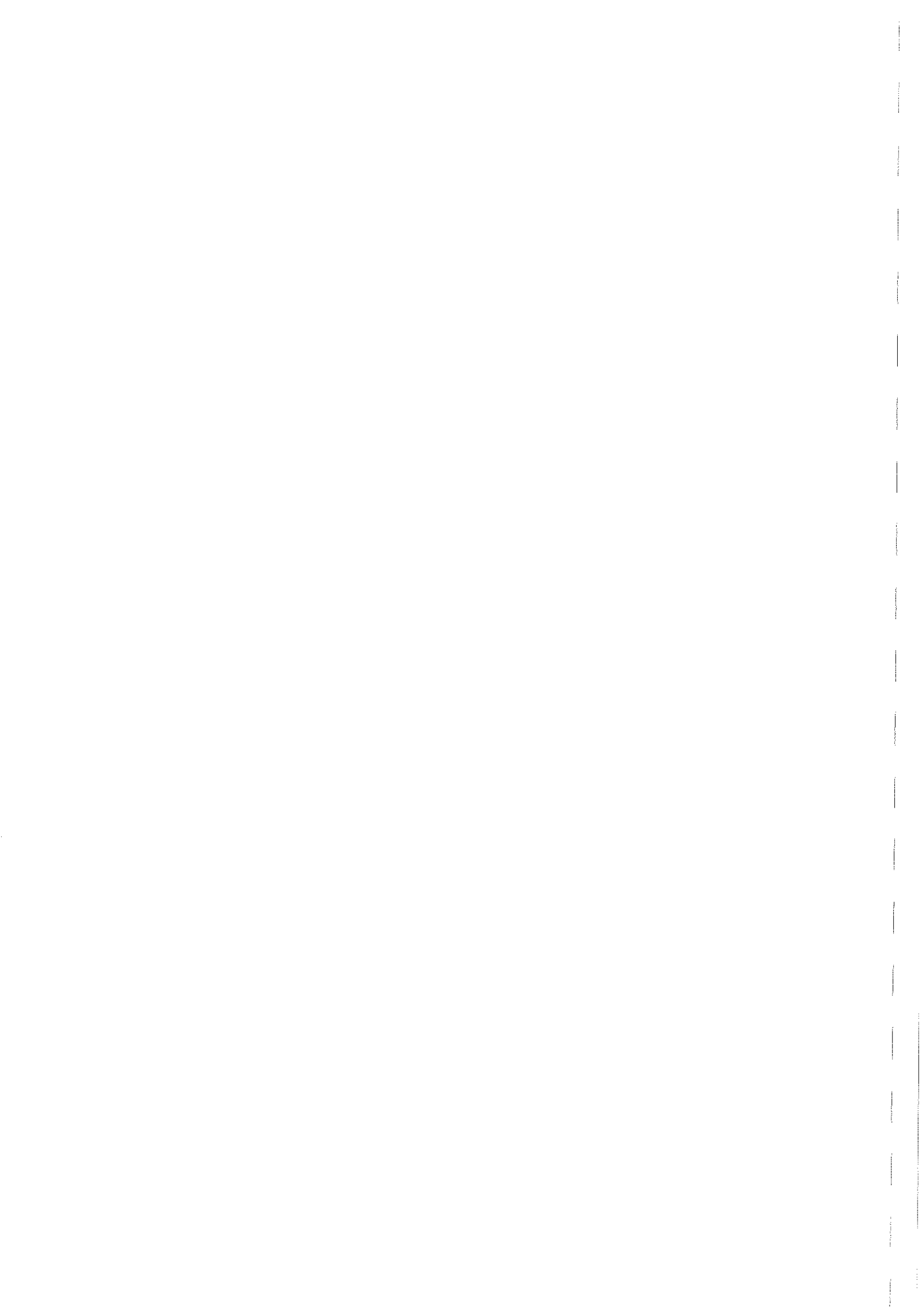
¹⁰ Sous réserve de l'instruction de la demande et des règles spécifiques d'éligibilité

N° AXE 5	Territoires à énergie positive pour la croissance verte
N° ACTION 3	
Diagnostic - Constat	
<p>Le Lunévillois se distingue par la richesse de ses ressources naturelles : eau, forêt, espaces naturels remarquables, paysages et ressources énergétiques. Partant de ce constat, le territoire souhaite s'appuyer sur ce potentiel afin de privilégier un développement fondé sur la qualité des ressources naturelles et de leur valorisation.</p> <p>La valorisation des ressources naturelles apparaît aujourd'hui comme un enjeu fort du développement de l'attractivité économique du territoire.</p> <p>Pour répondre aux enjeux de la transition énergétique, le Pays souhaite valoriser les différentes initiatives locales, impulser une dynamique territoriale globale et apporter une valeur ajoutée en favorisant notamment les synergies d'actions et les mutualisations entre les territoires à l'échelle Pays et en lien avec les territoires voisins grâce à une marge de progrès certaine à apporter en termes de performance énergétique et développement de la mobilité électrique.</p> <p>Il est précisé que le territoire de la Communauté de Communes du Lunévillois est déjà labellisée TEPCV. Cette candidature pose la cohérence à l'échelle du PETR de ses politiques publiques.</p>	
Description de l'action	
<ul style="list-style-type: none"> - Dans le cadre du schéma de mobilité (AOMD), le développement de la mobilité électrique sera mise en avant et l'acquisition de véhicules 100% électrique ainsi que d'un réseau de bornes de recharges pour voitures électrique imaginée ; - Rénovation de l'éclairage public avec un système de gestion et d'éclairage optimisé. - Rénovation énergétique de bâtiment / Fonds travaux pour les particulier dans le cadre de la plateforme de rénovation énergétique - Réflexion dans la cadre de la création d'une AOMD à l'échelle du PETR, - Campagne de sensibilisation à la rénovation énergétique, éducation à l'économie énergétique. 	
Objectif - résultat attendu	
Baisse des consommations énergétique et développement de la mobilité électrique	
Pilote(s) - Maître(s) d'ouvrage	
Communes, Communauté de communes, PETR	
Partenaires	
Etat (DDT), ADEME, Lorraine Energies Renouvelables, LEADER	
Début de l'opération	
2017	

Délai de réalisation				
3 ans				
Coût prévisionnel de l'action				
Postes de dépenses	Montant HT	Ressources attendues¹¹	Montant HT	%
Ensemble des projets	1 000 000€	Contrat TEPCV	500 000€	
		Autofinancement	500 000€	
Total	1 000 000€	Total	1 000 000€	

¹¹Sous réserve de l'instruction de la demande et des règles spécifiques d'éligibilité

**AXE 6 : COHÉSION SOCIALE ET
PROMOTION DES VALEURS DE LA
RÉPUBLIQUE**



AXE N°6 (en interactions avec l'AXE 1)	CONTRAT TERRITOIRE LECTURE
ACTION N°1	
Diagnostic - Constat	
<p>Dans le cadre de l'Après-Charlie, la ministre de la culture a décidé d'amplifier le développement des stratégies de mises en œuvre des « contrats territoire lecture » triennaux, qui ont vocation à renforcer la structuration des politiques publiques autour de l'écrit et des médias auprès de populations éloignées de l'offre culturelle.</p> <p>Dans la mesure où , dans leur demande de contrat de ruralité, les élus du PETR du Lunévillois ont déjà exprimé leur volonté de développer, au titre de l'AXE 6 du contrat, des actions en réseau s'appuyant sur une infrastructure de Lunéville dédiée au livre et au numérique (la nouvelle médiathèque de la codecom du Lunévillois), le dispositif des « contrats territoire lecture » du ministère peut constituer une réponse intéressante.</p> <p>Dans la mesure où un « contrat territoire lecture » a vocation à intégrer des actions de remédiation auprès de publics en situation d'illettrisme, la mise en œuvre d'un tel dispositif entrerait en interaction avec l'AXE 1, en recoupant le constat épidémiologique de l'ARS relatif à la faiblesse des compétences cognitives de certains jeunes enfants dans l'apprentissage du langage.</p>	
Description de l'action	
<ul style="list-style-type: none"> - finaliser un diagnostic culturel (éventuellement confié à un consultant extérieur) sur les atouts et handicaps du territoire ; - sur cette base, rédiger avec la bibliothèque de la codecom du Lunévillois, les services de la DRAC, de la médiathèque départementale, de la DDJSCS et de l'ARS un « contrat territoire lecture », fondé sur les trois priorités suivantes : - améliorer le maillage territorial des actions autour de l'écrit et des médias (aménagement d'espaces dédiés, élaboration d'un programme d'actions) - renforcer la coordination entre les professionnels du secteur (notamment les bibliothécaires jeunesse de Lunéville) et les divers acteurs de l'écrit du territoire (associations de lutte contre l'illettrisme, médiathèque départementale, ARS, Livre et faire lire, bibliothèques pour tous, Labo des histoires, Foyers ruraux etc.) - mettre en œuvre des médiations innovantes autour de l'écrit et des médias (résidences conjointes d'illustrateurs et d'auteurs, ateliers numériques, etc.) 	
Objectif - résultat attendu	
Mise en œuvre d'un programme d'actions dédiées au livre et au numérique sur tout le territoire, en liaison avec l'équipement central que constitue la grande médiathèque du Lunévillois	
Pilote(s) - Maître(s) d'ouvrage	
EPCI pour la maîtrise d'ouvrage en liaison avec les communes et avec les services de l'État et du département	
Partenaires	
DRAC (conseiller livre), Conseil Départemental / Médiathèque départementale, ARS, DDJSCS Mission locale	

<i>Début de l'opération</i>				
2017				
<i>Délai de réalisation</i>				
6 mois à 1 an				
<i>Coût prévisionnel de l'action en 2017 à compléter</i>				
Postes de dépenses	Montant HT	Ressources attendues¹²	Montant HT	%
- organisation d'actions culturelles s'appuyant sur les structures publiques ou associatives du territoire		Subvention annuelle DRAC	20 000€	
		Autofinancement	20 000€ ou plus	
<i>Total</i>		<i>Total</i>		

¹² Sous réserve de l'instruction de la demande et des règles spécifiques d'éligibilité

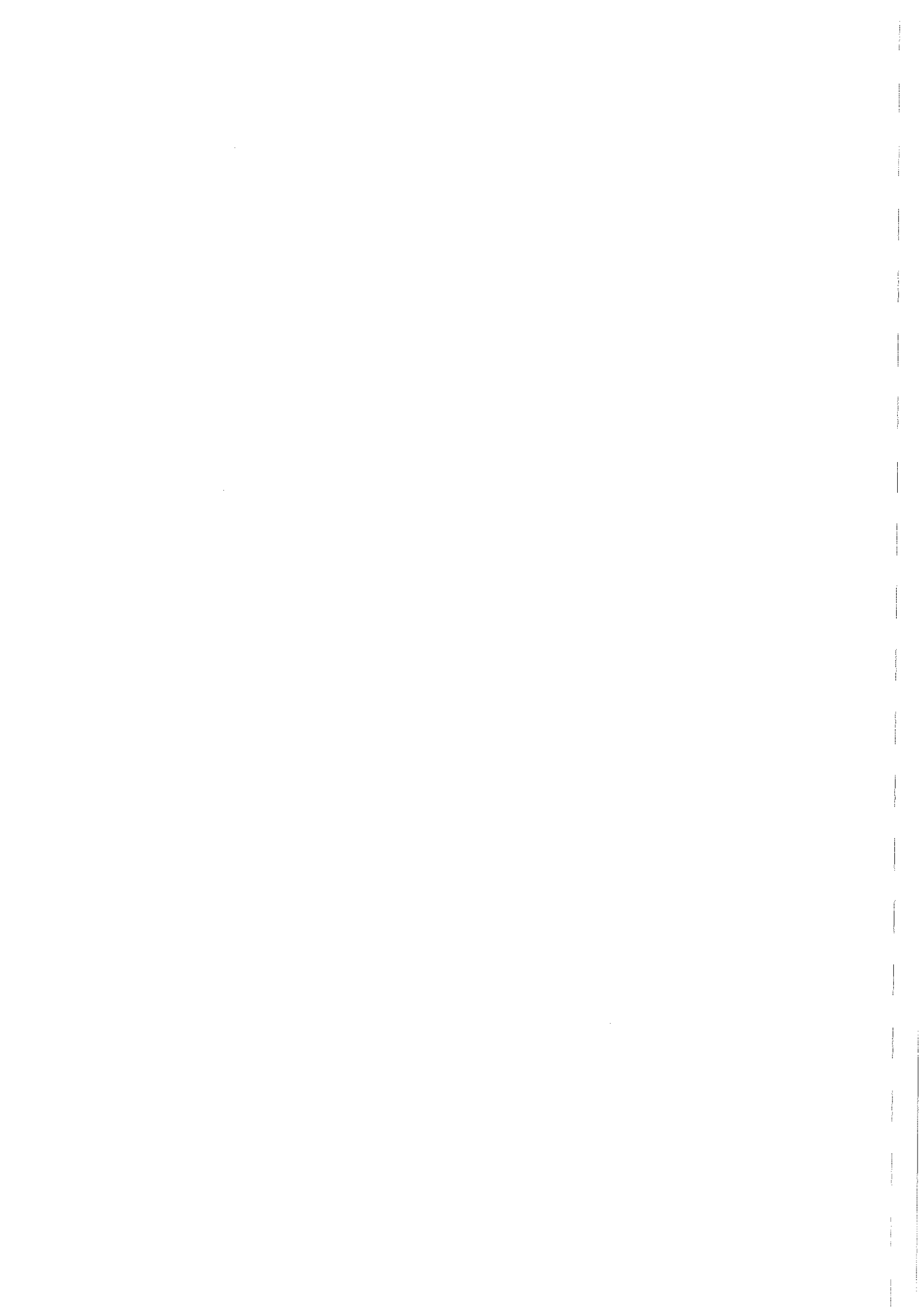
AXE N°6	CONSTRUCTION DE BIBLIOTHEQUES/ TIERS LIEUX			
<i>ACTION N°2</i>				
Diagnostic - Constat				
<p>Les bibliothèques territoriales apparaissent généralement comme des équipements culturels de base en zone rurale, équipements qui s'avèrent d'autant plus attractifs lorsqu'ils incluent des espaces polyvalents (ex. petit auditorium, espace d'exposition, tiers lieux), qu'ils se spécialisent partiellement dans le numérique (espaces collaboratifs, jeux vidéos, documentation électronique) ou qu'ils s'adossent à des lieux susceptibles d'accueillir des services mutualisés (ex. office du tourisme, maisons de service au public etc.).</p> <p>Or, le PETR du Lunévillois se signale par de nombreuses communes dépourvues d'infrastructures culturelles. Le ministre de la culture et de la communication dispose d'une ligne budgétaire en investissement permettant d'aménager ou construire des bibliothèques territoriales dédiées au livre et au numérique (cf. circulaire interministérielle MCCE1616666C du 15 juin 2016, relative au concours particulier créé pour les bibliothèques au sein de la DGD). Ces équipements peuvent être les relais d'un réseau lié aux infrastructures de Lunéville</p>				
Description de l'action				
Sur la base de l'adoption d'un schéma d'équipement de lecture publique à l'échelle du PETR et en lien avec la bibliothèque départemental :				
<ul style="list-style-type: none"> - <u>construire/aménager des bibliothèques dédiées à la fois au livre et au numérique</u> pouvant former un réseau à l'intérieur du PETR du Lunévillois (surface minimale de chaque équipement : 0,07m2 par habitant de la commune d'implantation, avec un plancher minimum de 100 m² pour les plus petites communes cf. dispositions réglementaires rappelées par la circulaire interministérielle MCCE1616666C du 15 juin 2016, relative au concours particulier créé pour les bibliothèques au sein de la DGD) - <u>acquérir du matériel informatique et numérique pour ces bibliothèques</u> <p>Autres sous-actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - acquérir du mobilier - acquérir des livres et des ressources documentaires électroniques et des jeux vidéos pour ces bibliothèques. 				
Objectif - résultat attendu				
Création de lieux culturels dédiés au livre et au numérique, et permettant par leur polyvalence de relayer l'offre de culture de la Médiathèque de l'Orangerie située à Lunéville				
Pilote(s) - Maître(s) d'ouvrage				
Communes, ou EPCI pour la maîtrise d'ouvrage / DRAC pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage				
Partenaires				
DRAC (UDAP, conseiller livre), SGARE, Conseil Départemental				
Début de l'opération				
2018/2019				
Délai de réalisation				
2018-2024				
Coût prévisionnel de l'action à compléter				
Postes de dépenses	Montant HT	Ressources attendues¹³	Montant HT	%
Compter entre 2500 et 3000€ HT par m ²		Subvention DRAC entre 20 et 50% du montant HT		
		Autofinancement		
Total		Total		

¹³ Sous réserve de l'instruction de la demande et des règles spécifiques d'éligibilité

--	--	--	--	--

AXE N°6	Valoriser les équipements de Pierre Percée Pays des Lacs auprès des Fédérations sportives			
<i>ACTION N°3</i>				
Diagnostic - Constat				
Les fédérations sportives recherchent régulièrement des lieux de "mise au vert" des athlètes et ainsi leur permettre des préparations aux compétitions. Le site de Pierre Percée possède tous les atouts nécessaires pour devenir un lieu d'accueil de fédération.				
Description de l'action				
Proposer une offre adaptée aux fédérations sportives ciblées et participer au rayonnement du site				
Objectif - résultat attendu				
Conventions pluri annuelles avec des fédérations sportives				
Pilote(s) - Maître(s) d'ouvrage				
SMA				
Partenaires				
DDCS CROS Acteurs locaux Commissariat de Massif des Vosges				
Début de l'opération				
2017				
Délai de réalisation				
2017-2020				
Coût prévisionnel de l'action à compléter				
Postes de dépenses	Montant HT	Ressources attendues¹⁴	Montant HT	%
- Développement d'infrastructures d'accueil sportifs				
		Autofinancement		
Total		Total		

14 Sous réserve de l'instruction de la demande et des règles spécifiques d'éligibilité



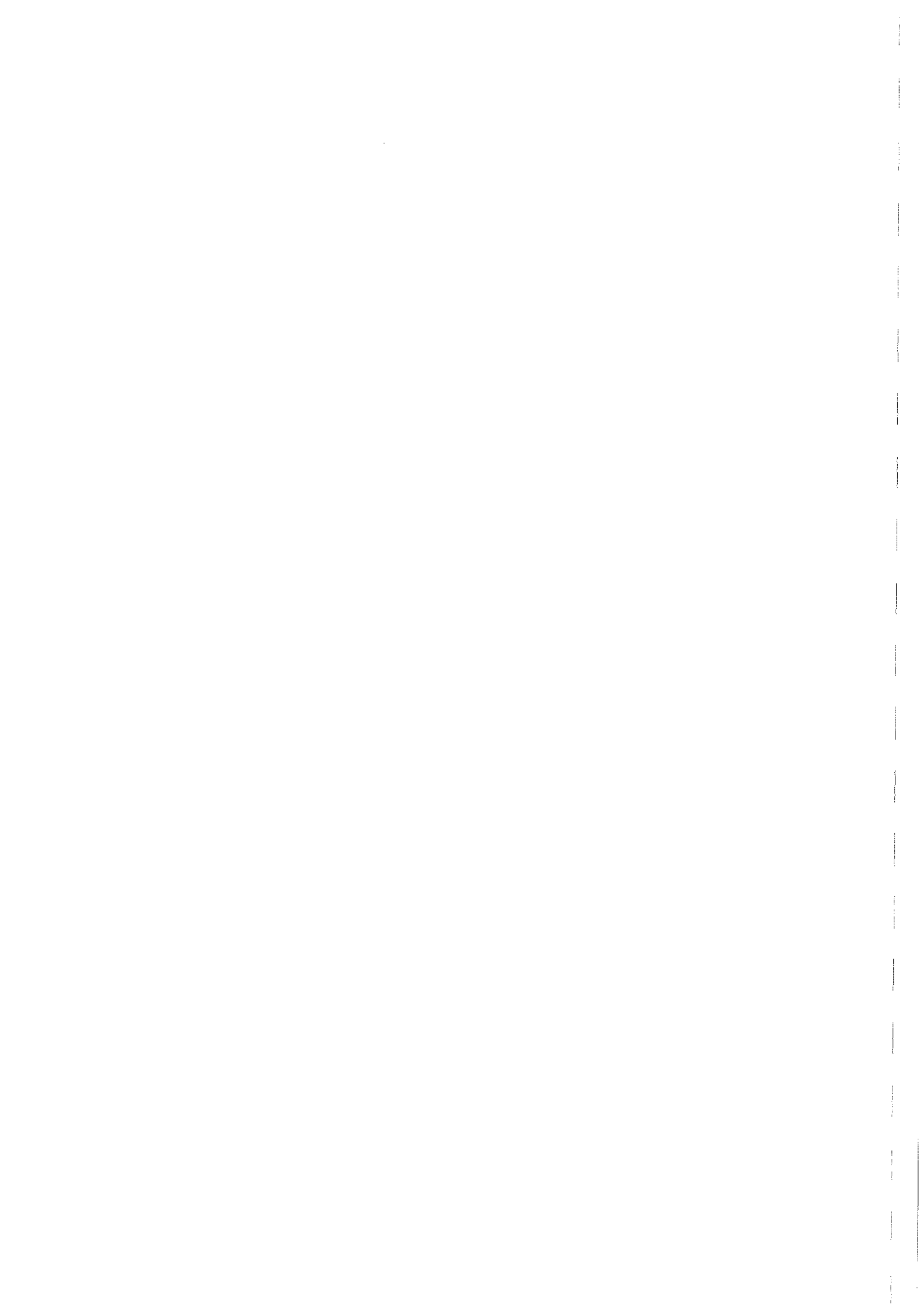
AXE N°6	Fabrique d'initiatives citoyenne
<i>ACTION N°4</i>	
<i>Diagnostic - Constat</i>	
<p>L'association des Foyers Ruraux a été retenu pour déployer une Fabrique d'Initiative Citoyenne sur les communes rurales (ZRR) du département.</p> <p>Une Fabrique d'Initiative Citoyenne a pour mission de coordonner les acteurs associatifs dans le but de mutualiser et partager les ressources du territoire dans un objectif de renforcement de l'engagement citoyen. Elle doit accompagner les dynamiques locales et construire des projets en concertation avec les habitants et doit favoriser l'engagement bénévole. Son action doit se concentrer prioritairement dans les zones fragilisées.</p>	
<i>Description de l'action</i>	
<p>Il s'agit d'accompagner le développement et la montée en puissance de cette fabrique d'initiatives citoyennes sur le territoire lunévillois en appuyant les Foyers Ruraux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appui sur des lieux d'accueil du public existant - Projet en co-construction avec les partenaires impliqués - Articulation avec les actions mises en œuvre sous l'égide du Commissariat général à l'Egalité des territoires (CGET) et du Comité Interministériel Egalité Citoyenneté (CIEC) - Prévoir un co-financement pour la mise en œuvre des projets d'actions produits par la fabrique. 	
<i>Objectif - résultat attendu</i>	
<p>La Fabrique a pour objet de mettre en œuvre des actions tangibles destinées à :</p> <ol style="list-style-type: none"> a. Promouvoir les valeurs de la République (égalité, liberté, fraternité, laïcité, démocratie) ; b. Permettre une mutualisation des ressources au bénéfice du maillage associatif et des habitants porteurs d'initiatives citoyennes ; c. Faciliter la participation et l'expression de l'envie d'agir des habitants de tous âges, notamment celle du public jeune et faire ainsi émerger et accompagner des projets collectifs concrets, propices au « vivre-ensemble » ; d. Sensibiliser et accompagner les acteurs de l'éducation formelle et non formelle vers les pédagogies propices à l'engagement et au développement d'une culture de l'initiative (autonomie, responsabilité, droit à l'erreur) ; e. Mieux valoriser, faire connaître et reconnaître les initiatives portées sur leur territoire 	
<i>Pilote(s) - Maître(s) d'ouvrage</i>	
Fédération départementale des Foyers Ruraux	
<i>Partenaires</i>	
PETR Communautés de Communes et Communes DDSC Partenaires associatifs Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle	
<i>Début de l'opération</i>	
2016	

<i>Délai de réalisation</i>				
2016-2017-2018				
<i>Coût prévisionnel de l'action à compléter</i>				
Postes de dépenses	Montant HT	Ressources attendues¹⁵	Montant HT	%
- 1 Poste Fonjep et 60 000 € fonds d'amorçage sur 3 ans - Fonds de financement des actions proposées (à titre indicatif 20 000 euros par an)				
		Autofinancement		
<i>Total</i>		<i>Total</i>		

¹⁵ Sous réserve de l'instruction de la demande et des règles spécifiques d'éligibilité

N° AXE 6	Mise en œuvre d'un Bus Infos Jeunesse			
N° ACTION 5				
Diagnostic - Constat				
<p>Le droit à l'information pour tous les jeunes favorise l'accès à l'autonomie et à la responsabilité, permet d'agir en citoyen éclairé, est un élément de la formation permanente et facilite la mobilité internationale.</p> <p>Le réseau information jeunesse offre aux jeunes un accueil gratuit, anonyme, ouvert à tous les jeunes, sans rendez-vous, personnalisé à la demande, de l'auto-documentation à l'entretien individuel, assuré par des personnels formés spécifiquement.</p> <p>Une information complète et actualisée, impartiale, exacte, pratique, disponible sur supports papier et multimédia. Cette mission couvre les sujets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'orientation et la formation tout au long de la vie - l'éducation formelle et non-formelle - les métiers, leurs débouchés, les voies de formation qui y conduisent - tous les sujets qui intéressent les jeunes : emploi, formation continue, santé et vie pratique, sports et loisirs, initiatives et projets, mobilité européenne et internationale... 				
Description de l'action				
<p>Pour répondre aux problématiques de mobilité et d'accès à l'information pour les jeunes en milieu rural, il pourrait être mis en place en partenariat avec le Centre régional d'information pour la jeunesse (CRIJ) et le SPRO un bus infos-jeunesse qui pourrait circuler dans les territoires à la rencontre des jeunes.</p>				
Objectif - résultat attendu				
Accès facilité à l'information des jeunes dans les villages				
Pilote(s) - Maître(s) d'ouvrage				
CRIJ				
Partenaires				
PETR CODECOM DDCS				
Début de l'opération				
2017				
Délai de réalisation				
2017				
Coût prévisionnel de l'action à compléter				
Postes de dépenses	Montant HT	Ressources attendues¹⁶	Montant HT	%
- Achat Campingcar aménagé : 50 000 euros		Autofinancement		
- Fonctionnement annuel : 50 000 euros				
Total		Total		

¹⁶ Sous réserve de l'instruction de la demande et des règles spécifiques d'éligibilité



N° AXE 6	Essaimage d'actions de promotion de l'engagement des jeunes à partir d'un chantier autour du patrimoine du Château de Blamont			
N° ACTION 6				
Diagnostic - Constat				
<p>Partant de l'opportunité du lancement d'un chantier international saisonnier de valorisation du patrimoine que représente le Château de Blamont, il est proposé d'optimiser l'offre de supports d'engagement à destination de la jeunesse, notamment en difficulté (insertion sociale, professionnelle, conflit avec la loi...) en prolongeant l'activité de chantier sous une forme semi permanente, mobilisant également des volontaires en service civique.</p> <p>Cette opportunité répondrait à plusieurs problématiques : le relatif manque de lieux et structures permettant d'accueillir sur le territoire des jeunes souhaitant réaliser un chantier individuel ou collectif, la faiblesse de la mobilisation du service civique par et pour les jeunes sur le territoire, notamment pour des questions de proximité, mais aussi des perspectives de dynamisation et de valorisation autour du patrimoine local.</p>				
Description de l'action				
<p>- démarrage d'un chantier international de jeunesse autour de la rénovation du patrimoine du Château de Blamont</p> <p>- Développement de partenariat avec les acteurs locaux permettant l'accueil de jeunes en proximité dans différents dispositifs (ex chantier-contrepartie proposé par une commune, projet collectif de jeunes suivis par un service de prévention spécialisée, placement extérieur SPIP ...) sur d'autres temps de l'année.</p>				
Objectif - résultat attendu				
Pilote(s) - Maître(s) d'ouvrage				
Association Etudes et Chantier engagement civique – Commune de Blamont – CC de la Vezouze				
Partenaires				
DDCS – Conseil Départemental – PJJ SPIP – Région Lorraine – DRAC ? - Association Clef de voute				
Début de l'opération				
Juillet 2017				
Délai de réalisation				
Coût prévisionnel de l'action à compléter				
Postes de dépenses	Montant HT	Ressources attendues¹⁷	Montant HT	%
- Fonctionnement (20 000 euros)				
		Autofinancement		
Total		Total		

¹⁷ Sous réserve de l'instruction de la demande et des règles spécifiques d'éligibilité



N° AXE 6	Mise en place d'une épicerie sociale itinérante
N° ACTION 7 <i>en interaction avec l'action 2 axe 5</i>	
<i>Diagnostic - Constat</i>	
<p>L'accès à l'alimentation dans le territoire du Lunévillois se révèle problématique pour un certain nombre de personnes en situation de précarité et éloignées des zones urbaines.</p> <p>Afin de permettre un accompagnement alimentaire non stigmatisant aux habitants du territoire qui conjugue besoin d'aide pour se nourrir à faible coût et envie de participer à des actions de lien social, en milieu rural, un projet d'épicerie sociale itinérante est impulsé sur le territoire.</p> <p>Ce projet vise à atteindre 3 objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Combler les insuffisances territoriales de l'offre - Passer de l'aide alimentaire à l'accompagnement alimentaire - Intégrer l'accompagnement alimentaire dans l'accompagnement social global 	
<i>Description de l'action</i>	
<p>L'épicerie sociale itinérante a pour ambition de permettre un accompagnement alimentaire, non stigmatisant, aux habitants du territoire qui conjuguent besoin d'aide pour se nourrir à faible coût et envie de participer à des actions de lien social, notamment en milieu rural</p>	
<i>Objectif - résultat attendu</i>	
<p>Un meilleur accès à l'alimentation des personnes situées en territoire rural et en situation de précarité</p>	
<i>Pilote(s) - Maître(s) d'ouvrage</i>	
<p>A définir (il pourrait s'agir de la Banque alimentaire de Nancy et sa région)</p>	
<i>Partenaires</i>	
<p>Maison des solidarités, collectivités territoriales, EPCI, DDSCS</p>	
<i>Début de l'opération</i>	
<p>2017-2018</p>	

<i>Délai de réalisation</i>				
1 an				
<i>Coût prévisionnel de l'action</i>				
Postes de dépenses	Montant HT	Ressources attendues¹⁸	Montant HT	%
Achat d'un camion disposant d'un compartiment réfrigéré : 50 000 €				
Entretiens et essence :		Autofinancement (paiement de la valeur mercuriale des produits distribués)	6 400 € (moyenne de 3,2 € appliquée à 20 tonnes de nourriture distribuée)	9,7 %
Assurance : 600 € / an				
Frais annexes : 1 000 €				
Approvisionnement en produits pour un public de 300 personnes : 4 800 € / an				
Salarié en contrat aidé : 4 800 € / an				
Service civique : 96 € / an				
Total 65 696 € (15 696 € de fonctionnement par an)		Total	6 400,00 €	

¹⁸ Sous réserve de l'instruction de la demande et des règles spécifiques d'éligibilité